

FAIRE TOUTE LA DIFFÉRENCE!

**Guide pédagogique sur la
*Convention relative aux droits de l'enfant***



Ce document a été réalisé par la
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

Conception, recherche et réalisation :
Catherine Gauvreau
Johanne Magloire
Direction de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications

Sous la direction de :
Shirley Sarna, coordonnatrice Éducation-coopération
Direction de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications

Mise en page :
Lucie Laliberté
Direction de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications

Mai 2012

Dans ce guide, le masculin inclut le féminin et son utilisation n'est généralisée qu'afin de faciliter la lecture du texte.

FAIRE TOUTE LA DIFFÉRENCE!

Guide pédagogique sur la *Convention relative aux droits de l'enfant*

Cela fait déjà plus de 20 ans que la *Convention relative aux droits de l'enfant* a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans cette perspective, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Commission) est très heureuse de *vous* présenter le guide pédagogique : ***Faire toute la différence!***

La Commission est constituée par la *Charte des droits et libertés de la personne*. Elle a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la *Charte des droits et libertés de la personne*. La Commission a également pour mission de veiller à la protection de l'intérêt de l'enfant et au respect des droits qui lui sont reconnus par la *Loi sur la protection de la jeunesse* et par la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Le présent guide a pour but de sensibiliser les élèves à la *Convention relative aux droits de l'enfant* (Convention), ainsi que sur sa mise en application dans la vie quotidienne. Éduquer aux droits, c'est de développer en soi et chez les autres, le respect de l'être humain et de sa dignité, le sens de la justice, de la paix, de la solidarité et de la responsabilité. L'essentiel d'un programme d'éducation aux droits destiné aux jeunes peut se résumer simplement : tout enfant a droit d'être respecté et d'être traité avec justice, dignité, équité et égalité. Il doit apprendre à agir ainsi à l'égard des autres, jeunes et adultes. Voilà ce qu'il nous faut enseigner et appliquer. Nous sommes convaincus que des enseignantes et enseignants bien informés sur le sens, le contenu, la portée des droits et libertés y reconnaîtront des valeurs essentielles à promouvoir et à développer chez leurs élèves.

Traitant des thèmes aussi variés que le travail des enfants, la pauvreté chez les jeunes, l'égalité des sexes et les enfants de la guerre, entre autres, les activités du guide initient les élèves à la notion des droits de l'enfant, par l'entremise d'exercices leur permettant de mieux connaître les situations et des difficultés vécues par des jeunes dans le cadre de l'exercice de leurs droits à travers le monde, et ici même.

Le guide a été construit de sorte que chaque activité présente une suggestion de liens avec le programme de formation de l'école québécoise, plus explicitement le cours d'éthique et cultures religieuses. Des liens avec d'autres domaines d'apprentissage tels que les langues, l'histoire et l'éducation à la citoyenneté, les arts et l'univers social sont également faits. Chaque activité peut être utilisée indépendamment et peut être adaptée selon le niveau des jeunes et le temps disponible. Des ressources et des activités supplémentaires sont également proposées.

Chaque activité respecte les trois phases de l'apprentissage, soit (1) de préparation, (2) de réalisation et (3) d'intégration ou de réinvestissement.

- Dans la phase de préparation, une question ou une mise en situation permettant d'amorcer une réflexion à effectuer tout au long de l'activité est posée.
- Dans la phase de réalisation, on y trouve le cadre théorique, un extrait de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, le déroulement de l'activité et des références en lien avec le thème.
- Dans la phase d'intégration ou de réinvestissement, on revient sur la question ou la mise en situation posée au tout début de l'activité afin de pousser la réflexion davantage. Cela permet également à l'enseignant(e) de vérifier la compréhension de ses élèves sur le thème proposé en lien avec la Convention.

Et finalement, la dernière activité permet aux élèves d'approfondir leur réflexion sur le sujet et de faire des liens entre les apprentissages par la réalisation d'un projet intégrateur.

Nous tenons à remercier les enseignants et les élèves qui ont grandement contribué à l'étape du pilotage et de validation de ce guide.

Nous espérons que le présent guide vous outillera et vous encouragera, élèves et enseignantes et enseignants, à ***Faire toute la différence!***

*« Ouvrez grandes les portes de la classe
pour y laisser entrer la vie. »*
Célestin Freinet

Shirley Sarna, coordonnatrice
DiRECC, Éducation-coopération

Catherine Gauvreau, agente d'éducation et de coopération
DiRECC, Éducation-coopération

Johanne Magloire, agente d'éducation et de coopération
DiRECC, Éducation-coopération

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire du guide pédagogique sur
la *Convention relative aux droits de l'enfant*

Grille de compétences

Activité 1

Les droits de l'enfant.....**3**

Activité 2

Le travail des enfants.....**25**

Activité 3

Les enfants de la rue**39**

Activité 4

La pauvreté chez les enfants.....**61**

Activité 5

Les enfants soldats.....**83**

Activité 6

La santé des enfants.....**101**

Activité 7

Le droit à l'éducation.....**121**

Activité 8

Les enfants et l'égalité des sexes.....**139**

Activité 9

Les enfants réfugiés.....**155**

Activité 10

Projet intégrateur.....**175**

Conclusion.....**189**

SOMMAIRE DU GUIDE PÉDAGOGIQUE SUR LA *CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT*

FAIRE TOUTE LA DIFFÉRENCE!

Thèmes	Questions	Descriptions	Matériel
1. Les droits de l'enfant	Connais-tu tes droits?	Activité d'introduction pour mieux connaître les droits et responsabilités	Feuilles de papier et crayons Cartons
2. Le travail des enfants	Est-ce que tous les enfants ont des droits?	Analyse de diverses situations et formulation d'un point de vue à l'égard de celles-ci	Feuille de papier et crayon
3. Les enfants de la rue	Que pouvons-nous faire pour contribuer à améliorer la situation des enfants de la rue?	Évaluation de différentes formes d'action possible ayant pour but d'améliorer la situation des enfants de la rue dans le monde et au Québec	Feuille de papier, crayon et tableau des actions possibles en annexe de l'activité 3
4. La pauvreté chez les enfants	Selon toi, quels sont les impacts de la pauvreté chez les enfants?	Débat en vue de déterminer quelles actions peuvent être prises pour éliminer la pauvreté au sein de l'école et de la communauté	Feuille de papier et crayon
5. Les enfants soldats	Quelles peuvent être les conséquences d'être forcé à participer à la guerre pour un enfant?	Création d'un message d'espoir destiné aux enfants et adolescents qui sont victimes de la guerre	Feuille de papier, crayon et caméra vidéo (si désiré)
6. La santé des enfants	De quoi as-tu besoin pour être en santé?	Analyse d'un texte en vue d'élaborer des pistes d'action pour vivre en meilleure santé aux plans physique, émotif et intellectuel	Feuille de papier et crayon

7. Le droit à l'éducation	Comment l'éducation peut donner l'accès à une meilleure vie?	Création d'une saynète mettant en scène des personnages du sexe opposé Une discussion suit afin de constater ou non la présence de stéréotypes et préjugés dans les représentations	Feuilles de papier, crayons et caméra vidéo (si désiré) Accessoires de théâtre (si désiré)
8. Les enfants et l'égalité des sexes	Les filles et les garçons ont-ils les mêmes chances de réussir dans le monde?	Montage d'images représentant des activités ou des métiers non traditionnels Réflexion sur les facteurs qui contribuent aux inégalités entre les deux sexes	Magazines, journaux et/ou Internet Cartons, bâtons de colle et crayons
9. Les enfants réfugiés	Selon toi, comment devient-on un réfugié?	Mises en situation pour connaître davantage les situations vécues par les enfants réfugiés Proposition de pistes de solutions aux niveaux politique, juridique et communautaire	Internet

10. **Projet intégrateur**

Grille de compétences
Évaluation des connaissances acquises
et du développement des compétences

	Atelier 1 Les droits l'enfant	Atelier 2 Le travail des enfants	Atelier 3 Les enfants de la rue	Atelier 4 La pauvreté chez les enfants	Atelier 5 Les enfants soldats	Atelier 6 La santé des enfants	Atelier 7 Le droit à l'éducation	Atelier 8 Les enfants et l'égalité des sexes	Atelier 9 Les enfants réfugiés	Atelier 10 Projet intégrateur
Domaines d'apprentissage										
Langue (français)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mathématique, sciences et technologie										
Univers social	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Arts (arts plastiques, dramatiques et musique)		X		X				X	X	X
Développement personnel (moral)	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Domaines généraux de formation										
Santé et bien-être	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Orientation et entrepreneuriat								X		X
Environnement et consommation		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Médias	X	X		X	X	X	X	X	X	X
Vivre ensemble et citoyenneté	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Compétences transversales										
Ordre intellectuel										
- exploiter l'information	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
- résoudre les problèmes			X	X	X	X	X	X	X	X
- exercer son jugement critique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
- mettre en œuvre sa pensée créatrice		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ordre personnel et social										
- structurer son identité			X	X	X	X	X	X	X	X
- coopérer	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ordre méthodologique										
- se donner des méthodes de travail efficaces	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
- exploiter les TIC	X	X		X						X
Ordre de la communication										
- communiquer de façon appropriée	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Activité 1

LES DROITS DE L'ENFANT

LES DROITS DE L'ENFANT

Activité 1

CONNAIS-TU TES DROITS?

Éléments du programme abordés

ECR	Examiner une diversité; Organiser ta pensée; Interagir avec les autres.
Langues	Lire et apprécier des textes variés; Communiquer oralement.
Arts	Créer des images personnelles.
Histoire et éducation à la citoyenneté	Interroger les réalités sociales dans une perspective historique; Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique; Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire.

« Si les adultes qui entourent l'enfant, ses parents et d'autres membres de sa famille, ses enseignants et tous ceux qui s'occupent de lui ne comprennent pas quelles sont les implications de la Convention et surtout, que celle-ci confirme l'égalité de l'enfant en tant que sujet de droits, il est peu probable que les droits énoncés dans la Convention deviennent réalité pour bon nombre d'enfants. »

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies,
Observation générale no 5, par. 66

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT – VERSION SIMPLIFIÉE

Article 1

L'enfant est défini comme tout être humain de moins de 18 ans, sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt.

Article 2

Tous les droits s'appliquent à tout enfant sans exception. L'État a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination et de prendre des mesures positives pour favoriser le respect de ses droits.

Article 3

Toute décision concernant un enfant doit tenir pleinement compte de l'intérêt supérieur de celui-ci. L'État doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires au cas où ses parents, son tuteur ou les autres personnes responsables de lui en sont incapables.

Article 4

L'État doit faire tout son possible pour assurer l'exercice des droits définis par la Convention.

Article 5

L'État doit respecter les droits et responsabilités des parents et des membres de la famille élargie afin de guider l'enfant d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

Article 6

L'enfant a le droit à la vie, et le droit de recevoir de l'aide pour survivre et se développer.

Article 7

L'enfant a le droit de recevoir un nom et une nationalité à la naissance. Dans la mesure du possible, tu as le droit de connaître tes parents et d'être élevé par eux.

Article 8

L'État a l'obligation de protéger et si nécessaire de rétablir les aspects fondamentaux de l'identité de l'enfant (y compris nom, nationalité et relations familiales).

Article 9

L'enfant a le droit de vivre avec ses parents à moins que cela ne soit jugé incompatible avec son intérêt supérieur; il a également le droit de maintenir des contacts avec ses deux parents, s'il est séparé de l'un d'eux ou des deux.

Article 10

L'enfant et ses parents ont le droit de quitter tout pays et d'entrer dans le leur aux fins de la réunification de la famille ou du maintien des relations entre eux.

Article 11

L'État a l'obligation de lutter contre les enlèvements d'enfants à l'étranger perpétrés par un parent ou un tiers.

Article 12

L'enfant a le droit d'exprimer librement et de faire valoir ses opinions pour les choses qui le concernent.

Article 13

L'enfant a le droit de penser et d'exprimer ses opinions librement, ainsi que de recevoir et de donner de l'information.

Article 14

L'enfant a le droit de prendre des décisions, d'agir selon sa conscience et de choisir sa religion librement, avec l'aide de ses parents ou de son représentant légal.

Article 15

L'enfant a le droit de se réunir avec d'autres personnes et de fonder des associations ou de s'y associer.

Article 16

L'enfant a le droit d'être protégé contre toute immixtion dans sa vie privée, sa famille, son domicile et sa correspondance, et contre les atteintes illégales à son honneur.

Article 17

L'État garantit l'accès de l'enfant à une information provenant de sources diverses, et encourage les médias à diffuser une information qui présente une utilité sociale et culturelle pour l'enfant. L'État prend des mesures pour protéger l'enfant contre les effets nocifs à son bien-être.

Article 18

La responsabilité d'élever l'enfant incombe au premier chef et conjointement aux deux parents et l'État doit les aider à exercer cette responsabilité. Il leur accorde une aide appropriée pour élever l'enfant.

Article 19

L'enfant a le droit d'être protégé contre les mauvais traitements.

Article 20

L'État a l'obligation d'assurer une protection spéciale à l'enfant privé de son milieu familial et de veiller à ce qu'il puisse bénéficier d'une protection familiale de remplacement ou d'un placement dans un établissement approprié. Toute démarche relative à cette obligation tiendra dûment compte de l'origine culturelle de l'enfant.

Article 21

Dans les pays où l'adoption est admise ou autorisée, elle ne peut avoir lieu que dans l'intérêt supérieur de l'enfant et lorsque sont réunies toutes les autorisations des autorités compétentes ainsi que toutes les garanties nécessaires.

Article 22

Une protection spéciale est accordée à l'enfant réfugié ou qui cherche à obtenir le statut de réfugié. L'État a l'obligation de collaborer avec les organisations compétentes ayant pour mandat d'assurer cette protection.

Article 23

L'enfant a le droit à des soins ou à une assistance spéciale s'il vit avec un handicap physique ou mental. Il a le droit de vivre dans la dignité. Il doit avoir toutes les chances de réussir par lui-même et de sentir qu'il fait partie de la collectivité.

Article 24

L'enfant a le droit de recevoir les soins médicaux nécessaires à sa bonne santé.

Article 25

L'enfant placé par les autorités compétentes à des fins de soins, de protection ou de traitement a droit à une révision périodique du placement.

Article 26

L'enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

Article 27

L'enfant a droit à des conditions de vie favorables à son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Article 28

L'enfant a le droit de fréquenter l'école gratuitement.

Article 29

L'enfant a le droit de développer sa personnalité, ses talents et ses aptitudes à l'école. Aussi, l'enfant a le droit d'être préparé à la vie dans une société libre, en apprenant à respecter les droits de la personne, ses parents, sa culture, sa langue, ses valeurs et celles des autres.

Article 30

L'enfant appartenant à une population autochtone ou à une minorité a le droit de jouir de sa propre vie culturelle, de pratiquer sa propre religion et d'employer sa propre langue.

Article 31

L'enfant a le droit de se reposer, de jouer et de s'adonner à des activités artistiques.

Article 32

L'enfant a le droit d'être protégé contre tout travail qui menace sa santé, son éducation ou son développement.

Article 33

L'enfant a le droit d'être protégé contre la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes, et contre son utilisation dans la production et la diffusion de telles substances.

Article 34

L'État doit protéger l'enfant contre la violence et l'exploitation sexuelles, y compris la prostitution et la participation à toute production pornographique.

Article 35

L'État a l'obligation de tout faire pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants.

Article 36

L'enfant a le droit d'être protégé contre toute autre forme d'exploitation non couverte dans les articles 32, 33, 34 et 35.

Article 37

Nul enfant ne doit être soumis à la torture, à des peines ou traitements cruels, à l'arrestation ou à la détention illégale. La peine capitale et l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération sont interdits pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans.

Article 38

L'enfant a le droit d'être protégé contre la guerre.

Article 39

L'État a l'obligation de faire en sorte que les enfants victimes de conflit armé, de torture, de négligence, d'exploitation ou de sévices bénéficient de traitements appropriés pour assurer leur réadaptation et leur réinsertion sociale.

Article 40

Tout enfant suspecté, accusé ou reconnu coupable d'avoir commis un délit a droit à un traitement qui favorise son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui tienne compte de son âge et qui vise sa réintégration dans la société.

L'enfant a droit à des garanties fondamentales, ainsi qu'à une assistance juridique ou à toute autre assistance appropriée pour sa défense. La procédure judiciaire et le placement en institution doivent être évités chaque fois que cela est possible.

MISE EN CONTEXTE

LA PETITE HISTOIRE DES DROITS DES ENFANTS AU PLAN INTERNATIONAL

- Le 26 septembre 1924 : La *Déclaration de Genève*, premier texte international à avoir reconnu les droits spécifiques des enfants, est adoptée.
- En 1947 : L'UNICEF est fondé.
- En 1948 : La *Déclaration universelle des droits de l'Homme* prévoit une aide spéciale à la maternité et à l'enfance.
- En 1959 : La *Déclaration des droits de l'enfant* incite les États à reconnaître les droits de l'enfant.
- En 1966 : L'Assemblée générale des Nations Unies adopte le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* qui assure une protection contre l'exploitation économique, droits à l'éducation et à la santé, ainsi que le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* qui reconnaît le droit à un nom et à une nationalité.
- En 1979 : L'année internationale de l'enfant est déclarée. Le projet du gouvernement polonais de rédiger une convention sur les droits des enfants débute.
- Le 20 novembre 1989 : L'Assemblée générale des Nations Unies adopte la *Convention relative aux droits de l'enfant* qui entre en vigueur le 2 septembre 1990.
- En septembre 1990 : Un Sommet mondial pour les enfants se tient afin d'encourager les États à ratifier la Convention, à l'initiative de l'UNICEF, ainsi que du Canada, Égypte, Mali, Mexique, Pakistan et Suède.
- En août 1996 : Le premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents a lieu à Stockholm.
- En 1996, la date du 20 novembre devient la Journée internationale des droits de l'enfant.
- Le 25 mai 2000: Le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés* est adopté.
- Le 26 juin 2000: Le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* est adopté.
- En décembre 2001 : Le deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents a lieu à Yokohama.
- En mai 2002 : Une Session extraordinaire des Nations Unies est consacrée aux droits des enfants.
- En novembre 2008 : Le troisième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents a lieu à Rio de Janeiro.

La *Convention relative aux droits de l'enfant* (Convention) est l'instrument international qui a été le plus ratifié au monde. Cent quatre-vingt-treize États l'ont fait, à l'exception de la Somalie et des États-Unis. Le gouvernement du Québec s'est déclaré lié à la Convention par le biais d'un décret émis le 9 décembre 1991. Le 13 décembre suivant, le Canada l'a ratifiée avec l'approbation des provinces.

La Convention est universelle puisqu'elle concerne tous les enfants peu importe leur origine ou la situation dans laquelle ils se trouvent. Chaque État doit mettre en œuvre, selon ses propres moyens, les droits communs à tous les enfants. De plus, tous les droits sont indivisibles et inter reliés. Il est important que l'ensemble des droits soit respecté afin de s'assurer du plein épanouissement des enfants et adolescents.

Deux ans à compter de la date de ratification et à tous les cinq ans par la suite, les États doivent soumettre un rapport au Comité des droits de l'enfant pour faire état des progrès réalisés dans la mise en application des droits prévus dans la Convention. Des membres de la société civile sont également invités, s'ils le désirent, à fournir de l'information au Comité qui, par la suite, va émettre des recommandations aux États respectifs.

Le Comité des droits de l'enfant est composé de dix-huit experts indépendants. Toutefois, la Convention en prévoit dix. Les membres se prononcent, par l'entremise d'observations générales et de recommandations, sur une variété de thématiques touchant les enfants, telles que la justice juvénile, l'éducation et la santé des enfants et des adolescents.

Le Comité a énoncé quatre principes visant à faciliter l'interprétation des droits prévus dans la Convention.

- La non-discrimination (article 2) : Tous les enfants bénéficient des droits, peu importe leur race, couleur, sexe, langue, religion ou la situation de leurs parents etc.
- L'intérêt supérieur de l'enfant (article 3) est une considération primordiale dans toutes les décisions le concernant. On doit répondre à ses besoins spécifiques et respecter ses droits.
- Le droit à la vie, à la survie et au développement (article 6) : Ceci inclut le développement mental, émotionnel, cognitif, social et culturel.
- La participation (article 12) : L'opinion de l'enfant doit être prise en considération quant aux décisions qui le concerne.

Des droits pour les enfants autochtones

Selon l'article 30 de la Convention, l'enfant appartenant à une population autochtone ou à une minorité a le droit de jouir de sa propre vie culturelle, de pratiquer sa propre religion et d'employer sa propre langue. « Selon l'UNICEF, les initiatives qui ont le plus de succès sont celles qui correspondent aux valeurs spirituelles et culturelles des groupes autochtones. »

Dans le monde, on estime que 300 à 400 millions d'Autochtones vivent dans plus de 70 pays, qui, pour la plupart, sont situés en Asie et en Amérique latine. Plus de 75% des 6 000 langues sont indigènes. Environ deux langues autochtones par mois disparaissent. (UNESCO 2004)

Les enfants de moins de 16 ans représentent 40% de la population autochtone du Canada. Au Québec, il y a onze nations autochtones appartenant à trois grandes familles linguistiques et culturelles. Depuis le 21 juin 1996, on célèbre au Canada la Journée nationale des Autochtones.

Le 27 octobre 2003, dans ses Observations finales sur le Canada, le Comité des droits de l'enfant s'est dit très préoccupé par le fait que les enfants autochtones font face à de nombreux problèmes et continuent à être victimes de discrimination dans plusieurs domaines. Lorsqu'on évalue le

bien-être social des peuples autochtones au pays, le Canada se situe au 78^e rang de l'indicateur du développement humain des Nations Unies.

Le 13 septembre 2007, 143 États ont adopté la *Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones* qui prévoit notamment des droits liés aux langues, à la culture, à l'identité, à l'éducation et à l'autodétermination. Le Canada l'a signée le 12 novembre 2010.

Le 23 juin 2010, le Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes, dont fait partie la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, a interpellé les leaders politiques à mettre fin à la détresse des enfants et des jeunes autochtones au Canada.

Qu'est-ce que l'adoption de la Convention a changé pour les droits des enfants?

Au plan international, les enfants sont devenus des sujets de droit, tributaires de droits et de devoirs. Au Québec, la *Charte des droits et libertés de la personne*, adoptée le 27 juin 1975, reconnaît que tout être humain possède une personnalité juridique. De plus, les enfants ont été également reconnus comme sujets de droit par la *Loi sur la protection de la jeunesse* qui est entrée en vigueur en 1979.

La cause des droits des enfants a une plus grande visibilité, particulièrement celle des enfants soldats et de ceux qui sont exploités sexuellement. Certaines améliorations sensibles ont été notées depuis les vingt dernières années. Le nombre d'enfants non scolarisés, ainsi que le nombre de décès d'enfants âgés de moins de 15 ans ont diminué.

Quelle place accordons-nous aux enfants? Respectons-nous leur droit de participer ?

Le 20 juillet 2009, le Comité des droits de l'enfant a émis une Observation générale sur le droit de tous les enfants d'être entendus dans différents contextes et situations. La participation explicite des enfants exige que nous créions un contexte où ils puissent exprimer leurs opinions et que nous prenions celles-ci en considération avant de prendre une décision qui les concerne.

À titre d'exemple, au plan international, du 5 au 7 mai 2002, 404 jeunes âgés de 7 à 18 ans, ont participé au Forum des enfants organisé dans le cadre de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants. Gabriela Azurduy Arrieta de Bolivie (13 ans) et Audrey Cheynut de Monaco (17 ans) ont lu devant l'Assemblée générale des Nations Unies la Déclaration qui a été adoptée par l'ensemble des délégués.

Sources : Allocution prononcée par madame Sylvie Godin, vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à l'occasion de la Journée des juristes de l'Association des centres jeunesse du Québec, le 3 novembre 2009, ainsi que les sites Internet du Comité des droits de l'enfant et de la Session extraordinaire consacrée aux enfants des Nations Unies.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Films de l'Office national du film du Canada

Des billes, des ballons et des garçons ... : Courts-métrages où l'on expose diverses réalités vécues par les jeunes garçons à travers le monde.

Des marelles et des petites filles ... : Courts-métrages où l'on expose diverses réalités vécues par les jeunes filles à travers le monde.

Droits au Cœur- Volet 3 : Films d'animation traitant diverses thématiques reliées aux droits des enfants prévus dans la Convention relative aux droits de l'enfant

Visions autochtones : Courts-métrages et scénarios pédagogiques réalisés par des Autochtones sur des sujets qui concernent les peuples autochtones au Canada.

Wapikoni mobile : Courts-métrage réalisés par des jeunes Autochtones à travers le Québec

Livres

Connaître les droits de l'enfant : Comprendre la Convention relative aux droits de l'enfant au Québec, Bureau international des droits des enfants, Mathieu Lavoie (illustrations), Les éditions de la Courte échelle inc.

Désapprendre la tolérance, sous la direction de Maurice Chalom. Les éditions du CIDICHA Montréal.

Rêveries en mode « mineurs », sous la direction de Maurice Chalom. Les éditions du CIDICHA Montréal.

Tomber les murs, sous la direction de Maurice Chalom. Les éditions du CIDICHA Montréal.

Publications

Des droits pour nos jeunes 18 @ 18 : Un portrait de la première génération de jeunes Canadiens protégée par la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, UNICEF, 2007.

La situation des enfants dans le monde, numéro spécial : Célébrer les 20 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, UNICEF, 2009.

Les enfants : des citoyens sans voix : Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants, Rapport final du Comité sénatorial permanent des Droits de la personne, avril 2007.

Activités pédagogiques

Child Rights Information Network, *Le coin des enfants*

www.crin.org

Comité Solidarité Trois-Rivières, Le Réseau Interre actif

www.in-terre-actif.com

Equitas, Parlons droits, trousse éducative en droits humains pour les jeunes de 13 à 17 ans

www.equitas.org

UNICEF Canada, Le monde en classe

www.unicef.ca

Organismes

Agence canadienne de développement international- Zone jeunesse

www.acdi.gc.ca

Aide à l'enfance Canada

www.savethechildren.ca

Agence de la santé publique du Canada- Journée nationale de l'enfant

www.phac-aspc.gc.ca

Bureau international des droits des enfants

www.ibcr.org

Centre canadien de protection de l'enfance

www.protegeonsnosenfants.ca

Éducaloi

www.educaloi.qc.ca

Unicef Canada (Bureau du Québec)

www.unicef.ca

BOTTIN PERSONNEL

Connais-tu d'autres organismes qui défendent les droits des enfants dans le monde, ainsi qu'au Canada et au Québec? Si oui, inscris les dans le tableau.

Identifie et écris le nom et coordonnées d'organismes qui défendent les droits des enfants dans ta communauté.

Les as-tu déjà contactés ou visités?

Dans le monde

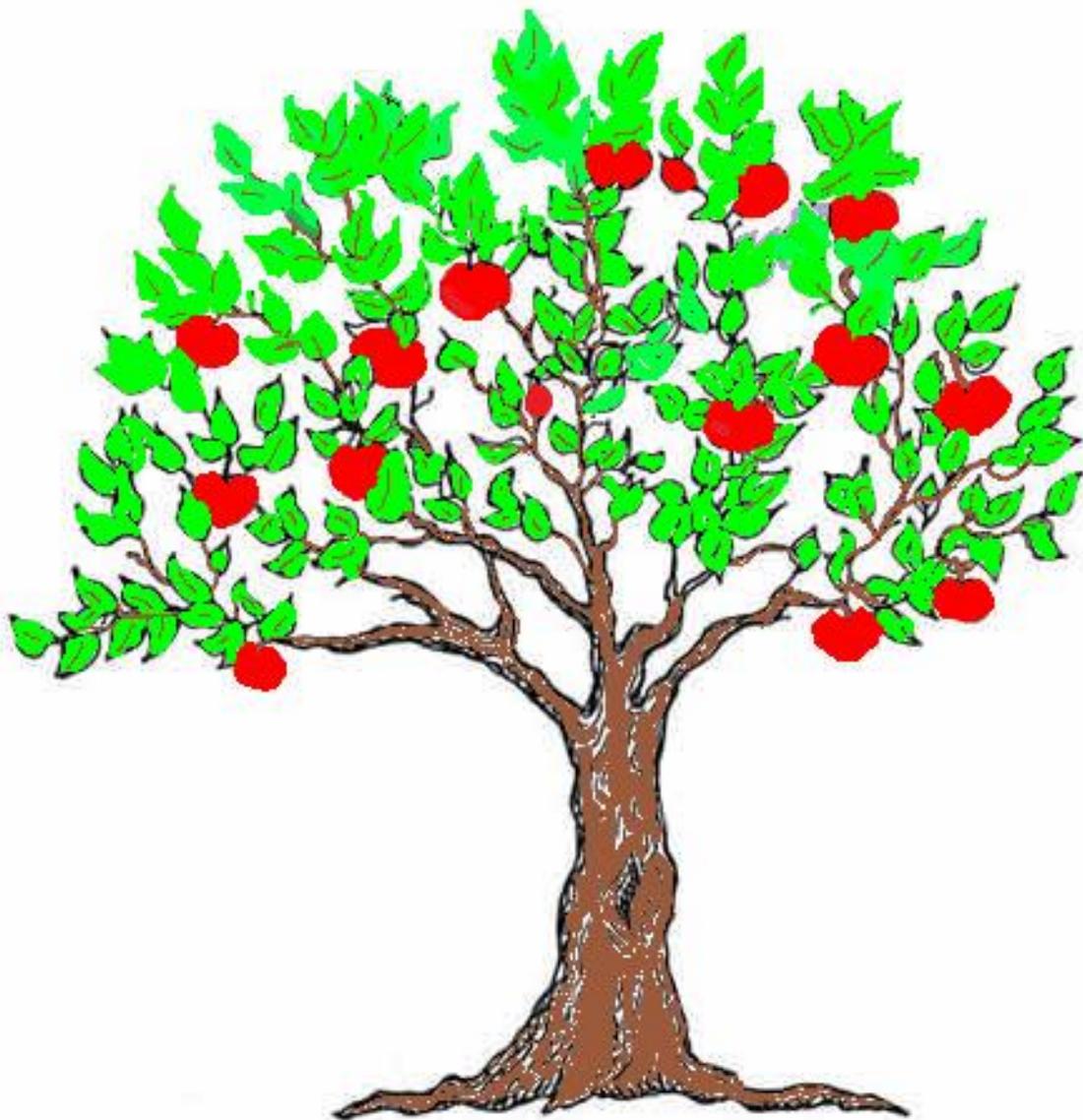
Au Canada/au Québec

Dans ta communauté

EXERCICES

ET

RÉFLEXION



EXERCICE 1

Description

Les élèves travaillent ensemble à créer une image qui les aidera à définir les droits et les besoins des enfants.

Matériel requis

La version simplifiée de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Durée

30 à 45 minutes

Déroulement

Écris sur l'arbre sur les fruits, les droits de l'enfant qui sont nécessaires, à ton avis, pour qu'ils puissent vivre dans la dignité et la justice.

Inscris sur les feuilles, le numéro de l'article correspondant au droit choisi.

L'arbre des droits des enfants a besoin de racines pour grandir et fructifier. Note sur les racines ce dont tu as besoin pour faire fructifier tes droits. Par exemples, un système d'éducation universel, le principe de la primauté du droit, un public bien informé, etc.

Lorsque tu auras terminé, présente ton arbre et justifie les points qui le composent.

Cet exercice est inspiré de : Les droits de la personne au cœur de la vie. Dix suggestions activités pédagogiques pour célébrer le 60^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Shirley Sarna, CDPDJ, 2008.

EXERCICE 2

Description

Afin de susciter une discussion en classe, les élèves donnent leur opinion quant à un des énoncés sous-mentionnés.

Matériel requis

Tableau avec une craie ou des grandes feuilles avec un marqueur

Durée

20 à 30 minutes

Déroulement

Écris une de ces phrases au tableau.

- Un enfant a les mêmes droits qu'un adulte.
- Je peux exprimer mes opinions et celles-ci sont prises en considération.
- Les propos et gestes discriminatoires ou violents ne sont pas tolérés à l'école.

Trace une ligne et inscris « en accord » à l'extrémité gauche et « en désaccord » à l'extrémité droite.

Indique si tu es en accord ou en désaccord avec l'énoncé choisi.

La réponse peut être modulée en inscrivant un trait à l'emplacement de ton choix sur la ligne.

Par la suite, explique ta réponse.

Identifie s'il y a des actions à entreprendre en vue de favoriser un meilleur respect des droits à l'école.

EXERCICE 3

Description

Les élèves se familiarisent davantage avec les droits énoncés dans la Convention, ainsi que les liens à établir dans le cadre de leur mise en œuvre.

Matériel requis

Aucun

Durée

30 à 45 minutes

Déroulement

En équipe, classe les droits inscrits ci-dessous dans une des catégories du présent tableau.

Liste de droits

Nom et nationalité

Réunification familiale

Vie privée

Ne pas être enlevé par un parent

S'exprimer

Accès à l'information

Ne pas subir de la violence

Accès à des soins de santé et des services médicaux

Éducation

Niveau de vie suffisant

Liberté d'association

Sécurité sociale

Pratiquer sa religion

Parler sa propre langue

Avoir des loisirs

Participer à des activités culturelles

Par la suite, discute en équipe ou en classe, en répondant aux questions suivantes :

- Quels droits as-tu classés dans chaque catégorie?
- As-tu classé un droit dans plus d'une catégorie?
- De quelle façon ces droits sont-ils inter reliés?

Inspirée du Guide de Vision mondiale, Jeunes espoirs : témoignages d'enfants travailleurs en Inde.

www.worldvision.ca.wvmondiale

<p style="text-align: center;">Droits à la survie</p> <p>À titre d'exemple : Droit à un niveau de vie suffisant</p>	<p style="text-align: center;">Droits à la protection</p>
<p style="text-align: center;">Droits au développement</p>	<p style="text-align: center;">Droits à la participation</p>

ACTIVITÉ 1 - RÉPONSES

Exercice 3

Certains des droits peuvent se trouver dans plus d'une catégorie.

- Les droits à la survie comprennent des éléments tels qu'un niveau de vie suffisant et l'accès à des services médicaux.
- Les droits au développement comprennent les droits à l'éducation, à l'accès à l'information, le droit au jeu et aux loisirs, aux activités culturelles ainsi que le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
- Les droits à la protection recouvrent tout ce qui précède, mais incluent en outre toutes les formes d'exploitation et de cruauté, la séparation arbitraire d'avec les parents, et les abus au sein du système de justice pénale.
- Les droits à la participation comprennent la liberté d'exprimer ses opinions et le droit de l'enfant d'être associé à toutes les décisions affectant sa vie. À mesure que ses capacités augmenteront, l'enfant aura de plus en plus de possibilités de s'intégrer activement à la vie de la société, pour se préparer ainsi à assumer ses responsabilités d'adulte.

De quelle façon ces droits sont-ils inter reliés?

- À titre d'exemple, si on ne respecte pas le droit d'association, d'autres sont susceptibles d'être brimés, tels que la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit à l'éducation et le droit de participer à des loisirs, activités récréatives et culturelles.

Droits à la survie

Nom et nationalité
Accès à des soins de santé et des services médicaux
Niveau de vie suffisant
Sécurité sociale

Droits à la protection

Nom et nationalité
Réunification familiale
Vie privée
Ne pas être enlevé par un parent
Ne pas subir de violence

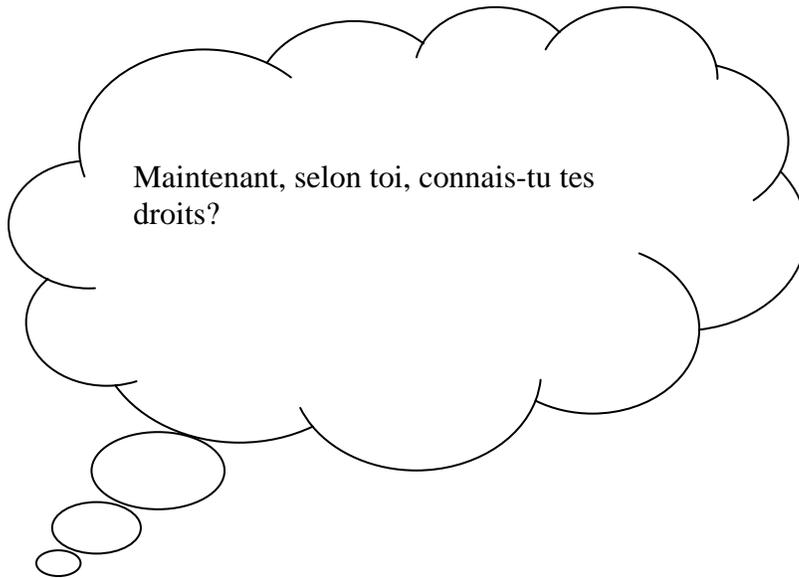
Droits au développement

Nom et nationalité
Éducation
Pratiquer sa religion
Avoir des loisirs
Participer à des activités culturelles

Droits à la participation

Nom et nationalité
S'exprimer
Accès à l'information
Liberté d'association
Parler sa propre langue

RÉFLEXION



De quelle manière exerces-tu tes droits?

Par exemples:

- Fréquenter l'école;
- Avoir accès à de la nourriture saine et à l'eau potable;
- Être inscrit au registre de l'état civil;
- Agir selon sa conscience ou pratiquer sa religion;
- Avoir des loisirs.

Quelle est la part de responsabilité de chacun?

Par exemple:

Le droit à la liberté d'opinion est respecté si nous permettons l'accès d'information. Toutefois, il est également important de se protéger des effets nocifs pouvant résulter de la diffusion de certaines informations, en dénonçant notamment la cyber intimidation.

Activité 2

LE TRAVAIL DES ENFANTS

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Activité 2

EST-CE QUE TOUS LES ENFANTS ONT DES DROITS?

Éléments du programme abordés

ECR	Analyser une situation d'un point de vue éthique; Pratiquer le dialogue.
Langues	Lire et apprécier des textes variés; Écrire des textes variés; Communiquer oralement.
Arts	Apprécier des œuvres dramatiques; Recourir à des stratégies d'observation; Créer des œuvres.
Histoire et éducation à la citoyenneté	Envisager les réalités sociales dans leur complexité; Expliquer les réalités sociales; Relativiser son interprétation des réalités sociales.

« Aujourd'hui, plus de 200 millions d'enfants travaillent dans le monde, exerçant des activités qui nuisent à leur développement mental, physique et émotionnel. Les enfants sont contraints de travailler parce que leur survie et celle de leur famille en dépendent. Le travail des enfants perdure, même là où il a été déclaré illégal (...). » Organisation internationale du Travail

EXTRAITS DE LA *CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT* – VERSION SIMPLIFIÉE

Article 19

L'enfant a le droit d'être protégé contre les mauvais traitements.

Article 27

L'enfant a droit à des conditions de vie favorables à son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Article 28

L'enfant a le droit de fréquenter l'école gratuitement.

Article 29

L'enfant a le droit de développer sa personnalité, ses talents et ses aptitudes à l'école. Aussi, l'enfant a le droit d'être préparé à la vie dans une société libre, en apprenant à respecter les droits de la personne, ses parents, sa culture, sa langue, ses valeurs et celles des autres.

Article 31

L'enfant a le droit de se reposer, de jouer et de s'adonner à des activités artistiques.

Article 32

L'enfant a le droit d'être protégé contre tout travail qui menace sa santé, son éducation ou son développement.

L'HISTOIRE D'IQBAL MASIH

Iqbal Masih n'était encore qu'un tout petit enfant pakistanais lorsque ses parents l'ont vendu pour éponger la dette familiale. À quatre ans, Iqbal rejoint une de ces fabriques de tapis qui exploitent déjà huit millions d'enfants. À dix ans l'enfant esclave a déjà les mains ravagées d'avoir noué douze heures par jour et pendant 6 ans de précieux tapis revendus à prix d'or en Europe et en Amérique du nord. Un jour de 1993, son calvaire prend fin grâce à Eshan Khan, président de la Ligue contre le travail des enfants (BLLF : Bonded labor liberation front).

Son libérateur l'arrache de son métier à tisser pour lui redonner le goût de vivre et la rage de se battre. Iqbal devient alors le symbole des droits de l'enfant. Très vite, Iqbal rejoint le Front de Libération du travail des enfants et participe à leur campagne devenant bientôt le porte-parole de l'enfance exploitée. Orateur de talent, il parcourt le monde pour alerter l'opinion internationale sur les conditions de travail inhumaines imposées à des millions d'enfants. En janvier 1995, il participe à un Congrès contre l'esclavage des enfants à Lahore. Il se rend en Suède et aux États Unis, où il reçoit un prix de la firme américaine Reebok.

Son périple prend fin le 16 avril 1995. Il meurt assassiné sur son vélo, le corps criblé de plomb gisant sur la lande de Chapa Kana Mill, près de Lahore, Pakistan. Il avait reçu des menaces de la "mafia de l'industrie du tapis" comme l'affirmait Eshan Kahn.

Source : www.droitsenfants.com/travail_iqbal.htm

MISE EN CONTEXTE

LE TRAVAIL DES ENFANTS, UN PROBLÈME MONDIAL

Le travail des enfants est un problème mondial touchant aussi bien les pays industrialisés que les pays en développement. Actuellement, on estime qu'au moins 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans doivent travailler et que près de la moitié d'entre eux est obligée de travailler à plein temps. Des millions d'autres ne sont pas recensés et ne peuvent l'être. Ils sont partout mais invisibles.

Le travail des enfants peut revêtir plusieurs formes que l'on peut classer en plusieurs catégories, aucune n'étant propre à une région du monde en particulier:

- le travail domestique;
- l'exploitation sexuelle à des fins commerciales;
- le travail en servitude;
- le travail militaire;
- le travail dans l'industrie et les plantations;
- le travail familial;
- les métiers des rues.

Le travail des enfants est un phénomène qui n'est pas limité aux pays en voie de développement. Les enfants travaillent de façon habituelle dans tous les pays industrialisés et l'on trouve dans beaucoup d'entre eux des formes dangereuses du travail des enfants. Les États-Unis ne sont pas épargnés. Par exemple, l'agriculture emploie des enfants, dont la plupart sont issus de minorités ethniques ou de groupes d'immigrants.

En France, où plusieurs milliers d'enfants vivent en dehors de toute scolarisation, bon nombre d'entre eux sont exploités. Plus préoccupant est l'exploitation domestique des enfants acheminés en France avec des papiers falsifiés. Ces enfants, qui n'ont pas de contact extérieur, sont tenus d'accomplir, sans rémunération, des tâches domestiques, incluant la garde des enfants de leur employeur dans des conditions parfois très dures et les privant de tout accès à l'éducation.

En Grande Bretagne, pourtant premier pays ayant réglementé le travail des enfants en 1883, environ deux millions d'enfants britanniques travaillent régulièrement. En Angleterre, comme en Irlande, la tradition du "job" est bien ancrée. Ces jobs apportent aux enfants un peu d'argent de poche et n'ont pas de vocation à faire vivre l'enfant et sa famille. C'est ainsi que les jeunes enfants obtiennent facilement un travail de quelques heures par semaine, comme caissier au supermarché ou chez le marchand de journaux du quartier.

En Angleterre, les organisations non gouvernementales s'inquiètent du développement de ce phénomène qui concerne surtout les enfants des ménages pauvres. La pauvreté et les inégalités sociales font que plus que l'argent de poche, les gains des écoliers semblent couvrir une part importante des besoins des familles modestes.

L'enfance doit être l'âge du jeu et de l'apprentissage. Le travail des enfants et leur exploitation ne doivent exister dans aucune société.

LE TRAVAIL DES ENFANTS DEVIENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ENFANTINE LORSQU'IL :

- nuit à la santé des enfants;
- ne leur laisse ni le temps ni l'énergie d'aller à l'école;
- ne leur laisse ni le temps de jouer ni de se reposer;
- s'agit d'un travail à temps plein pour un enfant trop jeune;
- représente trop de responsabilités;
- ne rapporte pas un salaire équitable;
- enlève à l'enfant sa dignité ou son estime de soi.

La main-d'œuvre enfantine fait spécifiquement référence à tous les enfants de moins de 12 ans qui travaillent pour obtenir de l'argent, à ceux de 12 à 14 ans qui font un travail dangereux et à tous les enfants engagés dans les pires formes de main-d'œuvre enfantine. Les pires formes de main-d'œuvre enfantine comprennent les enfants contraints d'être des esclaves, recrutés par la force, prostitués, faisant l'objet d'un trafic d'un pays à un autre, engagés de force dans des activités illégales et exposés à un travail dangereux.

Parmi les quelque 246 millions d'enfants travailleurs, près des trois-quarts travaillent dans des conditions dangereuses, à savoir dans des mines, dans le secteur agricole avec des produits chimiques et des pesticides ou avec du matériel dangereux.

AU CANADA ET AU QUÉBEC

« Au Canada, le travail des enfants existe aussi. Il touche différents domaines comme livreurs de journaux, emballeurs dans les supermarchés, cuisiniers, caissiers, etc. [...]

La vente de chocolat embauche, quant à elle, des milliers de jeunes partout sur le territoire canadien. Ayant lu une petite annonce dans le journal leur promettant un emploi dans le domaine de la vente, ils font alors du porte-à-porte pour écouler des dizaines de tablettes de chocolat pour lesquelles ils recevront 1 dollar environ à unité vendue. Certaines compagnies promettent jusqu'à 100\$ par jour de profit. La frontière entre le simple travail étudiant et l'exploitation est mince dans des situations de la sorte... »

550 000 emplois occupés par des jeunes

Chaque année au Québec, près de 20 000 jeunes, de 24 ans et moins, sont blessés, mutilés ou tués au travail.

- 55 accidents par jour;
- 2 amputations par semaine;
- 1 décès par mois;
- 1000 atteintes permanentes par année.

Principaux facteurs explicatifs

- Le cumul des contraintes de travail (horaires irréguliers, travaux répétitifs, manipulation de charges lourdes, efforts sur outils, etc.);
- Les conditions de supervision et le manque de formation;
- Le peu d'expérience et les changements fréquents d'emploi.

Sources : Informations tirées de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) et du Réseau In terre actif

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Films de l'Office national du film du Canada

Des billes, des ballons et des garçons ... : courts-métrages où l'on expose diverses réalités vécues par les jeunes garçons à travers le monde.

Des marelles et des petites filles ... : Courts-métrages où l'on expose diverses réalités vécues par les jeunes filles à travers le monde.

Activité pédagogique

Jeunes espoirs : témoignages d'enfants travailleurs en Inde, Vision mondiale
DVD et guide- prix école : 19,99 \$

Organismes

[Commission de la santé et sécurité au Travail:](http://www.csst.qc.ca)
www.csst.qc.ca

Commission des Normes du Travail du Québec :
<http://cnt.gouv.qc.ca>

Jeunesse ouvrière chrétienne et internationale
www.joci.org

Organisation internationale du travail :
www.ilo.org

BOTTIN PERSONNEL

Inscris les noms et coordonnées des organismes qui défendent les droits des enfants qui travaillent? En connais-tu d'autres? Si oui, inscris les dans le tableau. Les as-tu déjà contactés?

Dans le monde

Au Canada/au Québec

Dans ta communauté

EXERCICES

ET

RÉFLEXION

EXERCICE

À TOI DE JOUER!

Description

Les élèves prennent connaissance des droits prévus dans la *Convention relative aux droits de l'enfant*, particulièrement ceux qui concernent les enfants au travail. Ils réfléchissent sur comment ceux-ci sont mis en application dans différentes pays.

Matériel requis

Aucun

Durée

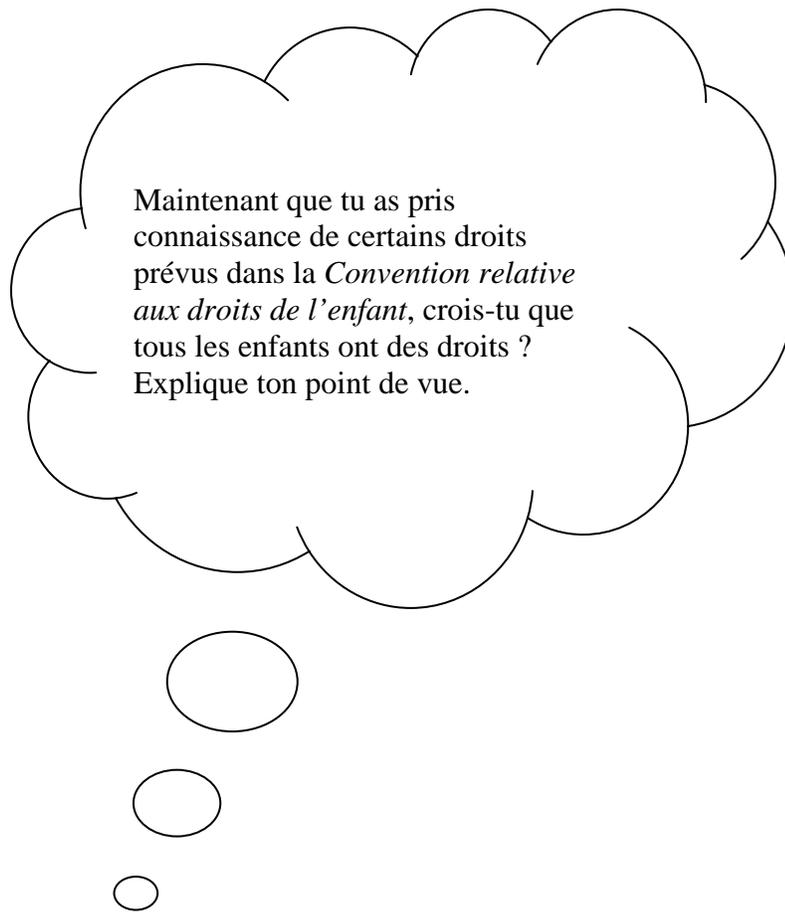
30 à 45 minutes

Déroulement

Relis l'histoire d'Iqbal Masih et la section portant sur le travail des enfants dans le monde. Tu peux aussi te référer aux sites webs qui sont répertoriés dans la section Ressources supplémentaires.

1. Décris la situation d'Iqbal.
2. Explique les obstacles qu'a rencontrés Iqbal dans son parcours.
3. D'après toi, quels sont les droits prévus dans la Convention qui doivent protéger les enfants comme Iqbal Masih? Réfère-toi aux extraits de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.
4. Quels liens peux-tu faire avec ce qui se vit ici au Québec, au Canada?
5. Compare ton point de vue avec tes camarades. Est-ce que certains points de vue sont différents? Si oui, lesquels?

RÉFLEXION



Quelles actions peux-tu prendre pour favoriser leur pleine réalisation ?

Activité 3

LES ENFANTS DE LA RUE



LES ENFANTS DE LA RUE

Activité 3

QUE PEUX-TU FAIRE POUR CONTRIBUER À AMÉLIORER LA SITUATION DES ENFANTS DE LA RUE ?

Éléments du programme abordés

ECR	Évaluer des options ou des actions possibles.
Langues	Lire et apprécier des textes variés; Écrire des textes variés; Communiquer oralement.
Arts	Recours à des stratégies d'observation; Apprécier des œuvres dramatiques; Développer des valeurs personnelles, culturelles et sociales.
Histoire et éducation à la citoyenneté	Établir les bases de la participation à la vie collective; Débattre d'enjeux de société.

« La plupart des enfants sont des orphelins qui vivent seuls ou avec leurs parents adoptifs. D'autres viennent de foyers très pauvres. Nombreux sont les enfants vivant dans de pareilles situations qui décident de se nourrir seuls. Ils quittent l'école pour aller chercher du travail, ou tout simplement quittent leur foyer pour une vie dans la rue. Et puis, il y a des enfants qui viennent des foyers où ils ont été abusés. Dans la plupart des cas, ces enfants doivent travailler afin d'arrondir le revenu familial. »

Amos Ndung'u (ex-enfant de la rue)

EXTRAITS DE LA *CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT* - VERSION SIMPLIFIÉE

Article 6

L'enfant a le droit à la vie et le droit de recevoir de l'aide pour survivre et se développer.

Article 19

L'enfant a le droit d'être protégé contre les mauvais traitements.

Article 20

L'État a l'obligation d'assurer une protection spéciale à l'enfant privé de son milieu familial et de veiller à ce qu'il puisse bénéficier d'une protection familiale de remplacement ou d'un placement dans un établissement approprié. Toute démarche relative à cette obligation tiendra dûment compte de l'origine culturelle de l'enfant.

Article 27

L'enfant a le droit à des conditions de vie favorables à son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

L'HISTOIRE D'AMOS

Ex enfant de la rue, Amos Ndung'u a reçu un soutien de l'AMREF (African medical and research foundation) et il aide à son tour d'autres enfants de la rue.

« Après la séparation de mes parents, ma mère nous a emmenés, moi et mes six frères et sœurs à Nairobi. Elle faisait des petits boulots comme faire la lessive pour gagner de l'argent pour nous nourrir. J'ai moi-même gardé des troupeaux et fait des travaux agricoles pour gagner de l'argent. On n'en avait jamais assez à manger. La vie était dure.

Et puis, en 2005 ma soeur est venue au Centre. Elle nous parlait des jeux auxquels elle jouait dans le centre. Elle s'entraînait au théâtre, à la danse et à la vidéographie. Je suis arrivé au Centre en 2005. On m'a conseillé de venir ici tous les jours pour participer aux activités. Si je manifestais, après un an, une volonté d'améliorer ma vie, on m'aiderait à apprendre le métier de mon choix.

Tous les matins, nous avons des discussions. On nous donnait les principes de base et on nous encourageait à nous aimer et à nous respecter. Il y avait des séances sur l'abus des drogues, la reproduction, le VIH/SIDA et les MST. Je jouais au football et au volleyball. J'ai aussi appris le Tae Kwondo et la vidéographie.

Un an après, l'AMREF a financé mes études pour que j'apprenne à faire la cuisine et la boulangerie-pâtisserie au Restaurant Maria et au Centre de Formation situé à Kawangware. Un jour, je suis rentré chez moi pour m'apercevoir que ma mère, mes frères et sœurs avaient disparu. Je me suis trouvé seul. L'AMREF m'a trouvé un droit où vivre au centre de l'Enfance de Dagoretti, un lieu pour enfants démunis. J'y vis toujours.

La nuit, je parle aux enfants et leur demande d'éviter la drogue pour ne pas ruiner leurs chances de réussir dans la vie. Je leur parle du VIH/SIDA et de la prévention. Je vais souvent au Centre de Dagoretti et lorsque les enfants découvrent mon travail, ils sont impressionnés. Ils me posent des questions sur la nature de mon travail et ce qu'il faut faire pour y arriver. Je fais de mon mieux pour les encourager.

Je me suis amélioré. J'espère réussir ma vie. Je sais avec certitude où je veux aller et ce que je veux devenir. Cette formation m'a aidé à avoir confiance en moi. Je veux faire passer cet espoir et cette vision aux autres enfants qui vivent les mêmes difficultés que les miennes ».

Source: African Medical and Research Foundation: amrefhq.ichameleon.com/francais/les-histoires/l-histoire-d-amos/

MISE EN CONTEXTE

LES ENFANTS DE LA RUE AU QUÉBEC

Dans son avis sur *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social*, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Commission) démontre, exemples à l'appui, que les personnes itinérantes de Montréal font l'objet d'un profilage social, alors qu'ils se voient remettre des constats d'infraction pour le non-respect de la loi et des règlements, tandis que d'autres citoyens sont rarement sanctionnés par les policiers lorsqu'ils commettent ces mêmes infractions. Si dans le cas du profilage racial, c'est la couleur de la peau qui est l'élément déclencheur de la discrimination, dans le cas du profilage social, ce sont plutôt des signes visibles de pauvreté et de marginalité, en d'autres mots, la condition sociale.

Tu peux lire ici-bas le témoignage de mesdames Anne Dion (En-marge 12-17) et Isabelle Picard (Service d'hébergement Saint-Denis) qui ont participé au Forum *Que signifient les droits et libertés pour les jeunes de la rue?* organisé par la Commission. Le 16 novembre 1999, une journée d'échanges a été prévue dans une perspective « qui veut actualiser, en toute égalité, les droits et libertés pour les jeunes de la rue ». Si le sujet t'intéresse, consulte le site web <http://jeunesenfugue.ca>.

Les jeunes de la rue, qui sont-ils? Qui sont-elles? Leurs situations

« Les jeunes mineurs qui se retrouvent dans le centre-ville ne forment pas un groupe homogène. Les jeunes de la rue tels que nous les connaissons médiatiquement ne constituent qu'une minorité d'adolescents. En effet, l'image du punk, *squeegee* en mains, est réelle mais celle du jeune de 15 ans tout vêtu de Tommy l'est tout autant. Qu'est-ce qui les amène dans le centre-ville? La liberté, l'aventure, le plaisir, les difficultés scolaires, familiales, amoureuses, la recherche d'adaptation, le désir de changement, le processus d'autonomie, l'attraction médiatique et j'en passe. D'où viennent-ils? De partout, le tiers seulement provient de l'île de Montréal. Ils sont en fugue de leur milieu familial, d'une famille d'accueil ou d'une ressource des Centres Jeunesse où ils sont hébergés en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* ou de la *Loi sur les jeunes contrevenants*¹. Certains sont mis à la porte de leur domicile familial. Ils font parfois l'objet de négligence parentale ou sont plus ou moins abandonnés et aucun avis de disparition n'est alors émis. D'autres ont adopté le mode de vie de la rue de façon plus permanente.

Certains s'organisent en marge de la société. Ces jeunes vivent des ruptures sociales et familiales qui les amènent à vivre dans un contexte d'isolement, voire d'exclusion. Les jeunes mineurs sont des adolescents qui, pour une période donnée, sont aux prises avec des difficultés d'ordre relationnel, affectif et légal. Les jeunes qui se retrouvent dans la rue n'ont pas d'espace puisqu'ils sont en violation de l'espace public. Dans ce contexte, les jeunes élaborent une diversité de stratégies de survie et d'adaptation. Ils adoptent des conduites à risques qui peuvent les mettre en danger telles la prostitution, la vente de drogue, les délits, etc.

¹ La *Loi sur les jeunes contrevenants* se nomme présentement la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*.

Les garçons et les filles sont en nombre équivalent. Très peu de jeunes ont moins de 15 ans. Les mineurs qui se retrouvent dans le centre-ville sont presque tous québécois de souche. Tout comme plusieurs auteurs l'ont démontré (Garborino, Plass, Hotaling, Fisher), l'expérience pratique démontre que la durée du passage à la rue est très brève. La majorité des jeunes sont de retour dans leur milieu 24 à 72 heures après leur départ.

Il importe de comprendre que la rue est un passage pour la majorité des adolescents. À En Marge 12-17, nous avons défini quatre (4) niveaux d'implication dans la rue. Le premier niveau est celui de l'observation. L'observation représente la première étape lors de l'arrivée dans la rue. Le jeune n'est pas investi dans la rue, il regarde à distance ce qui s'y passe. Cette étape ne sera jamais dépassée pour un ensemble de jeunes.

La deuxième étape est celle de l'expérimentation. Le jeune explore alors la possibilité de trouver une réponse à ses besoins à travers la rue. Il commence à créer des liens dans la rue. Il participe aux activités rattachées à la rue (quête, squeegee, vente de drogue). Dans son discours, on entend une comparaison entre ce qu'il vit dans la rue et ce qu'il vit dans son milieu de provenance. La rue permet un questionnement pour régler les insatisfactions du milieu d'origine, un espace d'autonomie. L'idée d'un retour est présente et il évalue les différentes options qui s'offrent à lui, un retour, demeurer dans la rue ou encore une alternative à ces deux milieux. À cette étape, il idéalise la rue.

La troisième étape est celle de l'intégration. La notion de choix est ici importante. Le jeune fait le choix de faire partie du milieu. Il prend des risques pour faire partie du milieu de la rue. Il commence à prendre une distance émotive par rapport à son milieu d'origine. Même si le jeune est impliqué dans des activités liées à la rue, son choix n'est pas cristallisé. Le parent a encore la possibilité d'avoir un impact sur le choix du jeune.

La quatrième étape est celle de l'ancrage. À cette étape, l'organisation de la vie du jeune est en lien avec la rue et 90% de ses activités s'y concentrent. Il est difficile pour ce jeune d'envisager un autre style de vie. Il a souvent le sentiment de ne pas avoir ce qu'il faut pour avoir autre chose ou de ne pas mériter autre chose. La consommation de drogue est importante.

Jeunes ayant une culture de rue

Comme mentionné précédemment, les jeunes vivant dans la rue sont la pointe de l'iceberg dont les problématiques commencent à être connues et reconnues.

Cependant, il existe une deuxième catégorie de jeunes vivant des problématiques et un style de vie quasi identiques aux jeunes de la rue. Ces jeunes vivent en marge de la société, ont trop souvent décroché de l'école et de leur famille. Certains vivent des problématiques très lourdes, telles que : la toxicomanie, la vie de gang, la prostitution, les comportements délinquants et criminels. Tout comme les jeunes de la rue, ils se rassemblent et vivent en groupe, surtout le soir et la nuit.

La plupart de mineurs retournent dormir chez leurs parents. D'autres choisissent un squat ou l'appartement d'un des membres de leur groupe. Deuxième nuance, ils sont moins visibles et

davantage dispersés. En effet, si certains peuvent passer leurs journées dans les parcs, terrains de basket-ball et dans les rues, d'autres, souvent ceux vivant des problématiques plus lourdes (consommation de drogue dure, prostitutions, etc.), vont davantage choisir les endroits privés comme les appartements comme lieux de socialisation et de rassemblement.

Dans l'ombre des jeunes vivant dans les rues du centre-ville de Montréal se trouvent donc des milliers de jeunes en grande difficulté dans les autres quartiers de la métropole et dans les différentes régions du Québec... Ce sont eux, les jeunes ayant une culture de rue.

Nous avons donc réalisé que la culture des groupes de jeunes diffère énormément. En effet, les jeunes ayant une culture de rue peuvent être plus méfiants et ne pas répondre au type de services habituellement offerts aux jeunes de la rue.

[...]

Leurs droits

Maintenant que nous les connaissons et avant de parler des droits, il est nécessaire de poser le contexte social. De tout temps, on a vu des jeunes qui vivaient à l'adolescence des difficultés d'adaptation sociale. Connaissez-vous Tom Sawyer? Ce héros aventurier est un archétype des jeunes de la rue. Depuis toujours, les adolescents quittent leur milieu pour de nouvelles opportunités, pour des raisons économiques, familiales, sociales et pour l'aventure. Cependant, le problème actuel dépasse largement les difficultés d'adaptation des individus. On peut poser le parcours de rue comme un rite du développement de l'adolescence.

Les crises sociales successives ont privé les jeunes de l'espace social qu'ils occupaient autrefois de façon normale. Les crises économiques, la rareté de l'emploi, l'éclatement du système scolaire et les exigences accrues de performance, les familles éclatées qui appauvrissent et vulnérabilisent le milieu familial, les coupures dans tout le filet de sécurité sociale amènent une pauvreté, une dépendance sociale et l'exclusion d'un nombre croissant de jeunes qui, en des temps meilleurs, se seraient plus facilement trouvés des moyens légitimes d'atteindre une autonomie d'adulte à un âge même précoce. Alors que les systèmes de notre société éclatent, le système criminel, lui, l'endurcit et affaiblit la rue comme milieu d'appartenance.

C'est donc la pauvreté de tous les milieux liée au statut d'être jeune qui constitue un déterminant majeur de l'accroissement de la marginalisation des jeunes. Ainsi, qu'ils se réfugient dans la rue pour cause de difficulté familiale ou qu'ils se retrouvent à la rue par suite d'exclusion, de décrochage, d'abandon institutionnel ou familial, ou de pertes de leurs moyens d'autonomie, les jeunes sont pauvres, isolés et donc privés de portes de sortie.

Dans ce contexte d'isolement, aux prises avec des problèmes de survie au jour le jour, sans perspectives d'avenir et avec peu ou pas de moyen d'accéder à l'autonomie dans des conditions décentes, nos jeunes verront souvent l'angoisse de leur adolescence prendre des proportions intenable. Ce « mal-être » nous semble provoquer des comportements de fuite assez compréhensibles. Laissés à eux-mêmes, isolés, les jeunes de la rue sont souvent vulnérables à toutes les formes d'abus : exploitation par les réseaux de la rue, exploitation sur le marché du

travail, exploitation par des professionnels en autorité dans des structures qui prétendent leur venir en aide.

L'adolescence est une époque particulièrement difficile de changements et de choix pour chacun. Mais elle devient encore plus infernale quand on se retrouve en rupture avec ses racines familiales dans un contexte où l'accès à l'autonomie économique est rendu difficile. »

Source : *Actes du Forum Droits et Libertés : Que signifient les droits et libertés pour les jeunes de la rue?* Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Février 2000.

LES ENFANTS DES RUES DANS LE MONDE

Les enfants et les jeunes adoptent le mode de vie de la rue pour différentes raisons : la guerre, la pauvreté, l'urbanisation, l'instabilité politique, les catastrophes naturelles, la désintégration des familles, le sida, la révolte contre leurs parents, l'insuffisance des revenus et la violence, qu'elle soit physique, émotionnelle ou sexuelle. Les enfants qui vivent et travaillent dans la rue sont souvent victimes de violence, d'abus sexuels et de violation des droits de la personne; ils sont négligés et parfois toxicomanes.

120 millions d'enfants dans la rue

120 millions, c'est le chiffre estimé aujourd'hui par des études conjointes du *Bureau international du Travail* (BIT) et l'UNICEF du nombre d'enfants qui vivent dans la rue, la moitié de ces enfants vit dans le continent sud-américain et 30 millions en Asie.

Qui sont les enfants des rues ?

Les enfants des rues ont entre 5 et 16 ans, mais il est courant d'en rencontrer qui ont à peine 3 ou 4 ans aux côtés de frères plus âgés qui assurent leur protection. La majorité des enfants des rues sont des garçons. Les filles sont en effet moins visibles dans la rue pour deux raisons.

- La première est qu'elles sont moins aventureuses et hésitent plus à quitter leur milieu familial même lorsque les conditions de vie sont exécrables.
- La seconde raison est qu'elles travaillent de façon moins visible comme domestiques, ouvrières dans des ateliers clandestins ou comme prostituées dans les établissements spécialisés.

Elles concernent 10% des enfants des rues, sauf à Bangkok où elles sont 70% en raison de la prostitution. Dans beaucoup de pays, leur nombre tend à augmenter. Souvent avant d'être pubères, elles s'habillent en garçon pour ne pas être embêtées. Même très petites, elles sont pratiquement toujours victimes de la prostitution.

Dans la majorité des cas, les enfants des rues sont issus de familles nombreuses rurales que le mirage des villes a poussé à migrer. Actuellement près de la moitié de tous les enfants des pays en voie de développement vit dans des agglomérations urbaines, c'est-à-dire pour la plupart dans des bidonvilles.

Les enfants des rues ne rentrent pas tous dans la même typologie. Bien que la situation de chacun de ces enfants soit tragique les organismes spécialisés les classent en 3 groupes :

- Les enfants qui ont conservé une relation constante avec leur famille c'est à un domicile, même précaire. L'action de ces enfants dans la rue est souvent un apport économique non négligeable à la famille. Leur présence dans la rue est également liée à de graves problèmes familiaux.
- Les enfants démunis, qui n'ont plus aucun contact avec leur famille ce qui constitue les situations les plus critiques. Leurs origines sont diverses. Ils peuvent être orphelins,

enfants réfugiés ou déplacés, avoir été chassés de la maison pour réduire le nombre de bouches à nourrir, avoir été abandonnés par des parents qui n'arrivent pas à survivre ou encore fugueurs comme c'est le cas dans de nombreux pays occidentaux.

Une vie terrifiante

Une fois à la rue et livrés à eux-mêmes, les enfants, le corps rongé par la crasse et la vermine dorment sur des bancs ou à même le trottoir. Les plus débrouillards se construisent des abris en carton. D'autres, comme en Russie vivent dans les égouts. Pourchassés par la police, livrés à l'indifférence générale ces enfants ont très peu de chances de trouver assistance. Seules les ONG (Organisations Non Gouvernementales), lorsqu'elles existent, tentent d'apporter un réconfort. Ici où là des initiatives individuelles voient également le jour. Beaucoup d'enfants vivent en bandes, se livrent à la délinquance et survivent grâce à la rapine et la mendicité.

Les métiers de la rue

Beaucoup des enfants des rues exercent une activité laborieuse. Les petits métiers pratiqués sont les mêmes sur tous les continents. Il s'agit en fait d'une incessante quête quotidienne pour trouver de quoi subsister non seulement pour eux-mêmes mais aussi, le cas échéant, pour leur famille. Deux situations sont à considérer :

- Le travail organisé par la famille c'est-à-dire que l'enfant est le vecteur économique de celle-ci à qui il reverse la recette de son activité qui est généralement issue de la vente.
- L'enfant abandonné qui crée son propre emploi pour survivre. Il est porteur devant un supermarché, livreur, gardien ou laveur de voitures, cireur de chaussures, vendeur de différents produits, nettoyeur de tombes comme au Pérou, tireur de pousse-pousse ou pousseur de chariots-taxi comme aux Philippines.

Les dangers de la rue

Les enfants des rues rencontrent des dangers et des dérives qui leurs sont souvent fatals. Ils sont meurtris par les intempéries, les privations, le dénuement, les maladies, les accidents et l'indifférence. À cela s'ajoutent la précarité, la violence, les sévices sexuels, la loi du plus fort qui les expose aux rencontres et influences les plus nuisibles. Les petites filles sont sollicitées sexuellement dès leur plus jeune âge et finissent par se prostituer. D'ailleurs, dans la plupart des pays, la prostitution des filles et des garçons banalise et constitue une source de revenus pour les enfants. Enfin la plupart des enfants des rues connaissent la drogue, même les plus petits. En fonction du pays ils consomment la coca, la marijuana, les déchets de cocaïne (bazoca), le cacao sabanico dont les pépins sont hallucinogènes ou encore des mélanges tel que le pipo en Colombie (mélange de lait, d'alcool local et d'essence).

Mais la vraie drogue des pauvres la plus répandue est la colle de cordonnier. On la verse dans un sac en plastique avant de la respirer. Il arrive également que faute de colle, les enfants débouchent les réservoirs d'essence des voitures pour en inhaler les vapeurs. Dans les pays industrialisés ce sont le crack et l'ecstasy qui font le plus de ravage.

Les enfants et les gangs

Une des caractéristiques des enfants des rues est leur rassemblement en bandes ou en gangs qui comptent en général entre 10 et 20 membres mais qui peuvent atteindre 50 ou 100 enfants. Dans certains pays ces bandes deviennent de véritables fléaux. Libérés de toutes contraintes sociales, rejetant les lois et les institutions elles ont leur langage, leur code, leur territoire, leur organisation et vivent principalement de vols, de cambriolages et d'agressions. Mais le risque le plus grand pour ces enfants est de se faire enrôler dans un véritable gang criminel qui va les utiliser pour le trafic de drogue, la mendicité, le vol, les agressions armées et quantités d'autres activités illégales.

Quelques exemples :

- En Europe de l'Est, l'utilisation des enfants des rues est devenue un phénomène très préoccupant depuis l'éclatement de l'empire soviétique. Les délinquants louent les services des enfants pour écouler des marchandises volées, vendre de la drogue et des armes. De jeunes adolescents russes jouent un rôle actif, moyennant finances, dans les nouvelles formes de criminalité telles que le racket ou les enlèvements d'enfants. Les autorités russes prévoient que l'embrigadement des enfants et jeunes adolescents dans le milieu du crime organisé et de la mafia va augmenter de manière considérable dans les prochaines années. Ils seraient près d'un million dans la rue aujourd'hui (chiffre 2005 – source : Procureur Général de Russie)
- En Italie, la Camora napolitaine, la Ndrangheta calabraise et la Mafia sicilienne se servent de milliers d'enfants pour assumer un très grand nombre de tâches, telles la surveillance, l'acheminement de message, la levée des impôts de protection, la vente de cigarettes et même pour accomplir des crimes. En Sicile, on appelle ces enfants tueurs les « Baby Killer ».
- Aux États Unis, les armes à feu sont la première cause de mortalité chez les enfants et les adolescents masculins. Toutes les deux heures un enfant est tué par balle! Pas étonnant dans un pays qui compte 200 millions d'armes en circulation et qui relève 25 000 homicides (meurtres) par an. Un sénateur américain, qui se bat contre la prolifération des armes, relevait récemment que son pays compte 31 fois plus de vendeurs d'armes que de restaurants MacDonalds! Certaines écoles ont même installé des détecteurs de métaux à l'entrée de leur établissement. De récentes affaires ont défrayé la chronique où des adolescents avaient ouvert le feu sur leurs camarades.

Les enfants de rues pourchassés ou tués

Certains pays ont organisé des réactions violentes pour faire face à la prolifération du nombre d'enfants des rues. C'est le cas notamment du Guatemala, de la Colombie, du Pérou et du Brésil. Je citerai par exemple les trop célèbres « escadrons de la mort » au Brésil qui sont financés par des hommes d'affaires locaux qui souhaitent « nettoyer » leurs quartiers des enfants des rues. Ces escadrons de la mort, composés de policiers subalternes et d'officiers de la police militaire, veulent se substituer aux lois estimées trop lentes et inefficaces. Depuis une quinzaine d'années, tous les jours, des enfants, souvent très jeunes, meurent assassinés. À l'instar des escadrons de la mort des milices privées se sont créées dans les pays précédemment cités. La présence importante d'enfants dans la rue assure à ces milices une certaine approbation de la population nantie et donc leur quasi impunité.

Les enfants des rues en chiffres :

Selon l'ONU, 150 millions d'enfants vivent dans la rue, soit un enfant sur cinq. »

Source : UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2006

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Films de l'Office national du film du Canada

Avenue Zéro : documentaire réalisé en 2010 sur la traite de personnes au Canada

L'armée de l'ombre : documentaire réalisé en 1999 qui donne la parole aux jeunes de la rue

Enfer et contre tous : documentaire réalisé en 1999 qui présente le point de vue des parents de jeunes toxicomanes. Un guide pédagogique est disponible sur la page de présentation du film

Le méchant trip : documentaire réalisé en 2005 sur deux jeunes partis dans l'Ouest à la conquête de soi. Comme 25 % de la jeunesse itinérante de Vancouver.

Livre

La rue, un chemin tracé d'avance ?, Christian Leval et France Labelle (co-auteurs), ainsi que Christine Bourcier (photos), Les éditions Hurtubise

Publications

Fugues, trucs et conseils pour les parents, Enfant-Retour Québec

Le phénomène de la fugue à l'adolescence – guide d'accompagnement et d'intervention, Chantal Fredette et Daniel Plante, mai 2004

Les fugues répétitives à l'adolescence influencent-elles le passage à la vie adulte?, Anna Di Tirro, Sylvie Hamel, Sylvain Flamand, Audrée Courchesne, mai 2009, dernière révision le 19 février 1999

Opération Vigilance- Directives générales aux parents de jeunes âgés de 12 à 17 ans, Enfant-Retour Québec

Profilage social et judiciarisation- Portrait de la situation dans l'espace public montréalais, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, juin 2011

Organismes

À deux mains

<http://www.headandhands.ca>

Agence canadienne de développement international (Zone jeunesse – Thèmes de développement)

<http://w3.acdi-cida.gc.ca>

L'Anonyme

<http://www.anonyme.ca>

Bon Dieu dans la rue

<http://www.danslarue.com>

Cactus Montréal

<http://www.cactusmontreal.org>

Clinique des jeunes de la rue

<http://www.csssjeannemance.ca>

Enfant-Retour Québec

<http://www.enfant-retourquebec.ca>

Maison Dauphine

<http://maisondauphine.org>

Premier Arrêt (Bon Dieu dans la rue, Passages, Y Centre-ville)

http://ymcaquebec.org/fr/communautaires/premier_arret

Projet d'intervention auprès des mineurs-res prostitués

<http://piamp.net>

Projet intervention prostitution de Québec : piq@qc.aira.com

Regroupement des Auberges du cœur du Québec

<http://www.aubergesducoeur.org>

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes

<http://rapsim.org>

Street kids international (en Anglais seulement)

www.streetkids.org

BOTTIN PERSONNEL

Connais-tu d'autres organismes qui défendent les droits des enfants et jeunes de la rue, ainsi qu'au Canada et au Québec? Si oui, inscris les dans le tableau.

Identifie et écris le nom et coordonnées d'organismes qui défendent les droits des jeunes de la rue dans ta communauté. Les as-tu déjà contactés ou visités?

Dans le monde

Au Canada/au Québec

Dans ta communauté

EXERCICES

ET

RÉFLEXION

EXERCICE 1

Description

Les élèves réfléchissent à quelle est la meilleure action qu'ils peuvent entreprendre pour améliorer la situation des enfants et des jeunes de la rue.

Matériel requis

La version simplifiée de la Convention relative aux droits de l'enfant.
Se référer à l'annexe ci-jointe.

Durée

30 à 45 minutes

Déroulement

Cette activité peut se faire en petits groupes ou en grand groupe. Elle peut se faire sous forme d'oral ou tu peux écrire tes réponses, selon le temps que tu disposes.

Après avoir lu le contenu théorique de cette activité, détermine en te référant à la version simplifiée de la Convention quels droits refuse-t-on de respecter aux enfants de la rue ?

Propose par la suite des actions possibles pour contribuer à améliorer la situation des enfants de la rue.

Examine quels sont les effets des actions choisies.

Afin de t'aider dans la discussion, tente de répondre à ces questions :

1. Qu'est-ce qu'une action « efficace » ou « non efficace » ? Pourquoi ?

Maintenant, prend connaissance des différentes formes d'actions possibles décrites dans le tableau à la fin de cette activité.

2. Est-ce que certaines de ces actions sont moins efficaces dans une situation ou dans une autre ? Donne des exemples.
3. Quelles sont les interventions acceptables selon toi, pourquoi ?
4. Quelles sont les interventions inacceptables selon toi, pourquoi ?
5. De quelle façon t'y prendrais-tu pour faire entendre ton point de vue sur les enfants de la rue ?

Pour connaître quelques formes d'action, inspirez-vous à la page suivante.

LES FORMES D'ACTION

Les énoncés regroupent un large éventail d'actions utilisées par certains groupes ou individus, depuis l'action violente directe contre les personnes ou la propriété jusqu'à des actions non violentes, mais comportant divers degrés de risque et d'intensité, en passant par des actions utilisant des mécanismes de communication bien établis au sein d'une société démocratique. Plusieurs notions d'importance peuvent être abordées pendant la discussion comme le fait de favoriser et d'utiliser des actions pacifiques, non violentes et légales. Nous encourageons les enseignants à aller consulter les différents sites d'éducation à la non-violence et à la gestion positive des conflits mentionnés en annexe.

Lobbysme

Les représentants de divers organismes rencontrent des politiciens fédéraux pour leur faire part de leurs préoccupations à propos de la réduction de l'aide apportée aux pays en développement.

Marche

Les étudiants d'une école secondaire opposés à la fabrication d'armes à feu et aux conflits armés se joignent à une marche pour la paix qui a lieu dans leur ville et à laquelle participent plus de mille militants pour la paix.

Piquetage

Des opposants à un régime politique très répressif d'un pays étranger organisent une séance de piquetage dans le stationnement d'un magasin qui vend des articles provenant de ce pays; ils distribuent des feuillets aux gens qui entrent dans le magasin, discutent avec eux du déni des droits universels, courant dans le pays en question, et les invitent à renoncer à fréquenter ce magasin.

Éducation et sensibilisation

Un groupe d'étudiants du Kenya organise et coordonne un Festival du cinéma du Kenya pour sensibiliser la population à propos des problématiques culturelles et politiques de leur pays. Tous les fonds recueillis pendant le Festival seront remis à la clinique de soins de santé d'un village du Kenya.

Pétition

Les membres de groupes opposés à la politique en faveur de l'immigration s'associent pour faire signer une pétition qu'ils ont l'intention de remettre à l'administration fédérale pour l'inciter à resserrer les restrictions sur l'immigration.

Manifestation

Des opposants aux coupures dans les programmes d'aide sociale organisent une manifestation à l'extérieur de l'immeuble des autorités législatives, traversent le cordon de sécurité et occupent temporairement une partie de l'immeuble.

Lettres

Apprenant la fermeture d'un centre de loisirs pour les jeunes, certains citoyens se mobilisent et envoient des lettres de protestation à la mairie, aux stations de radio et aux journaux locaux.

Opération sensationnelle

Pour appeler l'attention sur une usine qui déverse des substances toxiques dans un lac de la région, des manifestants entreprennent la périlleuse escalade de la plus haute cheminée de l'usine pour y accrocher une bannière.

Slogans

Les opposants au commerce d'armes international chantent et crient des slogans devant une usine d'armes à feu.

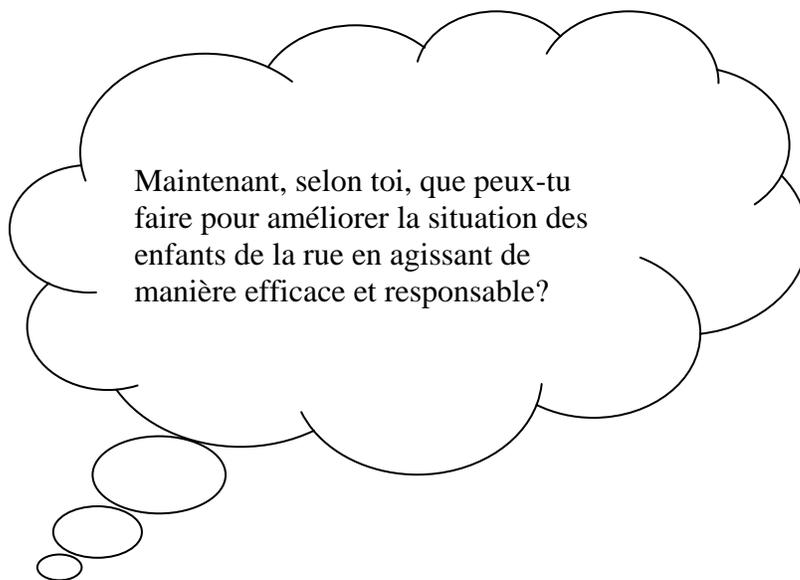
Changement personnel

Une personne soucieuse de la protection de l'environnement en adoptant des habitudes de consommation et un style de vie plus sains pour l'environnement.

Inspirée du Guide de Vision mondiale, Jeunes espoirs : témoignages d'enfants travailleurs en Inde.

www.worldvision.ca.wvmondiale

RÉFLEXION



Voici quelques exemples de ce que tu peux faire

- Apprends davantage sur les enfants de la rue en vue de renseigner d'autres élèves, parents et amis. [Échange](#) et fais part de tes opinions sur les enfants de la rue.
- Exprime-toi et agis par l'entremise du site web de l'UNICEF [La voix des jeunes](#).
- Jette un coup d'œil à [TakingITGlobal](#), un réseau rassemblant des dizaines de milliers de jeunes issus de plus de 200 pays pour les amener à travailler ensemble à des projets concrets qui s'attaquent aux problèmes mondiaux et suscitent des changements positifs.
- Organise des activités avec tes camarades de classe. Forme un groupe local qui organisera des collectes de fonds ou effectuera du travail volontaire.
- Implicite-toi au sein d'un organisme qui apporte un appui aux enfants et jeunes de la rue.

Activité 4

LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

Activité 4

SELON TOI, QUELS SONT LES IMPACTS DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS?

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Antoine de St-Exupéry

Éléments du programme abordés

ECR	Examiner une diversité de repères d'ordre culturel, moral, religieux, scientifique ou social; Élaborer un point de vue étayé; Interagir avec les autres.
Langues	Lire et apprécier des textes variés; Écrire des textes variés; Communiquer oralement.
Arts	Créer des images médiatiques; Développer des valeurs personnelles, culturelles et sociales.
Histoire et éducation à la citoyenneté	Débattre d'enjeux de société; Interroger les réalités sociales dans une perspective historique.

EXTRAITS DE LA *CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT* – VERSION SIMPLIFIÉE

Article 6

L'enfant a le droit à la vie et le droit de recevoir de l'aide pour survivre et se développer.

Article 24

L'enfant a le droit de recevoir les soins médicaux nécessaires à sa bonne santé.

Article 26

L'enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

Article 27

L'enfant a le droit à des conditions de vie favorables à son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Article 28

L'enfant a le droit de fréquenter l'école gratuitement.

Article 32

L'enfant a le droit d'être protégé contre tout travail qui menace sa santé, son éducation ou son développement.

L'HISTOIRE DE JESSIE : QU'EST-CE QUI SE PASSE? LA PAUVRETÉ EN AMÉRIQUE

« Les aspirations de Jessie n'ont rien d'extraordinaire : elle veut avoir de bonnes notes, aller aux fêtes organisées par ses camarades de classe et faire des études supérieures. Pourtant, ces modestes objectifs semblent quasiment irréalisables si l'on considère sa vie actuelle, qui est faite de faim, d'inquiétude et de sacrifices permanents.

L'aînée de trois enfants, Jessie doit s'occuper de son frère et de sa sœur pendant que son père, qui est routier, est au travail. Le père de Jessie travaille dur mais ses 12 à 15 heures de travaux journaliers ne lui permettent pas de régler toutes ses factures. Les journées de Jessie commencent tôt, après que son père est parti travailler. Elle réveille son frère et sa sœur, leur donne à manger et les emmène à l'école. Après avoir été en classe toute la journée, elle s'occupe du souper, aide son frère et sa sœur à faire leurs devoirs et les fait aller au lit - avant de commencer ses propres devoirs.

Sa famille a un toit mais ne peut consacrer que 120 dollars par mois à la nourriture. Souvent, il n'y a pas assez d'argent pour boucler les fins de mois, ce qui oblige alors Jessie à se tourner vers des organisations caritatives comme *Save the Children*. Sa famille souffre de devoir se battre constamment pour joindre les deux bouts. Sacrifier des aliments nourrissants mais chers à des aliments bon marché, par exemple, a eu des répercussions sur sa santé : le père de Jessie est cardiaque et doit lutter contre l'obésité, due à une alimentation riche en graisses et en aliments préparés qui sont souvent à la base du régime alimentaire des gens pauvres.

Le rêve de Jessie d'aller à l'université est contrarié par la peur que son père ait besoin qu'elle reste près de chez lui, surtout maintenant qu'il a de plus en plus de problèmes de santé. Il n'y a malheureusement pas, aux États-Unis, d'assurance maladie universelle et de nombreux parents n'ont d'autre choix que celui qui s'offre au père de Jessie, à savoir travailler pour gagner de l'argent sans bénéficier d'une assurance maladie ou ne pas travailler et s'inscrire auprès des services d'aide sociale pour bénéficier des soins médicaux dispensés par l'État.¹

Que va-t-il se passer maintenant pour Jessie ?

Depuis qu'elle est apparue sur la chaîne télévisée Showtime dans l'émission « Qu'est-ce qui se passe ? », Jessie continue de participer à un programme intitulé *Upward Bound*, qui aide les enfants pauvres à aller à l'université. Jessie rêve de s'en sortir en étudiant et travaille dur pour avoir des notes qui lui permettent d'obtenir des bourses. Mais une longue lutte l'attend.

Pour des enfants comme Jessie, le problème n'est pas seulement un problème d'argent », dit Michael Tierney, directeur de Step-by-Step, un groupe d'aide aux familles rurales pauvres de la Virginie occidentale. « Il y a un véritable manque de services sociaux dans les zones rurales, en

¹ « Après une année de dures négociations sur une réforme du système de santé des États-Unis, le président Barack Obama [a finalement signé](#) la loi sur des soins de santé abordables, le 22 mars 2010. D'ici 2019, la majorité des Américains auront l'obligation d'avoir une assurance maladie; certains recevront des subventions pour le faire. » Site de Radio-Canada, *Un régime presque universel*, 2019, le 25 mars 2010.

particulier en matière de santé mentale. Les enfants sont dans l'impossibilité de se créer des réseaux d'appui. Sans argent ou sans ressources, il leur est difficile de s'en sortir. »

Aujourd'hui, l'organisation *Step-by-Step* aide Jessie en la faisant bénéficier de l'aide d'animateurs de jeunes et de diverses activités au Big Ugly Community Center. L'organisation s'efforce aussi d'en faire bénéficier son frère et sa soeur.

Que pouvez-vous faire ?

L'article 24 de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* dispose que tous les enfants du monde, sans distinction de race, de sexe ou de nationalité, ont le droit de bénéficier d'une bonne alimentation et de soins de santé. On a du mal à croire que dans un pays aussi riche que les États-Unis, des enfants comme Jessie ont faim tous les jours. Et pourtant, ils sont neuf millions dans son cas. En fait, il y a deux fois plus d'enfants pauvres aux États-Unis que tout autre pays développé.

Que pouvez-vous faire pour aider? Commencez par agir près de chez vous. De nombreuses organisations caritatives s'occupent des familles pauvres et l'organisation Save the Children peut vous mettre en relation avec celles qui se trouvent dans votre voisinage. Créer des partenariats entre ces organisations et les particuliers, les familles et les entreprises est un excellent moyen d'améliorer réellement les conditions de vie d'un enfant. »

Source : Qu'est-ce qui se passe ? L'histoire de Jessie
www.update.un.org/french/works/goingon/poverty/jessica_story.html

MISE EN CONTEXTE

DANS LE MONDE

- Presque 3 milliards de personnes vivent avec moins de 2\$ par jour.
- Presque 650 millions d'enfants vivent dans l'extrême pauvreté.
- Dans les pays développés, il est estimé qu'un enfant sur dix vit sous le seuil de pauvreté.

Sous-alimentation

- En 1996, presque 800 millions souffrent de sous-alimentation chronique, dont environ 200 millions enfants de moins de 5 ans. En 2006 ce chiffre est passé à 852 millions et à 860 millions en 2007.
- Deux tiers se trouvent en Asie et dans le Pacifique, tandis que presque un quart se trouve en Afrique subsaharienne. Dans cette région, on note la proportion la plus élevée de personnes sous-alimentée au sein de la population.
- Chaque année, 36 millions d'êtres humains meurent de faim ou de ses conséquences.
- La pauvreté des enfants a un autre visage : l'insécurité alimentaire, avec elle aussi ses conséquences sur leur santé et leur développement. Tandis que des problèmes de santé liés à l'obésité deviennent une menace sans cesse grandissante.

Manque d'eau potable

- Chaque personne a besoin de 20 à 50 litres d'eau par jour.
- 97,5% des réserves en eau de la planète sont constituées d'eau salée impropre à la consommation et qui ne peut pas être utilisées pour l'agriculture.
- Plus d'un milliard de personnes vivent sans eau potable et près de 2,6 milliards n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats.
- Environ un quinzième de la population mondiale (450 millions de personnes dans 29 pays, principalement en Afrique et au Moyen-Orient) subissent des pénuries d'eau chroniques. La majorité des 2,4 milliards de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base vivent dans des pays asiatiques.
- Dans les pays en développement, 80% des maladies et le tiers des décès sont causés par l'eau contaminée.

Éliminer la pauvreté :

L'ancien premier-ministre Lester B. Pearson a établi une norme qui fut adoptée par les Nations Unies en 1970 : Engagement de consacrer 0,7% du revenu national à l'aide au développement. Le Canada consacre 0,33% de son PIB à l'aide étrangère, 40% de cette aide est consacrée à l'achat de biens et services canadiens.

L'aide est souvent liée. À titre d'exemple, en Tanzanie l'aide accordée à ce pays était conditionnelle à la privatisation du réseau d'aqueduc de la capitale, Dar es-Salaam. Or, cette mesure a fait augmenter le prix de l'eau, ce qui a rendu les pauvres plus vulnérables à certaines

maladies comme le choléra. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres où l'on voit que des gains à court terme peuvent nuire aux démunis à long terme.

«La ville de Porto Allegre a le plus faible taux de mortalité infantile au Brésil, principalement grâce à la subvention des services d'assainissement pour les gens pauvres.» Les services publics pour tous : Oxfam

Les pays de l'Afrique subsaharienne continuent de verser environ 12 milliards de dollars par année d'intérêts sur leurs prêts. Les gouvernements de l'Afrique consacrent en moyenne 14\$ par personne par année au service de la dette et seulement 5\$ par habitant aux soins de santé.

Informations tirées de :

- La souveraineté alimentaire : L'escouade à la rescousse : www.aqoci.qc.ca
- Abolissons la Pauvreté : www.makepovertyhistory.ca
- Agence canadienne de développement international- Zone jeunesse- Thèmes de développement : www.acdi-cida.gc.ca
- Campagne 2000 : Éradiquez la pauvreté des enfants au Canada : www.campaign2000.ca
- Tirez le Diable par la Queue : www.evb.csq.qc.net
- Trousse de la campagne Pour tous ! (Oxfam Québec) : www.oxfam.qc.ca/fr/publications/trousses-campagnes/pourtous
- Un monde sans pauvreté : www.aqoci.qc.ca/pdf/TrousseJQSI_2005.pdf

AU CANADA ET AU QUÉBEC

Au Canada, près de 760 000 enfants vivent dans la pauvreté. 40% de ces enfants ont au moins un parent qui travaille à temps plein. (Statistiques Canada 2006) Près d'un dixième de la population éprouve des difficultés à se nourrir régulièrement et suffisamment. Environ 700 000 personnes utilisent les services des banques alimentaires, le double qu'il y a 10 ans. (12^e Journées québécoises de la solidarité internationale, La souveraineté alimentaire : l'Escouade à la rescousse) « Les enfants d'immigration récente, les enfants autochtones ou issus de familles racisées et les enfants qui ont des incapacités sont beaucoup plus vulnérables à la pauvreté que les autres. » (Rapport de 2009 *Il faut une nation pour éduquer une génération.*)

Les jeunes qui souffrent de la faim au Québec

« La pauvreté des enfants a un autre visage: l'insécurité alimentaire, avec elle aussi ses conséquences sur leur santé et leur développement. En 2003, 13 % de la population totale et 12 % des jeunes Québécois de 12 à 19 ans vivaient en situation d'insécurité alimentaire, c'est-à-dire qu'ils faisaient partie d'un ménage ayant souffert d'un manque de nourriture ou ayant éprouvé de la crainte à ce sujet au cours de l'année (INSPQ et coll., 2006b).

Plusieurs parents doivent recourir aux banques alimentaires pour nourrir leurs enfants. En mars 2006, au Québec, près de 68 000 enfants ont eu recours à ces organismes; ils représentaient alors 43 % de la clientèle totale des banques alimentaires québécoises (Association canadienne des banques alimentaires, 2006), alors qu'ils ne constituent que 20 % de la population.

Les jeunes autochtones

Les communautés autochtones sont un autre groupe dans lequel on observe une situation socioéconomique particulièrement difficile, et ces communautés comptent beaucoup d'enfants. Environ 60% des enfants autochtones de moins de 6 ans et 40% des enfants autochtones qui habitent à l'extérieur des réserves vivent dans la pauvreté. Ces chiffres sont deux fois plus élevés que ceux qui portent sur les enfants non autochtones. » (Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2006a) De plus, selon une étude réalisée à partir des données recueillies lors du Recensement de 2006, les Autochtones sont cinq fois plus susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés.

Au Québec, les données disponibles sur la population autochtone qui vit à l'intérieur des réserves (une population de plus de 44 000 personnes) indiquent que six enfants sur dix vivent dans un ménage comptant au moins trois enfants mineurs. La moitié des parents n'ont pas terminé leurs études secondaires. Le revenu annuel moyen des ménages avec enfants à l'intérieur des communautés est de 22 500 \$, alors que le seuil de pauvreté est de 24 500 \$ pour les familles comptant trois enfants et plus (Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2006a).

Parmi la population autochtone qui vit en dehors des communautés (environ 20 000 personnes au total), la moitié des adultes n'ont pas terminé leurs études secondaires et 45% des ménages avec enfants vivent sous le seuil de pauvreté (Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2006b).

Dans les deux régions du Québec où se trouvent les populations crie et inuite, plus de la moitié des adultes de 25 ans et plus n'ont pas terminé leurs études secondaires (Terres-Cries-de-la-Baie-James, 56%; Nunavik, 55 %) comparativement à 31 % de l'ensemble du Québec.

La pauvreté des enfants au Québec

Une définition de la pauvreté inclut les aspects matériels et sociaux de la pauvreté, selon la loi adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en décembre 2002.

On entend par "pauvreté" la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et sa participation à la société québécoise.

Cet énoncé indique que la pauvreté n'est pas qu'économique. En plus de sa composante matérielle associée à la privation des nécessités de base telles que la nourriture, les vêtements ou le logement, cette définition recouvre d'autres formes de privation et d'exclusion liées aux rapports qu'ont les personnes avec leur entourage et avec leur milieu. Cette dimension de la pauvreté réfère à l'isolement, à la marginalisation et au sentiment d'impuissance qu'éprouvent ceux qui n'ont pas les moyens et les ressources nécessaires pour prendre une part active à leur milieu et, plus largement, à la société. C'est la composante sociale de la pauvreté. (Santé et services sociaux - Gouvernement du Québec, 2002).

Éliminer la pauvreté des enfants au Canada

En 1989, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une résolution visant à éliminer la pauvreté des enfants au Canada avant l'an 2000. Après deux décennies, un enfant sur dix au Canada vit toujours dans la pauvreté. (Abolissons la pauvreté www.archive.makepovertyhistory.ca et Rapport de 2009 «Il faut une nation pour éduquer une génération.»)

Le 7 mai 2008, le Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes, a envoyé une lettre au premier ministre le très honorable Stephen Harper, dans laquelle il dénonce le fait que «Bien que nous vivons dans un pays riche et que nous ayons connu des taux de croissance économique élevés au cours des dernières années, nous n'avons toujours pas réussi à nous doter de stratégies susceptibles d'apporter le soutien dont ont désespérément besoin nos citoyens les plus jeunes et vulnérables.» Le Conseil ajoute en précisant qu'il est impératif que le Canada s'engage «à fixer des cibles de réduction de la pauvreté mesurables, des échéanciers clairs et à allouer les ressources nécessaires.»

Loi contre la pauvreté

En 2002, Le Québec est l'un des premiers États au monde à s'être doté d'une loi et d'une stratégie nationale de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, assorties d'un plan d'action gouvernemental. L'objectif de cette loi est que le Québec figure, d'ici 2013, parmi les nations industrialisées qui comptent le moins de personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion

sociale.» (*Riche de tous nos enfants*. Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, novembre 2007.)

En 2004, le Québec a mis en œuvre un plan de lutte contre la pauvreté dans la province. « Au Québec, le taux de pauvreté infantile a considérablement baissé, passant de 20,6 % en 1997 à 9,5 % en 2007. » (Profil statistique de la pauvreté au Canada, Chantal Collin et Hilary Jensen, Division des affaires sociales, le 28 septembre 2009)

Le 6 juin 2010, le gouvernement du Québec a déposé son deuxième plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale (2010-2015). La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a été consultée avant le dévoilement de celle-ci; ce qui l'a amenée à émettre une déclaration en mai 2010. La Commission estime que les droits humains n'ont pas été pris en compte dans le cadre de la rédaction de la stratégie de lutte contre la pauvreté. À titre d'exemple, il est impératif de combattre les préjugés et les pratiques discriminatoires à l'égard des immigrants récents, des personnes racisées, des Autochtones et des personnes handicapées, en vue d'envisager une participation sociale effective de tous et de toutes au Québec.

Informations tirées de :

- La souveraineté alimentaire : L'escouade à la rescousse : www.aqoci.qc.ca
- Abolissons la Pauvreté : www.makepovertyhistory.ca
- Agence canadienne de développement international- Zone jeunesse- Thèmes de développement : www.acdi-cida.gc.ca
- Campagne 2000 : Éradiquez la pauvreté des enfants au Canada : www.campaign2000.ca
- Tirez le Diable par la Queue : www.evb.csq.qc.net
- Trousse de la campagne Pour tous ! (Oxfam Québec) : www.oxfam.qc.ca/fr/publications/trousses-campagnes/pourtous
- Un monde sans pauvreté : www.aqoci.qc.ca/pdf/TrousseJQSI_2005.pdf

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Film de l'Office national du film du Canada

Jonas et Lisa dans Droits au cœur – Volet II : Film d'animation destiné aux enfants de 9 à 12 ans sur le thème du droit de l'enfant à un niveau de vie suffisant. Un guide pédagogique est disponible sur le site Internet de l'ONF : www.onf-nfb.gc.ca

Autres films

La faim d'un pays : Documentaire réalisé par Mark Chatel sur la pauvreté infantile au Canada (2009), Productions Balestra

Vues de l'Est : Documentaire réalisé par Carole Laganière sur la situation des enfants à Hochelaga-Maisonneuve, un des quartiers les plus défavorisés de Montréal (2004), distribution : www.delphisfilms.com.

L'Est pour toujours : Documentaire réalisé par Carole Laganière. Sept ans plus tard, que sont devenus les enfants ayant figurés dans *Vues de l'Est*? (2011), distribution : www.delphisfilms.com.

Reportages de Télé-Québec

Kilomètre Zéro, Saison 2008-2009

Quels sont les visages de la pauvreté au Québec?

Crise alimentaire : le Québec est-il menacé?

Comment garantir des logements décentes et abordables à toutes nos familles?

Publications

Réexaminer la sécurité des familles en cette période d'insécurité, Rapport 2011 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada, Campagne 2000

Les enfants laissés pour compte – Tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches, UNICEF- Innocenti, novembre 2010

Journaux

L'Itinéraire

www.itineraire.ca

Un survol de la pauvreté au Manitoba

www.radio-canada.ca

Crise alimentaire, problème global, impact local

www.radio-canada.ca

Activités pédagogiques

Exigeons la dignité et Droit à un niveau de vie suffisant

http://www.amnistie.ca/dignite/pdf/Logements_automne2009.pdf

Guide d'activités pédagogiques d'un commerce agréable et équitable :

www.evb.csq.qc.net

La Souveraineté alimentaire : l'Escouade de la rescousse
www.aqoci.qc.ca

Le droit à l'alimentation : Une fenêtre sur la planète
www.feedingminds.org

Lutter contre la faim à l'aide des droits
home.wfp.org

Monde en Tête : Réfléchir, ressentir, agir : www.mondeentete.net

Nourrir les esprits : Combattre la faim, un monde libéré de la faim
www.feedingminds.org

Un monde différent
<http://www.adifferentworld-unmondedifferent.org/fr>

Organismes

8 objectifs pour abolir la pauvreté
<http://8goals.ca/site/objectifs>

Association québécoise des organismes québécois de coopération internationale
www.aqoci.qc.ca

Campagne 2000
www.campaign.2000.ca

Club des petits déjeuners du Québec
www.clubdejeuners.org

Dignité pour toutes: la campagne pour un Canada sans pauvreté
<http://www.dignityforall.ca/fr>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
www.fao.org

Oxfam Québec
www.oxfam.qc.ca

Club 2/3 (Oxfam Québec)
www.2tiers.org

BOTTIN PERSONNEL

Inscris les noms et coordonnées des organismes qui défendent les droits des enfants qui vivent dans la pauvreté? En connais-tu d'autres? Si oui, inscris les dans le tableau. Les as-tu déjà contactés?

Dans le monde

Au Canada/au Québec

Dans ta communauté

EXERCICES

ET

RÉFLEXION

EXERCICE 1

Description

En se renseignant sur la répartition de la nourriture dans le monde, les élèves se sensibilisent sur l'ampleur de la pauvreté dans le monde. Ils réfléchissent à des actions à prendre pour garantir le droit à une saine alimentation.

Matériel requis

Aucun

Durée

45 minutes

Déroulement

Le professeur ou des élèves affichent cinq feuilles de papier en indiquant sur chaque feuille le nombre d'habitants en milliers dans les régions du monde inscrites ci-dessous :

- Afrique : 1 009 362 habitants (14,8%) = 15 personnes à nourrir
- Amérique latine et les Caraïbes : 586 590 habitants (8,59%) = 9 personnes à nourrir
- Canada et États-Unis : 345 345 habitants (5,06%) = 5 personnes à nourrir
- Europe : 730 848 habitants (10,7%) = 11 personnes à nourrir
- Asie : 4 120 925 habitants (60,35%) = 60 personnes à nourrir

Source : Estimation de la population totale en milliers de l'Institut national d'études démographiques: www.ined.fr

- 30 bananes représentent l'ensemble de la nourriture disponible dans le monde.
- Chaque équipe répartit les 30 bananes au sein 5 régions du monde.
- Chaque équipe fait connaître le chiffre qu'il a estimé à l'ensemble des 5 groupes.
- On procède maintenant à la véritable répartition.

Quelques questions pour discuter :

- Que penses-tu de la manière dont la nourriture est répartie sur la planète?
- Trouves-tu que cela est équitable?
- Les gens ont-ils droit à la nourriture? Qu'arrive-t-il s'ils n'ont pas les moyens de se la payer?
- Qui est responsable d'assurer ce droit?
- Si tu n'as pas assez de nourriture, comment cela t'affecterait-il?
- Y'a-t-il des enfants pauvres qui vivent dans des pays riches ?

Ce jeu s'inspire de «*The Right Stuff*» de 1998, un outil pédagogique sur la *Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant* portant sur l'injustice dans la distribution des produits alimentaires continue à être un thème récurrent. (www.jeunesse.devp.org/wp-content/uploads/2010/01/Partie-2-ing42.pdf).

EXERCICE 2

Description

Les élèves se sensibilisent de l'impact que la pauvreté a sur la vie des enfants.

Ils écrivent les paroles d'une chanson dénonçant la pauvreté et l'injustice que peuvent vivre les jeunes; tout en réfléchissant sur quelles actions peuvent être prises pour améliorer leur situation. Invitez les élèves à porter une attention particulière à la situation vécue par les jeunes Autochtones.

Matériel requis

Accès à l'Internet et des haut-parleurs

Durée

45 minutes

Déroulement

Écris, seul ou en équipe, une chanson dénonçant une injustice que peut vivre les jeunes d'aujourd'hui ici ou ailleurs.

À partir de l'extrait audio sur l'Internet, tu peux t'inspirer de la chanson de Samian *Le Rap pour moi*. Tu peux l'écouter sur le site à www.samian.ca ou de l'extrait audio disponible sur www.parolecitoyenne.org de l'émission 7 : *Jeunesse autochtone et ses modèles* (Durée 15 minutes 19 secondes, émission du 5 février 2009, réalisée par Louis-René Beaudin)

EXERCICE 3

Description

Les élèves réfléchissent en équipe à quelles actions peuvent être mises en place pour lutter contre la pauvreté. Par la suite, chaque équipe présentera leurs suggestions à la classe en vue de convaincre les autres élèves de leur position.

Matériel requis

Aucun

Durée

45 minutes

Déroulement

Écrivez un court texte décrivant à quoi ressemble un monde sans pauvreté.

- De quelle manière votre rêve peut devenir réalité?
- Quels facteurs peuvent être la cause de pauvreté chez les enfants dans le monde et au Canada?
- Selon vous, qu'est-ce que la coopération?
- De quelle manière pouvez-vous vivre la coopération en classe et à l'école?
- Connaissez-vous des organismes qui font de la coopération au Canada ou à l'international qui sont basés sur :
 - La confiance dans les capacités des autres;
 - L'égalité entre les personnes;
 - L'entraide.

Ensuite, organisez des élections ensuite avec les autres élèves de la classe.

- Désignez un porte-parole au sein de ton équipe.
- Chaque porte-parole lira son texte en vue de débattre en classe des idées présentées : Quelles sont leurs priorités afin d'éliminer la pauvreté à l'école et au sein de leur communauté?
- Par la suite, inscris ton choix sur un bulletin de vote.
- Finalement, le prochain maire ou la prochaine mairesse et leur équipe seront désignés (es) après que les bulletins de vote soient comptabilisés.

EXERCICE 4

Description

Les élèves se sensibilisent de l'impact que la pauvreté a sur la vie des enfants.

Ils réfléchissent en équipe en vue de développer un argumentaire sur quels peuvent être les meilleurs moyens à prendre pour combattre les causes et les effets de la pauvreté.

Matériel requis

Les élèves peuvent consulter les ressources supplémentaires qui sont listées à la fin de l'activité.

Durée

45 minutes

Déroulement

Mets-toi en équipe de deux pour préparer un jeu de rôles. Une personne sera le ou la chef d'État, tandis que l'autre sera un(e) journaliste.

Scénario : Un sommet international se tient au Québec. Plusieurs chefs d'État y participent. Le journaliste travaille pour un poste de télévision et il ou elle veut obtenir une entrevue avec le ou la Président(e) X ou Premier(ère)-ministre Y.

Prépare en équipe des questions et réponses portant sur :

- l'impact de la pauvreté sur la population;
- les efforts pour la combattre;
- les relations entre le Canada et le pays que représente le ou la chef d'État, soit aux niveaux des gouvernements ou des populations respectives (ex. : Doit-on annuler la dette?)

Si le temps le permet, chaque équipe peut présenter son entrevue devant la classe.

Dans ton école et ta communauté, y a-t-il des médias ? (journal, télévision, radio, Internet)

Est-ce que tu as déjà contribué à un numéro ou à un programme?

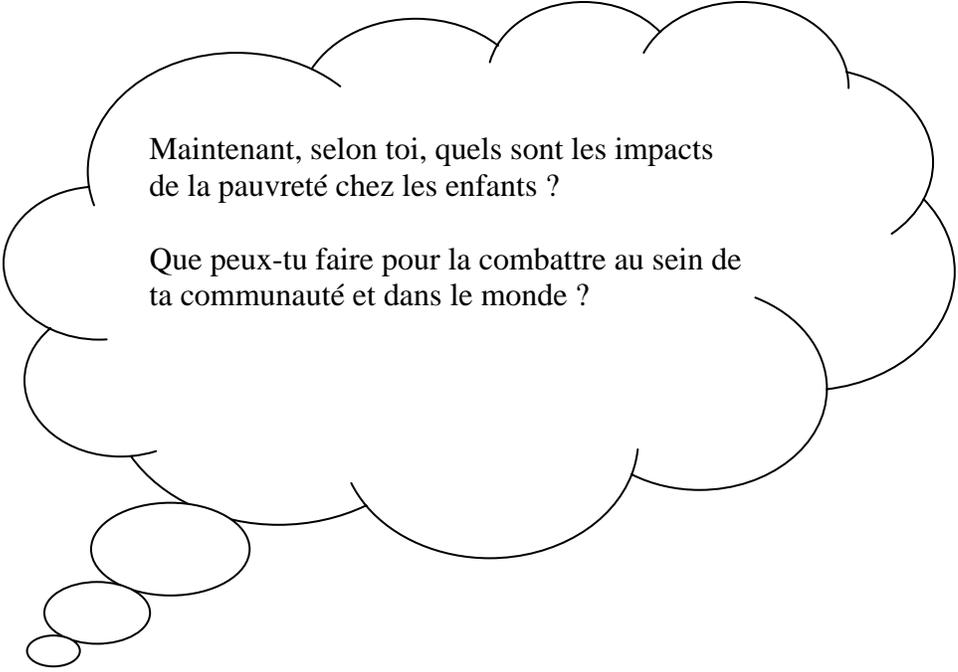
Peux parler de sujets sociaux, tels que la pauvreté au sein de ta communauté, etc.?

FICHE REPONSE DE L'EXERCICE 1

- Afrique : 1 009 362 habitants (14,8%) = 15 personnes à nourrir : $\frac{1}{2}$ banane
- Amérique latine et les Caraïbes : 586 590 habitants (8,59%) = 9 personnes à nourrir : 1 banane et $\frac{1}{2}$
- Canada et États-Unis : 345 345 habitants (5,06%) = 5 personnes à nourrir : 8 $\frac{1}{2}$ bananes
- Europe : 730 848 habitants (10,7%) = 11 personnes à nourrir : 14 bananes
- Asie : 4 120 925 habitants (60,35%) = 60 personnes à nourrir : 5 bananes et $\frac{1}{2}$

Total de la population en 2009 : 6 828 174 milliers habitants (en comptabilisant la population de l'Océanie : 35 084 habitants)

RÉFLEXION



Maintenant, selon toi, quels sont les impacts de la pauvreté chez les enfants ?

Que peux-tu faire pour la combattre au sein de ta communauté et dans le monde ?

Activité 5

LES ENFANTS SOLDATS



LES ENFANTS SOLDATS

Activité 5

**QUELLES PEUVENT ÊTRE LES
CONSÉQUENCES D'ÊTRE FORCÉ À
PARTICIPER À UN CONFLIT ARMÉ
POUR UN ENFANT?**

Éléments du programme abordés

ECR	Évaluer des options ou des actions possibles; Organiser sa pensée; Interagir avec les autres.
Langues	Lire et apprécier des textes variés; Écrire des textes variés; Communiquer oralement.
Arts	Créer des images personnelles; Recourir à des stratégies d'observation; Développer des valeurs personnelles, culturelles et sociales.
Histoire et éducation à la citoyenneté	Établir les bases de la participation à la vie collective; Débattre d'enjeux de société.

« Il n'y a simplement pas d'excuse, pas d'argument acceptable pour armer des enfants. »

Mgr Desmond Tutu

EXTRAIT DE LA *CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT* – VERSION SIMPLIFIÉE

Article 38

L'enfant a le droit d'être protégé contre la guerre.

ISHMAEL BEAH, UN ENFANT SAUVÉ DE LA GUERRE

L'histoire d'Ishmael Beah

Enrôlé à l'âge de 13 ans comme **enfant soldat** dans l'armée au Sierra Leone, **Ishmael** a vu sa famille disparaître et s'est retrouvé seul dans un pays en guerre. "Comme tous les enfants dans la même situation que moi, nous n'avons pas d'autre choix que de nous engager comme **enfant soldat**" explique le jeune homme aujourd'hui étudiant en droit, "à l'époque nous savions que partir du groupe signifie mourir".

Alors **Ishmael**, comme beaucoup d'autres orphelins, est resté dans ce groupe qu'il appellera ensuite "sa deuxième famille". Entraîné à tuer, sans poser de question, sans réfléchir, **Ishmael** et les autres adolescents plongent dans la drogue pour oublier, "pour ne pas essayer de comprendre nos actes", souligne-t-il, "nous fumions de la marijuana, nous prenions un mélange de cocaïne et de poudre récupérée de nos armes".

Pendant deux ans, le jeune homme a été plongé dans une extrême violence. "Tuer devenait notre activité quotidienne, cela devenait normal pour nous" explique-t-il aujourd'hui. Refuser d'abattre un homme était perçu comme un refus d'appartenir au groupe et était sanctionné par la mort de l'adolescent rebelle.

Tout réapprendre

Et puis un jour, **Ishmael** a été sauvé par l'**Unicef**. Son chef a accepté de le laisser partir, **Ishmael** a alors intégré un centre de réhabilitation. "J'avais oublié ce qu'était le vrai sommeil, dormir sereinement, j'avais oublié ce que voulait dire la confiance, et vivre sans violence".

Installé aux États-Unis, **Ishmael Beah** vient de sortir un livre dans lequel il raconte ces années de tourmente, intitulé : « Le chemin parcouru » (Presse de la cité). Une étape de plus dans son refus d'appartenir à une génération perdue. Il existe 300 000 enfants soldats à travers le monde.

Source : Site officiel de Ishmael Beah : www.ishmael-beah.fr

MISE EN CONTEXTE

QU'EST-CE QU'UN ENFANT SOLDAT?

« Selon la définition de l'UNICEF, un enfant soldat est toute personne âgée de moins de 18 ans qui fait partie d'une force ou d'un groupe armé régulier ou irrégulier de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les enfants combattants, les cuisiniers, les porteurs, les messagers et ceux qui accompagnent ces groupes (autre que les membres de famille). La définition comprend également les filles enrôlées pour servir de concubines ou aux fins de mariage forcé. Cette définition ne désigne pas exclusivement les enfants qui portent ou ont porté des armes. Certains garçons et filles peuvent avoir été enlevés ou recrutés de force, d'autres ont été amenés à s'enrôler par la pauvreté, la maltraitance et la discrimination, les pressions de la société ou des pairs ou encore pour se venger de la violence dont eux-mêmes ou leur famille ont été victimes.

Combien y a-t-il d'enfants soldats dans le monde?

Bien qu'il soit difficile de déterminer le nombre d'enfants utilisés comme soldats, les estimations les plus récentes donnent à penser que de 200 000 à 300 000 jeunes de moins de 18 ans sont utilisés comme soldats dans une vingtaine de pays sur presque tous les continents.

Pourquoi les enfants deviennent-ils soldats?

La guerre exacerbe les bouleversements socioéconomiques, affaiblissant davantage les mécanismes destinés à protéger les enfants; les systèmes d'éducation, les réseaux de soins de santé, les services juridiques et les services sociaux subissent les contrecoups des conflits armés. Dans ce contexte, les enfants risquent d'être enlevés et forcés de prendre les armes parce qu'ils sont plus faciles à manipuler et à dominer que les adultes; d'autres peuvent être tentés de devenir soldats pour avoir un sentiment d'appartenance, se venger ou assurer leur sécurité économique. L'UNICEF soutient que même les enfants qui prennent délibérément part à des conflits armés le font à cause des pressions socioculturelles ou pour des motifs économiques. Souvent, c'est l'absence de choix ou de solutions de rechange positifs et significatifs qui incite les enfants à participer à des conflits armés.

Qui recrute les enfants soldats?

Les enfants sont recrutés par les forces armées tant gouvernementales que non gouvernementales.

Dans quels pays y a-t-il des enfants soldats?

Les enfants sont impliqués dans des conflits armés dans de nombreux pays. Selon des rapports récents, les enfants participent activement, à différents titres, aux forces armées des pays suivants :

Afghanistan	Myanmar (Birmanie)	Somalie
Angola	Népal	Sri Lanka
Burundi	République centrafricaine	Soudan

Colombie	République démocratique du Congo	Tchad
Côte d'Ivoire	Congo	Territoires palestiniens occupés
Guinée	République du Congo	Ouganda
Haïti	Russie	Yémen
Inde	Rwanda	
Iran	Sierra Leone	
Iraq		

De nombreux autres pays – notamment, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis – permettent aux jeunes de se joindre volontairement aux forces armées avant l'âge de 18 ans. Au Canada, bien que les jeunes de moins de 18 ans soient autorisés à s'enrôler dans les Forces armées canadiennes, ils ne prennent pas une part active aux hostilités (une condition préalable du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés).

L'UNICEF, de même que de nombreux autres organismes de défense des droits de la personne, souscrit au principe strict « des 18 ans » visant à limiter la participation des enfants et des jeunes aux forces armées. Selon le cadre de référence du principe visant à limiter à 18 ans la participation (obligatoire ou volontaire) aux forces armées de toute personne âgée de moins de 18 ans est interdite.

Quelle législation a-t-on mise en place pour empêcher le recrutement des enfants soldats?

Diverses lois humanitaires et en matière de droits de la personne, à l'échelle internationale et régionale, ont été mises en place pour protéger les droits de l'enfant. Vous trouverez ci-dessous les principaux instruments juridiques:

Conventions de Genève et Protocoles additionnels :

Les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 fixent à 15 ans l'âge minimum requis pour utiliser ou recruter les enfants dans des conflits armés. Cet âge minimum s'applique aux forces armées tant gouvernementales que non gouvernementales qui participent aux conflits armés tant internationaux qu'interétatiques.

[...] Le Protocole précise en outre que lorsque des personnes de plus de 15 ans, mais de moins de 18 ans, sont recrutées, les Parties au conflit s'efforceront de donner la priorité aux plus âgées. Les enfants de moins de 15 ans recevront en permanence une protection spéciale, qu'ils soient prisonniers de guerre ou non.

[...]

Convention relative aux droits de l'enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant (1989) définit l'enfant comme étant toute personne de moins de 18 ans, tout en réaffirmant à l'article 38 que les États parties s'abstiendront de recruter des jeunes de moins de 15 ans ou d'autoriser des jeunes de moins de 15 ans à participer à des conflits armés tel que stipulé dans les Conventions de Genève de 1949.

Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) institue une cour permanente pour condamner les personnes accusées d'avoir commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des génocides. [...]

On y définit en tant que crime de guerre (1) la conscription ou l'enrôlement des enfants âgés de moins de 15 ans dans les forces armées nationales ou leur usage pour participer activement à des hostilités, ainsi que (2) la conscription ou l'enrôlement des enfants de moins de 15 ans dans des forces ou des groupes armés ou leur usage pour participer activement à des hostilités internes comme un crime de guerre. Ainsi, le Statut protège les enfants utilisés comme leurres, coursiers ou aux points de contrôle militaires ainsi que dans des fonctions de soutien direct (c.-à-d. des porteurs).

Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants

La Convention 182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants (1999) stipule que les États parties veilleront à ce que les pires formes du travail des enfants soient interdites et abolies par les États. Dans la Convention, le terme « enfant » désigne toute personne âgée de moins de 18 ans; les « pires formes du travail » comprennent l'esclavage (et les pratiques analogues telles que la vente ou la traite d'enfants), la servitude pour dettes, l'asservissement, le travail forcé ou obligatoire dont le recrutement forcé ou obligatoire des enfants dans des conflits armés.

[...]

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés

Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés (2000) fixe à 18 ans l'âge minimum requis pour la participation directe à des conflits armés. [...]

Engagements et Principes de Paris

[...] Adoptés en 2007, les Engagements réaffirment les mécanismes juridiques et politiques existants tandis que les Principes abordent en détail les enjeux liés à la protection des enfants contre le recrutement ainsi que la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats.

Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU

En plus des mécanismes juridiques qui encadrent la protection des enfants contre les conflits armés, un certain nombre de Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ont été adoptées. Celles-ci condamnent le recrutement et l'usage des enfants par des forces armées. La protection des enfants contre le recrutement et la participation aux conflits armés font l'objet des résolutions 1261 (1999), 1314 (2000), 1379 (2001), 1460 (2003), 1539 (2004) et 1612 (2005).

Comment les organisations s'emploient-elles à mettre fin au recrutement des enfants soldats?

De nombreuses organisations s'emploient à mettre fin au recrutement et à l'usage des enfants par des forces armées. L'UNICEF œuvre dans le monde entier, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, afin de promouvoir la création d'environnements protecteurs pour les enfants.

Les programmes de l'UNICEF visent à prévenir le recrutement des enfants soldats ainsi qu'à soutenir les programmes de démobilisation et de réinsertion pour les jeunes ayant participé à des conflits armés. Cet organisme accorde également un appui aux filles ayant des besoins spéciaux en raison de leur participation à des groupes armés. Nombreuses sont celles qui retournent dans leur collectivité avec leurs propres enfants, et la maternité peut nuire à leur entière réinsertion communautaire. Les anciens enfants soldats sont encouragés à acquérir des compétences en affaires et des connaissances de base telles que les capacités de calcul, de lecture et d'écriture; les jeunes sont également encouragés sans réserve à participer activement au processus politique. Enfin, l'UNICEF et ses partenaires procurent aux enfants un soutien psychosocial et des soins médicaux de base.

Au Canada, l'UNICEF est associé à Child Soldier Initiative qui réunit un groupe multidisciplinaire d'organisations sous la direction du sénateur Roméo Dallaire. UNICEF Canada collabore également avec des partenaires en Colombie dans le cadre d'un projet axé tant sur la prévention du recrutement des enfants soldats que sur l'aide aux enfants qui ont été relâchés par les forces armées. Outre ces projets, l'UNICEF est membre de groupes de travail qui traitent des enjeux liés aux enfants et aux conflits armés, militant en faveur d'un soutien accru de la part du gouvernement canadien pour résoudre cette problématique et contribuant à diffuser des pratiques exemplaires et les connaissances acquises sur le terrain. »

Sources : <http://amsul.webs.com/enfantssoldats.htm> et [www.unicef.ca/portal/Secure/.../Child_Soldiers_QAdh\[1\]French.doc](http://www.unicef.ca/portal/Secure/.../Child_Soldiers_QAdh[1]French.doc)

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Films de l'Office national du film du Canada

Des billes, des ballons et des garçons ... : courts-métrages où l'on expose diverses réalités vécues par les jeunes garçons à travers le monde.

Grace, Milly, Lucy ... des filles soldates : documentaire réalisé en 2010 sur le sort de jeunes filles enlevées et enrôlées de force par les troupes rebelles en Ouganda.

Autres films

Audios-Vidéos de la campagne d'Amnistie internationale *Enfants soldats – Que fait la justice ?*

Du sang dans nos cellulaires, reportage passé à l'émission Enquête le 17 mars 2011,

Vous n'aimez pas la vérité – 4 jours à Guantanamo, documentaire réalisé par Luc Côté et Patricio Henriquez basé sur les enregistrements vidéo de l'interrogatoire d'Omar Khadr, distribution au Québec par Les Films du 3 mars.

Livres

Allah n'est pas obligé, Ahmadou Kourouma, éditions du Seuil, 2000.

Ils se battent comme des soldats, ils meurent comme des enfants – Pour en finir avec le recours aux enfants soldats, Roméo Dallaire, éditions Libre Expression 2010.

Le chemin parcouru – Mémoire d'un enfant soldat, Ishmael Behah, Presses de la Cité, 2008.

Publications

Coalition contre l'utilisation des enfants soldats, UNICEF, mai 2004.

Clowns sans frontières : un baume contre les bombes, Andréanne Thiboutout

Les enfants face à la guerre, Les droits de l'enfant,
Les enfants et les conflits dans un monde de mutation, examen stratégique décennal de l'étude Machel, UNICEF, 2009.

Parlons droits ! Ce que tu dois savoir à propos de tes droits et des forces armées.

Activités pédagogiques

Enfants soldats – Que fait la justice, campagne d’Amnistie internationale Canada, section francophone.

Le commerce des armes est hors contrôle, guide pédagogique de Contrôlez les armes.

Les enfants-soldats, situation d’apprentissage du Réseau Interre Actif.

Organismes

Agence canadienne de développement international (Zone jeunesse – Thèmes de développement)

<http://www.acdi-cida.gc.ca>

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés

<http://www.un.org/children/conflict/french/>

Bureau international des droits des enfants

www.ibcr.org

Centre de ressources sur la non violence

<http://www.nonviolence.ca/index.php>

Child Soldier Initiative (en anglais)

<http://childsoldiersinitiative.org>

Child Soldiers International (en anglais)

<http://www.child-soldiers.org/home>

Child Soldier Relief (en anglais)

<http://childsoldierrelief.org>

Comité international de la Croix-Rouge

<http://www.icrc.org/fre/index.jsp>

Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix

www.operationspaix.net

UNICEF – les enfants soldats

http://www.unicef.org/french/emerg/index_childsoldiers.html

War Child International (en anglais)

<http://www.warchild.org>

BOTTIN PERSONNEL

Inscris les noms et coordonnées des organismes qui défendent les droits des enfants soldats et des enfants touchés par la guerre? En connais-tu d'autres? Si oui, inscris les dans le tableau. Les as-tu déjà contactés?

Dans le monde

Au Canada/au Québec

Dans ta communauté

EXERCICES

ET

RÉFLEXION

EXERCICE 1

Description

Les élèves se familiarisent sur l'impact des conflits armés sur la vie des enfants. Ils travaillent ensemble à créer un message ou une vidéo comportant un message d'espoir pour les enfants enrôlés et victimes de conflits armés.

Matériel requis

Caméra vidéo

Durée

45 minutes

Déroulement

Après avoir lu l'histoire d'Ishmael Beah, quel message d'espoir peux-tu communiquer aux enfants qui sont enrôlés et victimes de conflits armés?

En équipe, compose un message ou une vidéo, comportant un message d'espoir.

Si tu le désires, ta lettre ou vidéo peut être acheminé à un organisme québécois ou canadien luttant contre l'enrôlement des enfants soldats.

EXERCICE 2

Description

Les élèves se renseignent sur l'ampleur des conséquences que la guerre et l'enrôlement peuvent avoir sur la vie des enfants. Les élèves réfléchissent à quelles actions peuvent être entreprises pour mieux défendre les droits des enfants impliqués dans un conflit armé.

Matériel requis

Se référer au contenu théorique se trouvant aux pages xx

Pour de plus amples renseignements, consultez la section Ressources supplémentaires aux pages xx.

Durée

45 minutes

Déroulement

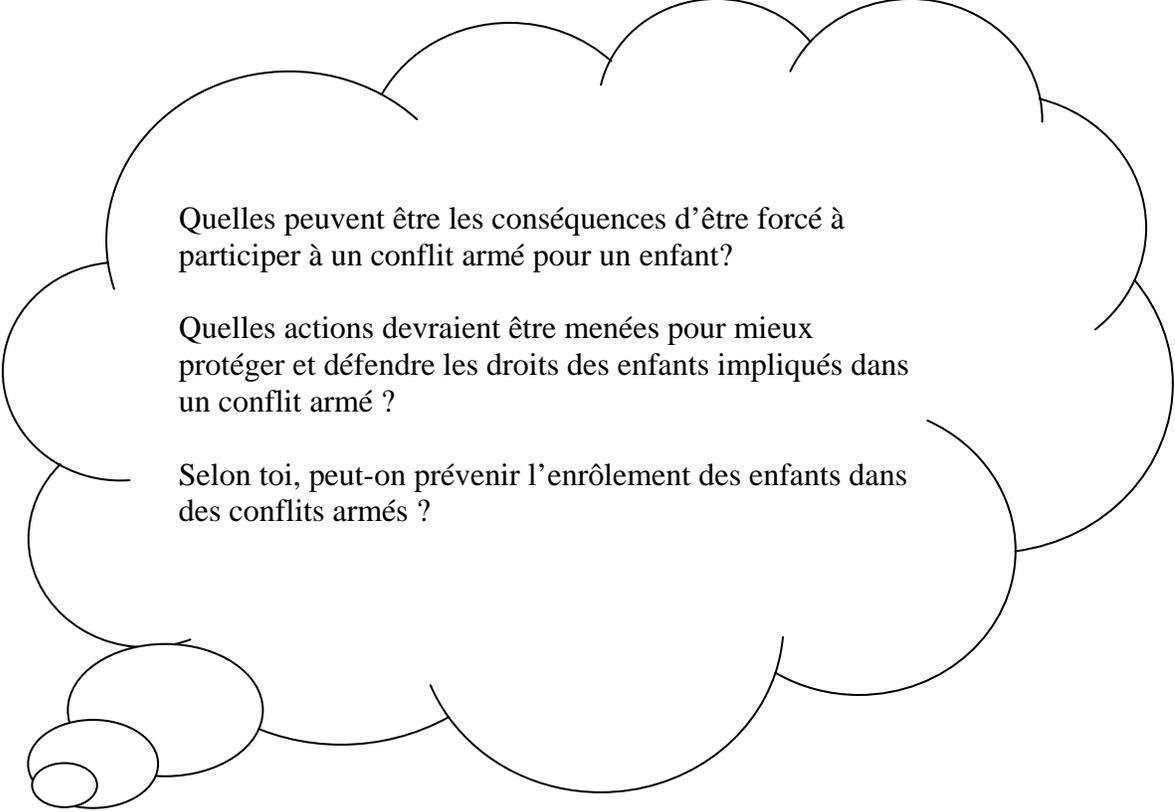
- Lis l'histoire d'Ishmael Beah. Connais-tu l'histoire d'autres jeunes comme lui ?
- Renseigne-toi sur quelles sont les conséquences pour un enfant de participer à un conflit armé.
- En équipe, écrivez quelles actions devraient être menées pour mieux protéger et défendre les droits des enfants impliqués dans un conflit armé ?

Suggestions :

Ta classe peut demander de rencontrer le député fédéral du comté où se trouve ton école, afin de discuter avec lui de cette problématique et des pistes d'action proposées.

Vous pouvez envoyer les lettres rédigées en classe au ministre des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada.

RÉFLEXION



Quelles peuvent être les conséquences d'être forcé à participer à un conflit armé pour un enfant?

Quelles actions devraient être menées pour mieux protéger et défendre les droits des enfants impliqués dans un conflit armé ?

Selon toi, peut-on prévenir l'enrôlement des enfants dans des conflits armés ?

Activité 6

LA SANTÉ DES ENFANTS



LA SANTÉ DES ENFANTS

Éléments du programme abordés

Activité 6

DE QUOI AS-TU BESOIN POUR ÊTRE EN SANTÉ?

ECR	Réfléchir sur des questions éthiques; Évaluer des options ou des actions possibles.
Langues	Écrire des textes variés; Lire et apprécier des textes variés.
Arts	Créer des images personnelles; Développer des valeurs personnelles.
Histoire et éducation à la citoyenneté	Expliquer les réalités sociales; Établir les faits des réalités sociales.

« Plus d'un demi-million d'enfants meurent du sida chaque année, pour la simple raison que le monde impose entre riches et pauvres une division scandaleuse. »

Stephen Lewis,
ancien envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU
pour le VIH/sida en Afrique

EXTRAITS DE LA *CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT* - VERSION SIMPLIFIÉE

Article 6

L'enfant a le droit à la vie, et le droit de recevoir de l'aide pour survivre et se développer.

Article 24

L'enfant a le droit de recevoir les soins médicaux nécessaires à sa bonne santé.

Article 26

L'enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

Article 27

L'enfant a le droit à des conditions de vie favorables à son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Article 28

L'enfant a le droit de fréquenter l'école gratuitement.

Article 32

L'enfant a le droit d'être protégé contre tout travail qui menace sa santé, son éducation ou son développement.

L'HISTOIRE DE KENNEDY

Un message urgent

« Mon père est mort en 1997, dit Kennedy Arinda, 15 ans. On a découvert qu'il était séropositif. Immédiatement après la mort de mon père, ma mère est tombée malade [du SIDA]. Quand elle est morte, il n'y avait personne pour s'occuper de nous, alors ma grand-mère est venue nous chercher.

Kennedy n'avait que 10 ans lorsqu'il a perdu ses parents et est allé vivre avec sa grand-mère. Malheureusement, son histoire et celle de ses frères et sœurs sont assez communes à Kibera, un bidonville de Nairobi, la capitale du Kenya. Ici, une personne sur cinq est porteuse du VIH et des milliers d'autres sont déjà mortes du SIDA, laissant derrière elles quelque 50 000 orphelins.

L'épidémie fait peser un fardeau considérable sur les familles élargies, y compris celle de Kennedy. Trois de ses tantes sont aussi mortes du SIDA, laissant à la grand-mère la charge de 12 petits-enfants.

Déterminé

Sachant trop bien lui-même que le SIDA détruit les familles, Kennedy était déterminé à rester en bonne santé et à apprendre aux autres jeunes à éviter l'infection. Il est membre d'un club qui fait passer des informations à l'occasion de groupes de discussion, d'activités sportives, de pièces et de concerts. Comme la moitié des enfants de Kibera ne vont pas à l'école, ces méthodes sont souvent le seul moyen de diffuser le message.

À Kibera, comme dans beaucoup d'autres endroits du monde, le football est le moyen d'expression commun des garçons et des jeunes hommes. L'équipe pour laquelle joue Kennedy, organisée par le Programme communautaire d'entraide de Kibera, se sert de ce sport pour faire passer des informations sur le VIH et le SIDA. À la mi-temps, Kennedy et son équipe invitent l'équipe rivale à discuter sur les filles, les relations, les rapports sexuels sans danger et l'infection par le VIH. *Le mieux qu'on puisse faire est de réunir des jeunes pour les sensibiliser au danger du VIH et du SIDA* dit Kennedy. *J'espère que mes amis seront fidèles à leurs copines. Parce que s'ils sortent en boîte et couchent avec des tas de partenaires différents, ils vont attraper le VIH.* »

Source : www.unicef.org/voy/french/explore/aids/explore_205.html

MISE EN CONTEXTE

La santé des enfants autochtones

Pour le Canada, UNICEF a publié en juin 2009 un *Supplément au rapport sur la situation des enfants dans le monde : La santé des enfants autochtones : Pour tous les enfants, sans exception*.

« Jordan était un enfant des Premières nations né avec des besoins médicaux complexes. Sa famille n'avait pas accès au soutien dont elle avait besoin pour qu'il reçoive des soins à leur résidence dans la réserve. Jordan est demeuré à l'hôpital au cours des deux premières années de sa vie et son état de santé s'est stabilisé. Peu après le deuxième anniversaire de Jordan, les médecins ont dit qu'il pouvait désormais habiter la résidence familiale. Cependant, les gouvernements fédéral et provincial ne pouvaient s'entendre sur [...] qui devrait payer les soins à domicile de Jordan. Le différend a duré plus de deux ans, au cours desquels Jordan est demeuré à l'hôpital sans raison. Il a été réglé peu après le quatrième anniversaire de Jordan. Toutefois, Jordan est décédé avant de pouvoir vivre dans une résidence familiale.»

Le 12 décembre 2007, le Parlement canadien a adopté une motion unanime dans laquelle il était inscrit que le palier gouvernemental (fédéral, provincial ou territorial) auquel un service de santé était demandé, devait fournir ce dit service. Le paiement du service doit être réglé par la suite. Le 4 juin 2009, la mise en œuvre provisoire du principe de Jordan a été approuvée en Saskatchewan. À la même date, le gouvernement fédéral discute avec les provinces suivantes relativement à sa mise en œuvre : soit Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le 23 juin 2010, le Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes a déclaré que le cas de Jordan illustre la situation inacceptable dans laquelle se trouve les jeunes Autochtones au Canada.

Quelques chiffres pour comparer :

- « Le taux de mortalité des nourrissons est de deux à trois fois plus élevé dans les communautés des Premières nations et des Inuits (ISPC, 2004).
- Le taux de suicide parmi les autochtones est de deux à six fois plus grand que celui de l'ensemble de la population canadienne (ISPC, 2004).
- Les taux de diabète (découlant largement de l'obésité) sont plus hauts chez les adolescents autochtones que chez les autres adolescents (ISPC, 2004).
- Les taux d'immunisation chez les enfants des Premières nations sont plus faibles que ceux des autres enfants du Canada (Santé Canada, 2003).

Dans le rapport d'UNICEF, il est noté que pour les Inuits, il existe un lien entre la terre et la santé. Leur situation géographique rend difficile l'approvisionnement en denrées. Par conséquent, il est important de pouvoir chasser pour se nourrir. Toutefois, on a constaté que dans le Nord du Québec, le taux de toxines industrielles, telles que le plomb, le PCB et le mercure, chez les mammifères marins est beaucoup plus élevé que dans le sud. (Cultural Survival, 2003)

La pauvreté, les facteurs socio-économiques (i.e. : logements inadéquats et insécurité alimentaire), le manque d'éducation et d'accès aux soins causent des effets négatifs sur la santé des enfants autochtones du Canada.

Au Québec : la santé mentale des jeunes

L'image corporelle des jeunes

« Au moins 10 pour cent des Québécoises de 13 à 30 ans souffrent d'un trouble de l'alimentation important, alors que 3 pour cent ont un trouble d'alimentation sévère. » (*Pour une image corporelle saine? Adhères à la Charte québécoise*, La Presse Canadienne, Montréal, le 15 mars 2010) Afin de remédier en partie à cette problématique, deux jeunes qui ont souffert de l'anorexie à l'adolescence, Léa Clermont-Dion et Jacinthe Veillette, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, a lancé au printemps 2010 *La Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée*. Le public est invité à y adhérer.

Les jeunes suivis par les centres jeunesse

En 2007, le Rapport du Comité de travail sur la santé mentale des jeunes suivis par les centres jeunesse a été déposé. « Le rapport révèle qu'une forte proportion des jeunes souffrent de problèmes légers, et qu'un jeune sur quatre cumule plusieurs diagnostics. Il fait en outre ressortir que la santé mentale de 17% des jeunes recensés est gravement atteinte. » (Source : www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sociaux/jeunesdifficulte.php). Il y est entre autre recommandé de développer des outils additionnels pour aider ces jeunes. À l'automne de 2009, l'Association des centres jeunesse du Québec a adopté un Cadre de référence en soutien à l'organisation des services aux jeunes hébergés dans les centres jeunesse et souffrant de troubles mentaux.

Il est essentiel que les intervenants des ressources de première ligne des centres jeunesse et du réseau communautaire interviennent le plus tôt possible dans la vie des enfants vulnérables. (Cozolino, 2006) Les cliniques spécialisées en première enfance, en collaboration avec les équipes expertes en maltraitance et les équipes d'adoption des centres jeunesse du Québec, ont désormais la capacité de déceler des troubles liés à l'attachement ou à un traumatisme vécu par un jeune enfant. (*La santé mentale des très jeunes enfants au Canada : initiatives de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Ontario*, Journal de l'Académie canadienne de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Martin St-André, Pratibha N. Reebye et Jean-Victor P. Wittenberg, le 11 mars 2010)

Quels sont les enjeux dans le monde?

« La présence du VIH/sida accentue les pénuries alimentaires chroniques en Afrique subsaharienne. Les agriculteurs n'ont pas la santé pour cultiver et transmettre leur savoir. Les jeunes atteints du VIH/sida ont de plus grands besoins nutritionnels que les autres. De plus, ils sont souvent privés de médicaments abordables ayant des formulations pédiatriques.

Pour atteindre le quatrième objectif du Millénaire pour le développement (OMD) – réduire la mortalité de l'enfant de moins de cinq ans des deux tiers d'ici 2015 – il est indispensable de renforcer l'investissement. Les partenaires publics et privés doivent s'associer pour combler le déficit actuel – estimé à quelque 50 milliards de dollars – afin de parvenir à cet objectif, certes ambitieux, mais qui n'est pas hors de portée. Le lancement du Partenariat international pour la Santé, la Campagne mondiale pour les OMD en matière de santé qui lui est liée et plusieurs importantes annonces de contribution par des donateurs au cours de ces derniers mois constituent des avancées importantes.

Le risque de décès est le plus élevé au cours du premier mois de vie; l'accouchement dans de bonnes conditions d'hygiène et des soins néonataux efficaces joue à cet égard un rôle essentiel. Les naissances prématurées, l'asphyxie à la naissance et les infections sont à l'origine de la plupart des décès de nouveau-nés. D'un à cinq ans, les principales causes de décès sont la pneumonie, la diarrhée, le paludisme, la rougeole et le VIH. La malnutrition est un facteur aggravant qui joue un rôle dans un décès d'enfant sur deux.

La vie du nouveau-né est fragile. Près de quatre millions d'enfants meurent chaque année avant d'avoir atteint l'âge d'un mois. On peut réduire les risques pour la santé du nouveau-né en fournissant des soins de qualité pendant la grossesse, en assurant un accouchement en présence de personnel qualifié, et en offrant de bons soins néonataux. Il faut immédiatement vérifier la respiration du nouveau-né, veiller à ce qu'il ne prenne pas froid, assurer les soins du cordon et de la peau et favoriser l'allaitement maternel exclusif.

La pneumonie est la principale cause de décès chez l'enfant de moins de cinq ans. Sur les 154 millions de cas enregistrés chaque année, près des trois quarts surviennent dans quinze pays. Les principaux facteurs de risque de la maladie sont la malnutrition et la pollution à l'intérieur des habitations. La lutte contre ces facteurs et la vaccination sont essentielles à la prévention. Les antibiotiques et l'oxygène sont des moyens thérapeutiques essentiels.

Les maladies diarrhéiques sont une importante cause de morbidité et de mortalité chez l'enfant dans les pays en développement. L'allaitement exclusif contribue à éviter la diarrhée chez le jeune enfant. Le traitement de l'enfant malade au moyen de sels de réhydratation par voie orale (SRO) et d'une supplémentation en zinc est un moyen sûr et rentable qui permet de sauver des vies. On a ainsi sauvé plus de 50 millions d'enfants au cours des 25 dernières années grâce aux SRO.

Toutes les trente secondes un enfant meurt du paludisme (malaria) en Afrique. Il s'agit de la principale cause de décès chez l'enfant de moins de cinq ans dans cette région. On peut éviter la

transmission et améliorer la survie de l'enfant en utilisant des moustiquaires imprégnées d'insecticide. Un traitement précoce au moyen d'antipaludéens permet aussi de sauver des vies.

Une vingtaine de millions d'enfants de moins de cinq ans dans le monde sont gravement mal nourris et, de ce fait, plus exposés à la maladie et à une mort prématurée. Environ les trois quarts de ces enfants peuvent être traités au moyen d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi. Ces aliments fortifiés et énergétiques fournissent des éléments nutritifs en abondance aux enfants mal nourris âgés de plus de six mois et permettent un traitement à domicile. La réfrigération n'est pas nécessaire et ces aliments peuvent être utilisés même là où les conditions d'hygiène ne sont pas idéales.

Les taux de survie de l'enfant varient sensiblement d'une région à l'autre. Les trois quarts des décès d'enfants surviennent en Afrique et en Asie du Sud-Est. À l'intérieur des pays, la mortalité de l'enfant est plus élevée en milieu rural chez les plus pauvres et dans les familles dont le niveau d'éducation est moins élevé.

La santé de l'enfant s'améliore, mais il reste encore de nombreux problèmes à surmonter pour atteindre les objectifs mondiaux de réduction des décès. On pourrait éviter environ les deux tiers des décès d'enfants en offrant un accès à des interventions pratiques, peu coûteuses et à des soins primaires efficaces jusqu'à cinq ans. Le renforcement des systèmes de santé joue un rôle essentiel pour améliorer l'accès aux soins et à la prévention.»

Source : www.who.int/fr/index.html (l'Organisation mondiale de la santé : Santé et développement de l'enfant et de l'adolescent (programmes et projets) Faits et chiffres (section))

Des actions pour une meilleure santé

Quels sont les objectifs du Millénaire?

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim;
2. Assurer l'éducation primaire pour tous;
3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes;
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans;
5. Améliorer la santé maternelle;
6. Combattre le VIH /sida, le paludisme (malaria) et d'autres maladies ;
7. Préserver l'environnement;
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Ces objectifs, à être atteints en 2015, découlent des cibles contenues dans la Déclaration du Millénaire, signée lors du Sommet du Millénaire à New York (6 au 8 septembre 2000) par 147 chefs d'État.

Des actions ont été mises en place pour atteindre ces objectifs. À titre d'exemple, le 25 octobre 2005, le Secrétaire général des Nations Unies et la Directrice générale de l'UNICEF ont inauguré la Campagne mondiale : Unissons-nous pour les enfants contre le sida (2005-2010). Cette campagne vise à attirer l'attention de la communauté internationale sur l'impact que le VIH/sida a sur les enfants. Celle-ci a pour objectifs de :

- Prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant;
- Procurer un traitement pédiatrique aux enfants;
- Prévenir l'infection chez les jeunes;
- Protéger et soutenir les enfants touchés.

En 2004, le Parlement canadien, avec l'appui unanime des partis politiques, a adopté une loi créant le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM), visant à fournir aux pays en émergence des médicaments abordables.

Étant donné les lourdeurs bureaucratiques de la loi actuelle, le RCAM n'a été utilisé qu'une seule fois en date de mars 2011. En 2008, le Rwanda s'est porté acquéreur d'un médicament à moindre coût auprès du fabricant canadien Apotex.

Sources:

- Agence canadienne de développement international, Zone jeunesse : www.acdi-cida.gc.ca
- Réseau juridique canadien VIH/sida : www.aidslaw.ca
- UNICEF, Unissons-nous pour les enfants contre le sida, Appel à l'action, les enfants, la face cachée du sida : www.unicef.org

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Films de l'Office national du film du Canada

Être ou paraître : court métrage s'adressant aux jeunes de 11 à 13 ans sur la difficulté d'être soi-même en dehors des stéréotypes sexuels véhiculés dans les médias et par le marketing. Un guide d'animation est disponible sur le site du Y des femmes de Montréal.

Sexy inc. : documentaire sur l'hyper sexualisation et les effets nocifs sur les jeunes. Un guide d'animation est disponible sur le site web du Y des femmes de Montréal.

Reportages de Télé-Québec

Un médecin près de chez vous : est-ce possible?, Kilomètre Zéro, saison 2008-2009

Santé mentale des adolescentes et Prévenir la négligence des enfants, Une pilule, une petite granule, épisode du 7 janvier 2010

Sites webs

Jeunes en santé Canada : Site web interactif sur la santé sexuelle des jeunes
www.jeunesensante.ca

Ministère de la Santé et des Services sociaux Jeunes en difficulté
www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sociaux/jeunesdifficulte.php

Publications

Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée

École en santé : Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires : *Pour la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes*

Fondation Filles d'action : *Pourquoi les filles? La santé sexuelle?*

Guide de la Convention relative aux droits des personnes handicapées : *Une question de capacités*

Ministère de la Santé et des services sociaux - Magazine des intervenants menant des activités d'éducation à la sexualité auprès des jeunes du secondaire : *Ça s'exprime*

Y des femmes de Montréal: Guide d'accompagnement pour les parents de filles préadolescentes

Activités pédagogiques

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec, Trousse éducative Mes aliments, j'en prends soin!

Amnistie internationale : guide pour l'enseignement du secondaire (2009) section L'accès aux soins est un droit humain

Éducalcool : À toi de jouer

Équilibre - Groupe d'action sur le poids

Fondation Jean Lapointe : Mon indépendance j'y tiens

Gouvernement du Québec : T'as juste 1 vie.com : Alcool, Drogue, ITS et Jeu- 1 site pour tout savoir

Guide à l'action des jeunes VIH/SIDA : Un guide interactif pour réaliser vos objectifs et changer le cours des choses

Guide d'action pour la campagne du millénaire : Avec votre voix

Guide d'intervention jeunesse : L'intervention en santé mentale

Semaine de prévention de la toxicomanie 2009 : Guide d'animation pour les groupes de jeunes de 10 à 21 ans

Site Internet du Ministère de la Santé et des Services sociaux, Votre enfant a changé? Mieux comprendre votre enfant- Gouvernement du Québec

Trousse d'activités Jeunes et sexualisation – Niveau primaire et niveau secondaire: approches novatrices en matière d'intervention

Vision mondiale - Trousse d'outils éducatifs en matière de VIH/sida: Briser le silence

Organismes

Agence de la santé publique Canada

www.phac-aspc.gc.ca

ANEB Québec

www.anebquebec.com

Centre de prévention du suicide du Québec

www.cpsquebec.ca

Club des garçons et des filles du Canada, Cool actif
www.bgccan.com

Coalition Eau Secours!
www.eausecours.org

Coalition Souveraineté alimentaire
www.nourrirnotremonde.org

Conseil québécois sur le tabac et la santé
www.cqts.qc.ca

Croix-Rouge canadienne
www.croixrouge.ca

Développement durable, Environnement et Parcs
www.mddep.gouv.qc.ca

Environnement Canada
www.ec.gc.ca

Équilibre- Groupe d'action sur le poids
www.equilibre.ca

Équiterre
equiterre.org

Jeunes en forme Canada
www.activehealthykids.ca/Francais.aspx

Le Grand Chemin
www.legrandchemin.qc.ca

Le Grand défi Pierre Lavoie
www.legdpl.com

Médecins sans frontières
www.msf.ca

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
www.msss.gouv.qc.ca

Nations unies Enable
www.un.org/french/disabilities

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
www.fao.org

Organisation mondiale de la santé
www.who.int

Participation
www.participation.com

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
www.unaids.org

Programme des Nations Unies pour le développement
www.undp.org

Québec en forme
www.quebecenforme.org
Regroupement des cuisines collectives
www.rccq.org

Ruban en route : Tournée pour la vie
www.rubanenroute.org

Santé Canada
www.hc-sc.gc.ca

Sommet du millénaire de Montréal
www.sommetmillenaire.ca

BOTTIN PERSONNEL

Connais-tu d'autres organismes qui contribuent à assurer que toi et d'autres soient en meilleure santé ? Si oui, inscris leurs noms et coordonnées. Que font-ils ? Les as-tu déjà consultés?

Dans le monde

Au Canada/au Québec

Dans ta communauté

EXERCICES

ET

RÉFLEXION

EXERCICE 1

Description

Après avoir lu l'histoire se trouvant au début de cette activité, les élèves discutent entre eux afin de déterminer ce dont on a besoin pour être en santé.

Matériel

Aucun

Durée

30 minutes

Déroulement

Lis l'histoire de Kennedy se trouvant au début de cette activité.

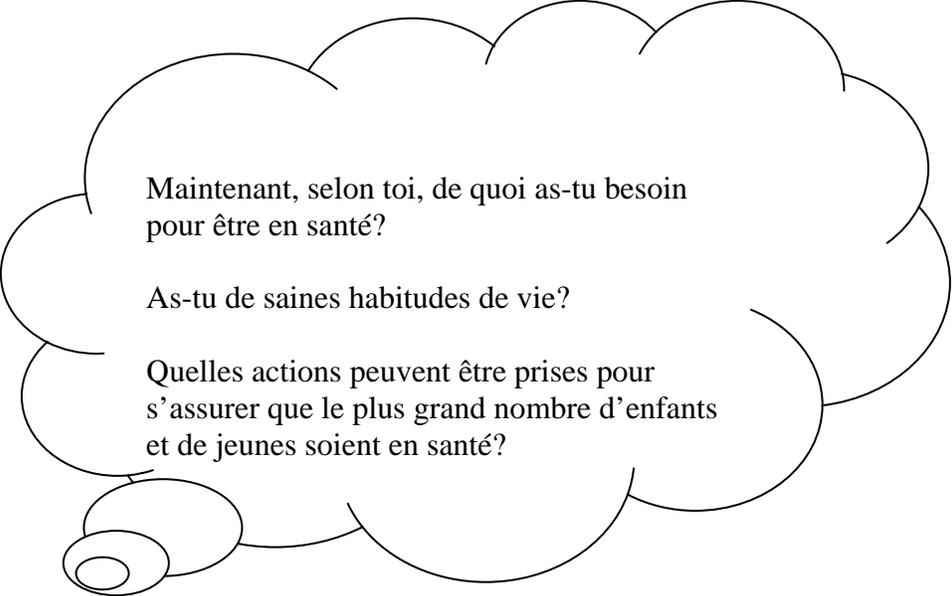
Afin de bien présenter son histoire, répond aux questions suivantes:

1. Où vit Kennedy?
2. Quel âge a-t-il?
3. Que lui arrive-t-il?
4. Comment se sent-il?
5. Quelle action pose-t-il?
6. Qui lui vient en aide?

Qu'est-ce qui peut changer le parcours de vie de Kennedy et des enfants comme lui aux plans physique, émotif et intellectuel?

Selon toi, quelles sont les priorités pour que Kennedy puisse continuer à vivre en sécurité dans sa communauté et s'accomplir dans les années à venir?

RÉFLEXION



Maintenant, selon toi, de quoi as-tu besoin pour être en santé?

As-tu de saines habitudes de vie?

Quelles actions peuvent être prises pour s'assurer que le plus grand nombre d'enfants et de jeunes soient en santé?

Activité 7

LE DROIT À L'ÉDUCATION

LE DROIT À L'ÉDUCATION

Activité 7

COMMENT L'ÉDUCATION PEUT DONNER ACCÈS À UNE MEILLEURE VIE?

Éléments du programme abordés

ECR	Examiner une diversité de façons de penser, d'être et d'agir; Interagir avec les autres.
Langues	Lire et apprécier des textes variés; Écrire des textes variés; Communiquer oralement.
Arts	Créer des œuvres dramatiques; Développer des valeurs personnelles, culturelles et sociales.
Histoire et éducation à la citoyenneté	Interroger les réalités sociales dans une perspective historique; Débattre d'enjeux de société.

« L'éducation est un bien fragile et encore très inégalement distribué. L'alphabétisation en est la porte d'accès principale. »

Mark Gilmer

EXTRAITS DE LA *CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT* – VERSION SIMPLIFIÉE

Article 3

Toute décision concernant un enfant doit tenir pleinement compte de l'intérêt supérieur de celui-ci. L'État doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires au cas où ses parents ou les autres personnes responsables de lui en sont incapables.

Article 4

L'État doit faire tout son possible pour assurer l'exercice des droits définis par la Convention.

Article 6

L'enfant a le droit à la vie, et le droit de recevoir de l'aide pour survivre et se développer.

Article 7

L'enfant a le droit de recevoir un nom et une nationalité à la naissance. Dans la mesure du possible, il a le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

Article 12

L'enfant a le droit de vous exprimer librement et de faire valoir ses opinions pour les choses qui le concernent.

Article 19

L'enfant a le droit d'être protégé contre les mauvais traitements.

Article 26

L'enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

Article 27

L'enfant a le droit à des conditions de vie favorables à son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Article 28

L'enfant a le droit de fréquenter l'école gratuitement.

Article 32

L'enfant a le droit d'être protégé contre tout travail qui menace sa santé, son éducation ou son développement.

L'HISTOIRE DE XIUHUA

Xiuhua n'avait que 10 ans quand elle a dû quitter l'école pour aider ses parents aux champs. « Les parents pensent souvent que s'ils retirent leurs filles de l'école, ils économisent de l'argent », explique Mu Huiqin, directrice adjointe de l'école que fréquentait Xiuhua à Guyuan, dans la région autonome de Ningxia Hui, dans l'ouest de la Chine.

Mme Mu et d'autres ont essayé, sans grand succès, de persuader les parents de laisser leurs filles retourner à l'école. Le père de Xiuhua, comme bien d'autres, pense qu'il vaut mieux que les filles se marient. « Je pleurais derrière la porte quand j'ai entendu mon père dire cela à mon professeur », dit Xiuhua.

Mais il y a cinq ans, les perspectives d'avenir de Xiuhua ont changé. Un projet d'éducation non scolaire pour adolescentes a ouvert ses portes dans la région, enseignant la couture, la broderie et des techniques spécialisées pour cultiver le maïs, le blé et la pastèque à Guyuan, où il fait très froid et ne pleut pas beaucoup. « Nous avons invité les experts locaux à organiser un stage pour les filles qui avaient abandonné l'école, leur donnant ainsi un billet pour échapper à la pauvreté », dit Mme Mu.

Au cours des deux dernières années, les programmes de formation lancés dans la région autonome ont aidé 1 800 filles. Xiuhua a appris la couture. Chaque jour, après avoir aidé sa mère à la maison, elle s'exerce. Elle gagne déjà de l'argent qui vient arrondir le revenu familial en confectionnant des vêtements pour les villageois.

Xiuhua dit que quand elle contribue à mettre de la nourriture sur la table, l'espoir revient. « Et quand tu vois une lueur d'espoir, ton sens de l'humour revient. Tu peux même taquiner tes parents. »

Le rêve de Xiuhua est d'ouvrir un atelier de couture comme son amie Yang Yan. Yang Yan a 22 ans et elle est mère d'un petit garçon. Elle n'a suivi que deux ans d'éducation de base. Mais en 1998, grâce au programme de renforcement des moyens de subsistance des filles, elle a ouvert le premier atelier de couture du village et depuis, elle apporte une bonne contribution au revenu de sa famille.

Source : www.unicef.org/voy/french/explore/education/explore_220.html

MISE EN CONTEXTE

LE RÔLE INCONTOURNABLE DE L'ÉDUCATION DANS L'AMÉLIORATION DE LA VIE DES ENFANTS

L'éducation est un droit fondamental pour chaque être humain. Aucune fille, si pauvre soit-elle, si désespérée que soit la situation de son pays, ne doit être empêchée d'aller à l'école.

L'éducation sauve et améliore la vie des filles et des femmes et mène à terme à un développement plus équitable, à des familles plus solides, à des services de meilleure qualité et à une meilleure santé de l'enfant.

Une spirale bénéfique

L'éducation influence des pans entiers de la société et du développement. Les avantages à long terme sont nombreux. Citons notamment :

- La consolidation du développement économique : Des décennies de recherche ont mis en évidence le lien important qui existe entre la généralisation de l'éducation de base et le développement économique. L'impact est encore plus bénéfique dans le cas de l'éducation des filles.
- L'éducation de la génération suivante : Les filles instruites devenues mères sont nettement plus enclines à envoyer leurs enfants à l'école, transmettant et multipliant ainsi d'une génération sur l'autre les bienfaits de l'éducation.
- L'effet multiplicateur : L'éducation exerce une influence positive sur la plupart des aspects de la vie d'un enfant, de la santé à la protection contre le VIH/SIDA, l'exploitation par le travail et la traite.
- L'amélioration de la santé des familles : Les enfants des femmes plus instruites sont généralement mieux nourris et tombent malades moins souvent.
- La diminution des décès maternels : Les femmes qui sont allées à l'école courent moins le risque de mourir en couches car elles ont tendance à avoir moins d'enfants, à mieux connaître l'existence de services de santé pendant la grossesse et l'accouchement et à bénéficier d'une meilleure nutrition.

Les lacunes du développement

La communauté internationale s'est engagée à traiter l'éducation des filles comme un droit fondamental. Pourtant, l'éducation des filles n'est toujours pas considérée comme un investissement prioritaire en matière de développement. [...]

Modèles d'instruction universelle

Les politiques en matière d'éducation n'ont pas reconnu que la scolarisation des filles est indispensable pour que l'objectif de l'éducation pour tous puisse être atteint dans un pays donné. Bien qu'au départ, tout le monde ne jurait que par l'éducation et le rôle essentiel qui devait lui revenir dans la marche en avant d'un pays, en 1980, des millions d'enfants n'allaient toujours pas à l'école.

Dans les années 80, l'ajustement structurel a aggravé la situation. Dans les pays où ont été menés ces programmes, les dépenses d'éducation par habitant ont diminué. En 1990, la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous tenue à Jomtien (Thaïlande) a constaté que le désintérêt chronique pour le droit des enfants à l'éducation avait été aggravé par les programmes d'ajustement structurel des années 80. Elle a permis de replacer l'éducation au cœur du développement.

Modèles pour l'éducation des filles

Si la Conférence de Jomtien et le mouvement Éducation pour tous ont considéré qu'il importait de réduire les disparités entre les filles et les garçons, ils partaient du principe selon lequel la campagne en faveur de l'éducation pour tous réduirait automatiquement les disparités entre les garçons et les filles, ce qui n'est pas le cas.

Résistance

Les croyances locales, les pratiques culturelles et les attitudes vis-à-vis des rôles assignés à chacun des sexes empêchent souvent les filles d'aller à l'école. Mais il semble que lorsque les parents s'opposent à ce que leurs filles aillent à l'école, ce n'est souvent pas tant parce qu'ils sont convaincus que les filles n'ont pas besoin d'instruction que parce qu'ils craignent pour leur sécurité ou qu'ils ne peuvent se permettre financièrement de les y envoyer. Ils peuvent considérer à juste titre qu'une école met la sécurité de leurs filles en danger ou que le trajet pour s'y rendre est dangereux ou trop long. Certaines familles estiment ne pas avoir les moyens de renoncer à l'aide ou aux revenus qu'apportent leurs filles.

La balle est alors dans le camp de l'offre – existence d'écoles sûres, accessibles et adaptées aux filles; possibilités d'emploi pour les femmes; informations pédagogiques pour les parents. Dans de nombreux pays, lorsqu'on explique l'importance de l'éducation ou qu'on élimine les frais de scolarité, les parents envoient volontiers leurs filles à l'école.

Les filles pauvres doublement menacées

Un récent rapport sur la pauvreté a conclu que, dans le monde en développement, quelques 135 millions d'enfants âgés de 7 à 18 ans ne reçoivent aucune instruction et que les filles ont 60 pour cent de chances de plus que les garçons d'être ainsi « défavorisées en matière d'éducation ». Non-scolarisation et pauvreté vont souvent de pair. Les inégalités entre filles et garçons en

matière d'éducation sont nettement plus marquées chez les enfants vivant dans la pauvreté. Les filles sont ainsi doublement menacées : du fait de leur sexe et de leur pauvreté.

Un autre modèle de développement : l'approche multisectorielle reposant sur les droits fondamentaux

Il existe une autre approche du développement qui permettra aux filles d'exercer leur droit à l'éducation et à la communauté internationale de remplir ses engagements, et grâce à laquelle on peut maximiser l'effet multiplicateur des investissements dans l'éducation des filles : le modèle multisectoriel reposant sur les droits fondamentaux.

Les droits fondamentaux

Les droits des enfants sont indissociables des droits des femmes. Ni les uns ni les autres ne seront réalisés si l'on ne règle pas le problème de la discrimination sous toutes ses formes, en particulier de la discrimination fondée sur le sexe.

La dimension multisectorielle

Une bonne partie des obstacles qui empêchent les filles de réaliser leur droit à aller jusqu'au bout de leur scolarité se trouvent loin de la salle de classe – eau insalubre, communautés assiégées par le VIH/SIDA et familles prises au piège de la pauvreté. Les solutions au problème de l'éducation doivent venir de nombreux secteurs, et consistent par exemple à offrir des repas à l'école ou à améliorer l'accès à de l'eau salubre.

Source: Situation des enfants dans le monde 2004 – Les filles, l'éducation et le développement (UNICEF)

Dix choses qu'il faut savoir sur l'éducation pour tous (EPT)

1. L'EPT est un droit

« En 1945 – il y a plus de 60 ans – les pays qui ont fondé l'UNESCO ont souscrit à un acte constitutif qui exprimait leur croyance en l'idéal d'une « chance égale d'éducation pour tous ». Depuis lors, le mandat de l'UNESCO lui impose de s'employer à concrétiser cette chance. La *Déclaration universelle des droits de l'homme* affirme aussi que « toute personne a droit à l'éducation » (article 26). Au long de toutes ces années, le but est resté le même qu'aujourd'hui : donner à chacun la chance d'apprendre et de bénéficier de l'éducation de base – non pas comme une chance fortuite ou un privilège mais comme un DROIT.

2. L'EPT est un moyen de parvenir à une fin

L'éducation doit élargir les options dont disposent les individus et les communautés. Comme l'a dit un rapport de l'UNESCO en 1996, l'éducation nous permet de savoir, de faire, de vivre ensemble et d'être, autrement dit de réaliser tout notre potentiel en tant qu'êtres humains. Cela comprend l'apprentissage à vivre dans la société et à travailler ensemble en vue du développement humain durable, dans le respect de la diversité des expériences et des situations humaines ainsi que du sort des générations futures sur notre planète. Un monde de paix, de

dignité, de justice et d'égalité dépend de nombreux facteurs – et l'éducation y occupe une place centrale.

3. L'EPT est l'affaire de tous

Sous la direction de l'UNESCO et de quatre autres organismes des Nations Unies (le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et la Banque mondiale), la communauté internationale s'est rassemblée en 1990 à Jomtien (Thaïlande) pour adopter une nouvelle vision de l'éducation de base. Elle s'est à nouveau rassemblée en 2000, cette fois à Dakar (Sénégal), et a adopté six objectifs, dont trois étaient assortis d'une échéance : faire que chaque enfant achève un cycle complet d'éducation de base, accroître les niveaux d'alphabétisation de 50% et assurer l'équité entre les sexes dans l'éducation – tout cela en 2015 au plus tard. Cela signifiait que les gouvernements, les organismes d'aide, la société civile, les organisations non gouvernementales, les communautés, les enseignants et les parents devaient travailler plus et mieux et faire de l'éducation une priorité. L'éducation de base est une condition sine qua non de la réalisation des autres objectifs de développement, tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par la communauté internationale.

4. L'EPT est réellement POUR TOUS

Les filles et les femmes ne bénéficient pas de chances égales de recevoir une éducation de base. Aujourd'hui, 55% des enfants non scolarisés sont des filles, et les deux tiers des adultes qui n'ont pas accès à l'alphabétisation sont des femmes. Des efforts particuliers – du recrutement d'enseignantes à une aide aux familles pauvres et à des écoles plus accueillantes aux filles – sont nécessaires pour compenser cette inégalité. D'autres groupes ont aussi été négligés : les populations autochtones et les groupes vivant dans des régions rurales reculées, les enfants des rues, les migrants et les nomades, les personnes handicapés, les minorités linguistiques et culturelles – pour n'en mentionner que quelques-uns. Il faut concevoir de nouvelles approches adaptées à ces groupes – nous ne pouvons pas compter les atteindre en nous contentant de développer les moyens habituels de scolarisation.

5. L'EPT est pour tous les âges

Les six objectifs de l'EPT mettent particulièrement l'accent sur l'idée qu'il faut permettre à chacun de bénéficier de l'éducation de base – des jeunes enfants dans leur famille et dans les programmes préscolaires aux adolescents, aux jeunes et aux adultes, en passant par l'enseignement primaire. Nul n'est trop jeune pour commencer à apprendre et nul n'est trop vieux pour acquérir des compétences de base, par exemple savoir lire, écrire et compter. En fait, l'éducation de base pour tous les âges renforce les opportunités offertes aux familles et aux communautés et ouvre la voie à de plus grandes possibilités et à de plus larges choix pour la prochaine génération.

6. L'EPT est synonyme d'apprentissage de qualité

Il n'est possible d'être motivé pour apprendre, pour envoyer son enfant à l'école ou pour surmonter des difficultés d'apprentissage que lorsque l'on perçoit l'éducation comme utile – et cela dépend de sa qualité. La scolarité ou la participation à un cours non formel d'apprentissage pour adultes devrait inculquer des connaissances, des compétences et des valeurs dont l'apprenant puisse faire un bon usage, en ayant le sentiment d'être capable d'atteindre des objectifs qui précédemment étaient hors de sa portée. Une éducation de qualité dépend de manière cruciale du processus d'enseignement/apprentissage, ainsi que de la pertinence du programme d'enseignement, de la disponibilité de matériels et de l'environnement d'apprentissage.

7. L'EPT progresse

Au cours des 60 années écoulées, de grands progrès ont été accomplis pour ce qui est de permettre aux enfants et aux adultes de bénéficier de l'éducation de base. Même durant les 15 dernières années, malgré l'augmentation de la population, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire en Afrique subsaharienne est passé de 77,5 à 84,9% - soit près de 10 millions d'enfants scolarisés en plus. Quarante-sept pays ont réalisé l'enseignement primaire universel. Davantage de filles ont été scolarisées dans les écoles primaires, bien que l'objectif de la parité entre les sexes pour 2005 n'ait pas été atteint. Le nombre d'élèves du secondaire a substantiellement augmenté – la progression a été quatre fois plus élevée que celle du nombre des élèves du primaire. Dans environ 70 pays sur 110 qui disposent de données, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté en proportion du revenu national. D'autres objectifs comme le développement de la protection et de l'éducation de la petite enfance (objectif 1) et la promotion de l'apprentissage et des compétences des jeunes et des adultes (objectif 3) sont plus difficiles à mesurer, mais il est clair que les efforts déployés sont fructueux.

8. L'EPT est loin d'être achevée

Les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de l'EPT ne sont pas pour l'instant suffisamment rapides pour que tous les pays atteignent ces objectifs d'ici à 2015. Selon un calcul effectué récemment, il y a quelque 77 millions d'enfants qui ne sont pas scolarisés et on estime que 781 millions d'adultes n'ont pas encore eu la possibilité d'apprendre à lire ou à écrire – dont deux tiers de femmes. Selon l'estimation la plus récente, 23 pays risquent de ne pas réaliser l'enseignement primaire universel d'ici à 2015 et 86 pays risquent de ne pas réaliser la parité entre les sexes même pour 2015. Les frais de scolarité à l'école primaire, qui sont un obstacle majeur à l'universalisation de l'accès, sont encore perçus dans 89 pays sur les 103 étudiés. Les possibilités offertes aux adolescents et aux jeunes non scolarisés demeurent réduites dans beaucoup de pays en développement. Accroître le nombre et la qualité des enseignants, améliorer la gestion des écoles et du système éducatif, atteindre les groupes défavorisés et marginalisés – tout cela exigera des modalités plus intensives et plus innovantes de mise en œuvre des possibilités d'apprentissage.

9. L'EPT a besoin du concours de tous

La réalisation des objectifs de l'EPT exige des fonds, des ressources humaines, des savoir-faire techniques, des institutions qui fonctionnent et, surtout, une volonté politique. L'UNESCO s'emploie à maintenir l'élan acquis sur le plan international par l'intermédiaire d'un Groupe de travail et d'un Groupe de haut niveau sur l'EPT et elle coordonne les efforts internationaux. Les organismes d'aide et les banques de développement, comme la Banque mondiale, investissent maintenant de plus en plus de ressources dans l'éducation, mais il reste beaucoup à faire pour réunir les fonds estimés nécessaires pour réaliser l'objectif relatif à l'enseignement primaire – à savoir 7 milliards de dollars EU d'aide extérieure par an – sans parler de la réalisation des cinq autres objectifs. La société civile est un partenaire clé, tant pour ce qui est de jouer de son influence en faveur d'une augmentation des ressources que pour ce qui est d'offrir des possibilités d'apprentissage parallèles aux populations négligées. Il faut renforcer la coopération et la coordination de façon que les efforts conjoints soient aussi efficaces que possible et l'utilisation des ressources aussi efficiente que possible.

10. L'EPT est utile

En définitive, la réussite de l'EPT se voit dans la vie des individus et des communautés qui engagent, gèrent et maintiennent plus efficacement les changements positifs dans leur vie. »

Source : www.unesco.org

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Films de Parole citoyenne

Parents en action pour l'éducation : documentaire réalisé en 2008 par Parents en action pour l'éducation 2008 « ouvre une fenêtre sur un groupe de parents qui se sont engagés à forger un nouveau rapport entre les parents et l'école dans une perspective de justice sociale. Au cours des deux dernières années, Parents en action pour l'éducation a amorcé la construction d'une Déclaration pour l'égalité en éducation pour demander à l'école de lever les barrières à la participation des parents à l'école. »

Vivre de A à Z : documentaire réalisé en 2004 montrant « l'analphabétisme comme une souffrance contenue, une cause d'isolement et de difficultés d'intégration. »

Publications

Savoir pour pouvoir : Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire, Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires, 2009

Organismes

60 millions de filles

http://www.60millionsdefilles.org/index_main_fr.php

Apprenants sans frontières

<http://www.learnerswithoutborder.com/index.html>

Avenir d'enfants, des communautés engagées

<http://www.avenirdenfants.org>

Fondation Paul Gérin-Lajoie

<http://www.fondationpgl.ca/accueil/index.php>

Fondation pour l'alphabétisation

http://www.fondationalphabetisation.org/adultes/analphabetisme_alphabetisation

Journées de la persévérance scolaire

<http://www.perseverancescolaire.com>

L'école, j'y tiens : Ministère de l'éducation, du loisir et du sport

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/reussitescolaire>

Le rêve de Shannen : Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada

<http://www.fncaringsociety.com/fr/shannensdream>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<http://www.unesco.org/new/fr/unesco>

Stratégie d'action jeunesse 2010-2014 du Secrétariat d'État à la jeunesse : Combattre le décrochage scolaire
<http://www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/defis/education-emploi/combattre-le-decrochage-scolaire.html>

Activités pédagogiques

Exigeons la dignité, Dossier pédagogique d'Amnistie internationale pour l'enseignement 2009

L'école, mon droit!, dossier pédagogique d'Unicef Belgique

Bottin personnel

Inscris les noms et coordonnées des organismes qui défendent le droit à l'éducation. En connais-tu d'autres? Si oui, inscris les dans le tableau. Les as-tu déjà contactés?

Dans le monde

Au Canada/au Québec

Dans ta communauté

EXERCICES

ET

RÉFLEXION

EXERCICE 1

Description

Après avoir lu l'histoire se trouvant au début de l'activité, les élèves réfléchissent en vue d'identifier des raisons pour lesquelles certains enfants ne fréquentent pas l'école et comment l'éducation peut-elle donner accès à une meilleure vie. Ensuite, les élèves élaborent en équipe un scénario illustrant une situation mettant en cause un garçon ou une fille. Les élèves sont invités à jouer et à comparer les différents scénarios dans le but de reconnaître ses préjugés à l'égard du sexe opposé. À la lumière des discussions, invitez les élèves à réécrire en équipe leur scénario.

Matériel requis

Caméra vidéo

Durée

1 h à 1 h 30

Déroulement

Si le temps et les ressources le permettent, vous pouvez construire des décors et confectionner des costumes. Les pièces retenues pourraient être aussi présentées à d'autres classes ou aux parents en se choisissant un animateur ou une animatrice qui aura comme tâche de présenter les pièces et d'expliquer les différences entre chacune.

Discussion préalable

1. Après avoir lu l'histoire de Xiuhua nomme les raisons pour lesquelles certains enfants ne peuvent aller à l'école.
2. Quels liens peux-tu faire entre le droit à l'éducation et les inégalités entre les garçons et les filles ?
3. Pourquoi l'éducation doit-elle être un droit pour tous ?

En scène !

1. Les élèves forment des équipes composées de quatre ou cinq jeunes du même sexe.
2. Pendant environ 30 min, chaque équipe élabore un scénario qui met en scène des personnages du sexe opposé. Il est possible de créer un personnage du même sexe que les membres de l'équipe, si cela est nécessaire, mais la trame du scénario doit tourner autour d'une situation qui met en cause l'autre sexe. La durée de la saynète ne devra pas dépasser 10 minutes.
3. Par la suite, chaque équipe présente sa pièce sans effets scéniques. L'animateur peut utiliser une caméra vidéo pour enregistrer les représentations.

4. En utilisant les définitions en annexe, l'animateur anime une discussion et explique le sens des mots stéréotypes, préjugés, discrimination et harcèlement. Cela demande à l'animateur d'être à l'écoute des commentaires des jeunes afin d'intervenir au besoin et être à l'aise avec le sujet.

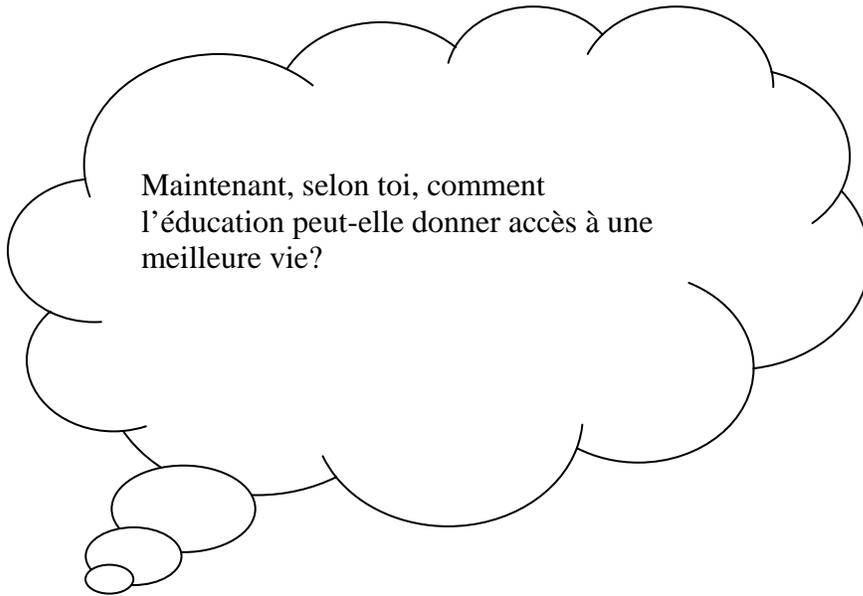
5. Les élèves discutent des « mérites » de chaque scénario.

- Y trouve-t-on des traces de sexisme ?
- Notamment, les garçons ont-ils décrit les filles comme des êtres faibles et, vice versa, les filles, ont-elles décrit les garçons comme des êtres forts ?
- Connaît-on vraiment bien les élèves du sexe opposé ?

6. Après la discussion, les élèves forment de nouveau des équipes et élaborent un autre scénario au sujet du sexe opposé, mais cette fois, en tenant compte des discussions et en tentant d'éliminer les préjugés et les stéréotypes.

7. La classe vote pour retenir deux scénarios : un sur les filles et un sur les garçons. Il s'agira de pièces non sexistes.

RÉFLEXION



Activité 8

LES ENFANTS ET L'ÉGALITÉ DES SEXES

LES ENFANTS ET L'ÉGALITÉ DES SEXES

Éléments du programme abordés

Activité 8

LES FILLES ET LES GARÇONS ONT-ILS LES MÊMES CHANCES DE RÉUSSIR DANS LE MONDE ?

ECR	Élaborer un point de vue étayé; Interagir avec les autres.
Langues	Lire et apprécier des textes variés; Écrire des textes variés; Communiquer oralement.
Arts	Recours à des stratégies d'observation; Créer des images personnelles et médiatiques; Développer des valeurs personnelles, culturelles et sociales.
Histoire et éducation à la citoyenneté	Interroger les réalités sociales dans une perspective historique; Débattre d'enjeux de société.

« Ma mère n'a pas reçu d'éducation. Mes frères ont terminé leurs études secondaires, mais n'ont pas poursuivi leur éducation. Je prends la responsabilité de réussir et d'aller à l'université pour ma famille. Ils m'admirent tous et souhaitent que je fasse d'importantes réalisations dans ma vie pour mon bien et celui de ma famille. Je veux être médecin et revenir auprès de ma communauté pour prendre soin des femmes, en particulier, qui n'ont pas accès aux soins appropriés dont elles ont besoin. Les femmes ne sont pas à l'aise de consulter un homme médecin. Je veux changer cette situation... Je veux aussi avoir un bon salaire pour pouvoir venir en aide à d'autres enfants dans ma communauté afin qu'ils aient les mêmes chances que moi actuellement. »

Nima Abdi Yunis boursière de l'UNICEF

EXTRAITS DE LA *CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT* – VERSION SIMPLIFIÉE

Article 2

Tous les droits s'appliquent à tout enfant sans exception. L'État a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination et de prendre des mesures positives pour favoriser le respect de ses droits.

Article 4

L'État doit faire tout son possible pour assurer l'exercice des droits définis par la Convention.

Article 28

L'enfant a le droit de fréquenter l'école gratuitement.

Article 29

L'enfant a le droit de développer sa personnalité, ses talents et ses aptitudes à l'école. Aussi, il a le droit d'être préparé à la vie dans une société libre, en apprenant à respecter les droits de la personne, ses parents, sa culture, sa langue, ses valeurs et celles des autres.

L'HISTOIRE DE COCO

Ses nouvelles amies l'appellent Coco. Elle fait partie du million au moins d'enfants qui sont victimes chaque année de la traite des enfants.

En Roumanie, quand elle était petite, Coco aidait ses parents à la maison tout en faisant tout son possible pour ne pas abandonner l'école. Elle avait neuf ans quand son père a abandonné la famille. Sa mère souffrait d'une maladie mentale et la famille a été réduite à la mendicité. Pendant un certain temps, la sœur aînée de Coco a travaillé pour les faire vivre tous, puis elle a décidé que c'était trop difficile et elle a quitté la maison, elle aussi. Personne n'en a plus jamais entendu parler. Alors quand à l'âge de 18 ans, une amie a proposé à Coco de l'emmener en Irlande pour travailler dans un restaurant, elle a sauté sur l'occasion.

« La sœur de mon amie et un homme m'attendaient à l'aéroport, » explique Coco. « Ils m'ont enfermée dans un appartement. La sœur de ma copine était là tout le temps, et ils m'ont obligée à me prostituer. J'ai essayé plusieurs fois de m'enfuir, mais je n'ai pas réussi et ils m'ont battue ».

Au bout de deux mois, la police a découvert la filière et Coco a été libérée.

Terrorisée et isolée, Coco est rentrée en Roumanie avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations. Elle est restée pendant six mois dans l'un des foyers de l'organisation, où elle a rencontré des gens à qui elle pouvait faire confiance et qui l'ont aidée à reprendre une vie normale.

Coco a décidé de retourner à l'école et en un an, elle a obtenu son diplôme d'école secondaire. Elle a aussi étudié l'informatique et acquis des notions de secrétariat tout en travaillant comme serveuse dans un petit restaurant. Depuis qu'elle a obtenu son diplôme, elle partage un appartement avec quatre autres filles qui ont aussi été victimes de la traite des femmes. La résidence est protégée par ADPARE, une organisation non gouvernementale, roumaine spécialisée dans la lutte contre la traite d'êtres humains. Dès le début, elle a apporté son soutien et son amitié aux autres filles qui avaient subi le même sort qu'elle.

« Aujourd'hui, je suis en première année à l'université et j'étudie pour devenir assistante sociale, » explique Coco. « Mais je travaille aussi avec ADPARE pour aider à la réinsertion des autres victimes de la traite d'êtres humains. »

Coco a été poussée par la pauvreté à émigrer pour trouver un travail. On estime que les femmes constituent la vaste majorité des personnes pauvres dans le monde. Si la pauvreté doit disparaître à tout jamais, les inégalités entre les sexes doivent d'abord être éliminées.

Source : www.unicef.org/french/sowc07/profiles/7_coco.php

MISE EN CONTEXTE

Femmes autochtones et femmes québécoises, même combat

« Solidaires lors de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence

Au Canada, au milieu des années 1970, la situation des femmes autochtones qui perdaient leur statut d'Indiennes par suite de leur mariage avec des non-Indiens, était au centre des préoccupations. Une discrimination selon le sexe perdurait dans la *Loi sur les Indiens*, malgré l'adoption en 1960, par le gouvernement fédéral, de la *Déclaration canadienne des droits*. Les femmes qui avaient perdu leur statut d'Indiennes étaient expulsées de leurs communautés respectives. Dans un effort de mobilisation, des femmes indiennes tentaient sans succès, auprès des tribunaux canadiens, de faire invalider le fameux article 12 1) (b) de la *Loi sur les Indiens*, qui permettait cette discrimination selon le sexe. À l'époque, les femmes autochtones ne pouvaient compter sur le soutien des conseils de bande ou des organisations politiques autochtones.

C'est à la même époque que la solidarité se développe entre femmes autochtones et femmes québécoises. Thérèse Casgrain était devenue une alliée indéfectible de Mary Two-Axe Early, une Amérindienne de Kahnawake, qui militait au sein de l'organisme Indian Rights for Indian Women. Une ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec, Ghislaine Patry-Buisson, se souvient de ces tout premiers moments de solidarité, notamment en 1975, à Mexico, lors de la première Conférence des Nations unies sur les droits de la femme. Mary Two-Axe Early était de la délégation des femmes canadiennes au Forum des femmes, une tribune parallèle réunissant des femmes issues d'organisations non gouvernementales. Son intervention à Mexico, appuyée par les femmes du Canada, a été particulièrement percutante.

C'est donc dans ce contexte que naît, en 1974, l'Association des Femmes autochtones du Québec. L'Association a tissé des liens importants avec la Fédération des femmes du Québec, et développé une solidarité qui ne s'est jamais estompée. Lorsque les Femmes autochtones du Québec ont osé briser la loi du silence et dénoncer la violence et les abus à l'intérieur de plusieurs communautés autochtones, elles ont eu de nouveau l'appui des mouvements des femmes. Lors de la Marche de l'an 2000 contre la violence et la pauvreté, femmes autochtones et femmes québécoises avançaient côte à côte, solidaires et fières du chemin parcouru. »

Source : *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, 2^e édition, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Pierre LePage, 2009.

LA CONDITION DE LA FEMME ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT SONT INTIMEMENT LIÉS

« L'égalité des sexes est une condition essentielle à la réalisation du Programme du Millénaire, qui risque d'échouer si tous les membres de la société n'y participent pas. La Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement, partent du principe selon lequel les personnes vulnérables, notamment les enfants, ont besoin d'une attention et de soins particuliers. L'égalité des sexes fera sortir de la pauvreté non seulement les femmes, mais également leurs enfants, leur famille, leur communauté et leur pays. Considérée sous cet angle, l'égalité des sexes n'est pas seulement un impératif moral; c'est aussi un aspect décisif du progrès humain et du développement durable.

En outre, l'égalité des sexes présente un double avantage : elle bénéficie à la fois aux femmes et aux enfants. Des femmes en bonne santé, instruites et dotées d'un réel pouvoir d'action sont plus à même d'avoir des filles et des fils en bonne santé, instruits et ayant confiance en eux. Des études ont montré que l'influence des femmes sur les décisions du ménage a des effets positifs sur la nutrition, les soins de santé et l'éducation de leurs enfants. Mais l'égalité des sexes n'a pas seulement des conséquences bénéfiques directes sur les enfants. Sans elle, il sera impossible de créer un monde d'équité, de tolérance et de responsabilités partagées – un monde qui soit digne des enfants.

En garantissant les droits des femmes, les sociétés protègent également les filles et les adolescentes. L'égalité des sexes signifie que les filles et les garçons bénéficient du même accès aux vivres, aux soins de santé et à l'éducation et des mêmes perspectives d'avenir. Des recherches ont montré que les femmes dont les droits sont protégés ont tendance à veiller à ce que les filles bénéficient d'une nutrition, de soins de santé et d'une éducation corrects et à ce qu'aucun mal ne leur soit fait.

Puisque la condition de la femme et le bien-être de l'enfant sont intimement liés, les défenseurs des enfants failliraient à leur devoir s'ils ne prenaient pas non plus fait et cause pour l'égalité des sexes.

[...]

La discrimination sexiste est omniprésente. Bien que les degrés et les formes d'inégalité varient, dans toutes les régions du monde, les femmes et les filles ne bénéficient pas d'un accès égal aux ressources, aux possibilités d'action et au pouvoir politique. L'oppression des filles et des femmes peut se manifester par la préférence accordée aux fils plutôt qu'aux filles, par les choix personnels et professionnels restreints imposés aux filles et aux femmes, par la privation de droits fondamentaux et par des actes de violence sexiste caractérisée.

Les filles et les femmes sont souvent victimes de violence physique et sexuelle, tant au sein de leur foyer qu'à l'extérieur. Bien que toutes les agressions sexuelles ne soient pas déclarées, en raison de l'opprobre social qu'elles suscitent, il est ressorti d'une étude récemment effectuée dans un grand nombre de pays par l'Organisation mondiale de la Santé qu'entre 15 et 71 pour

cent des femmes avaient été agressées physiquement ou sexuellement par leur partenaire. La violence familiale est la forme la plus courante de violence perpétrée contre les femmes.

Pendant les conflits armés, les viols et les agressions sexuelles sont souvent utilisés comme des armes de guerre. Lorsque des situations de crise complexes obligent les civils à quitter leur foyer, les femmes et les filles risquent particulièrement d'être victimes de violence, d'exploitation et de maltraitance, parfois même de la part du personnel de sécurité ou d'autres personnes chargées d'assurer leur protection et leur sûreté.

Aussi condamnables que soient les cas de négligence délibérée ou de violence brutale, les formes insidieuses d'inégalité des sexes peuvent avoir des conséquences tout aussi dévastatrices. Lorsqu'elle est institutionnalisée, la discrimination est plus difficile à mettre en évidence et à combattre. Les traditions culturelles peuvent perpétuer les inégalités et la discrimination de génération en génération, les stéréotypes sexistes continuant d'être acceptés sans aucune remise en cause.

Pour que la pauvreté appartienne au passé, il faut d'abord éliminer les inégalités entre les sexes. Il faut prendre des mesures audacieuses et faire preuve d'une détermination sans faille pour mettre fin aux inégalités entre les sexes à l'échelon individuel et institutionnel. Il faut s'attaquer aux mentalités, aux coutumes et aux valeurs qui nuisent aux femmes et aux filles. Aucune histoire, aucun héritage, aucune religion ou aucune tradition culturelle ne peuvent justifier les inégalités et la marginalisation des femmes. »

Source : La situation des enfants dans le monde – Femmes et enfants : le double dividende de l'égalité des sexes

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Films de l'Office national du film du Canada

Être ou paraître ? Les jeunes face aux stéréotypes sexuels : documentaire destiné aux enfants de 11 à 13 ans. Un guide d'animation est également disponible à www.onf.ca/education/guides

Des marelles et des petites filles ... : Courts-métrages où l'on expose diverses réalités vécues par les jeunes filles à travers le monde.

Autre film

« *Offside* » : du cinéaste iranien Jafar Panahi, il s'agit d'une comédie dramatique qui met en vedette de jeunes adolescentes se déguisant en hommes, de manière à pouvoir entrer au stade et assister à un match de soccer. Une partie du film a véritablement été tournée lors d'un match de qualification pour la Coupe du monde, entre l'Iran et Bahrein, en juin 2005.

Activité pédagogique

Boîte à outils sur la sécurité dans les relations, Gendarmerie royale du Canada (choix.org)

Publications

Gazette des femmes, Conseil du statut de la femme

L'art d'être une fille, Centre d'aide aux familles latino-américaines

Masculinisation alarmante dans certains pays, Radio-Canada avec Agence France-Presse

Parce que je suis une fille, documents synthèses des rapports et vidéos de Plan (campagne *Because I am a girl*)

Organismes

Coalition nationale contre les publicités sexistes
www.coalition-cncps.org

Conseil du statut de la femme du Québec
www.csf.gouv.qc.ca

Fédération des femmes du Québec
www.ffq.qc.ca

Femmes autochtones du Québec
www.faq-qnw.org/fr

Fondation Filles d' Action
www.girlsactionfoundation.ca/fr

L'R centres des femmes du Québec
www.rcentres.qc.ca

Regroupement des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
www.rqcalacs.qc.ca

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale
www.maisons-femmes.qc.ca

Y des femmes de Montréal
www.ydesfemmesmtl.org

YWCA du Québec
www.ywcaquebec.qc.ca

BOTTIN PERSONNEL

Connais-tu d'autres organismes qui défendent le droit à l'égalité entre les garçons et les filles dans le monde, ainsi qu'au Canada et au Québec? Si oui, inscris leurs noms et coordonnées dans le tableau. Les as-tu déjà contactés ou visités?

Dans le monde

Au Canada/au Québec

Dans ta communauté

EXERCICES

ET

RÉFLEXION

Exercice 1

Description

Les élèves sont invités à réfléchir sur les inégalités qui peuvent exister entre les filles et les garçons. En discutant avec les autres, les élèves peuvent être amenés à confronter certaines de leurs idées.

Matériel requis

Photos dans des magazines, journaux et sites web
Grands cartons, colle et ciseaux

Durée

30 à 45 minutes

Déroulement

Cette activité peut se faire en petits groupes ou en grand groupe.

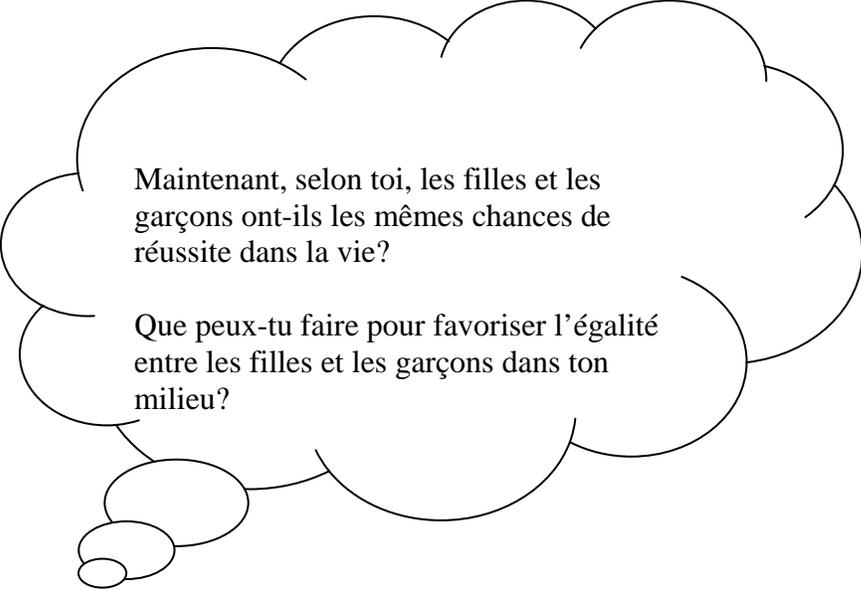
Afin de t'aider dans la discussion, tente de répondre aux questions suivantes :

- Y'a-t-il des inégalités entre les hommes et les femmes autour de toi ? À la maison ? À l'école ?
- S'il y a lieu, quelles sont les raisons de ces inégalités?

Trouve dans des magazines, dans les journaux ou sur internet des photos représentant des métiers, des activités récréatives, sportives, ménagères ou scolaires qui te semblent non traditionnelles. Par exemple, tu pourrais trouver cela non traditionnel une femme qui est pilote de course de formule 1.

- Est-ce que cela a été difficile de trouver des images ou des photos ? Pourquoi ?
- Maintenant, fais un montage ou un collage avec des images ou des photos afin de représenter des activités ou des métiers qui te semblent non traditionnels.
- Crois-tu qu'il y a des métiers ou des activités destinés seulement aux hommes ou seulement aux femmes ? Pourquoi ?
- Est-ce que les perceptions peuvent changer dans le temps ?

RÉFLEXION



Maintenant, selon toi, les filles et les garçons ont-ils les mêmes chances de réussite dans la vie?

Que peux-tu faire pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons dans ton milieu?

Activité 9

LES ENFANTS RÉFUGIÉS



LES ENFANTS RÉFUGIÉS

Activité 9

SELON TOI, COMMENT DEVIENT-ON UN ENFANT RÉFUGIÉ?

Éléments du programme abordés

ECR	Évaluer des options et des actions possibles; Organiser sa pensée; Interagir avec les autres.
Langues	Lire et apprécier des textes variés; Écrire des textes variés; Communiquer oralement.
Arts	Recourir à des stratégies d'observation; Créer des images personnelles; Développer des valeurs personnelles, culturelles et sociales.
Histoire et éducation à la citoyenneté	Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique; Débattre d'enjeux de société.

« J'espère que le monde entier prendra conscience de la grande détresse que cette situation apporte, jour après jour, sans qu'il nous soit donné de voir la lumière au bout du tunnel. »

Jeune réfugiée somalienne

EXTRAITS DE LA *CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT* - VERSION SIMPLIFIÉE

Article 2

Tous les droits s'appliquent à tout enfant sans exception. L'État a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination et de prendre des mesures positives pour favoriser le respect de ses droits.

Article 3

Toute décision concernant un enfant doit tenir pleinement compte de l'intérêt supérieur de celui-ci. L'État doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires au cas où ses parents ou les autres personnes responsables de lui en sont incapables.

Article 20

L'État a l'obligation d'assurer une protection spéciale à l'enfant privé de son milieu familial et de veiller à ce qu'il puisse bénéficier d'une protection familiale de remplacement ou d'un placement dans un établissement approprié. Toute démarche relative à cette obligation tiendra dûment compte de l'origine culturelle de l'enfant.

Article 22

Une protection spéciale est accordée à l'enfant réfugié ou qui cherche à obtenir le statut de réfugié. L'État a l'obligation de collaborer avec les organisations compétentes ayant pour mandat d'assurer cette protection.

L'HISTOIRE D'UNE JEUNE FILLE RÉFUGIÉE, ABIRIA (NOM FICTIF) QUI SIGNIFIE PASSAGER EN SWAHILI.

« Dans un camp de réfugiés en Tanzanie, une fille de dix ans boit de l'eau pour ne plus sentir la faim. Ce n'est pas si facile d'éliminer la peur, la tristesse et le désespoir. La guerre civile qui fait rage en République démocratique du Congo a forcé la jeune fille à quitter son foyer. Lorsque les soldats ont attaqué sa maison, elle s'est enfuie dans la nuit, n'apportant rien avec elle. Elle a perdu tout ce qui avait de la valeur à ses yeux : sa famille, sa maison, ses amis et des biens personnels.

Cette jeune fille n'est qu'une enfant parmi les millions d'autres à travers le monde qui sont pris au piège dans une situation tragique qu'ils n'ont pas créée et sur laquelle ils n'ont aucune emprise. »

Source: www.acdi-cida.gc.ca

MISE EN CONTEXTE

La réunification rapide des familles : une priorité

Impact sur les enfants

« L'impact de la séparation familiale prolongée est surtout grave pour les nombreux enfants touchés. En tant que société, nous avons une obligation particulière de protéger les enfants, entre autres en respectant leur droit d'être avec les membres de leur famille.

Les enfants de réfugiés séparés

Malgré tout, les enfants de réfugiés au Canada doivent souvent attendre des années avant de pouvoir venir au Canada, surtout s'ils se trouvent en Afrique ou en Asie. Même dans les cas où les enfants sont séparés de leurs deux parents, donc par définition à risque, le traitement peut prendre des années.

- « T. est arrivée au Canada en mai 2002, fuyant la persécution dans la République démocratique du Congo. Elle a été forcée de laisser ses deux enfants derrière elle, âgés de deux et sept ans. En juin 2004, T. a été acceptée comme réfugiée et a fait sa demande de résidence permanente.

Plus de trois ans plus tard, T. attend toujours ses enfants. Le dossier des enfants a été transféré par Citoyenneté et Immigration Canada d'Abidjan à Nairobi, ce qui peut avoir contribué au délai. Ses parents, âgés de 81 et 76 ans, sont en mauvaise santé et n'ont plus la capacité de s'occuper des enfants, maintenant âgés de 8 et 13 ans. »

- « N. est devenue enceinte pendant le traitement de son dossier en vue de sa réinstallation en tant que réfugiée au Canada. Elle a tenté de joindre un agent d'immigration canadien pour expliquer la situation, mais elle n'a pu parler qu'à un interprète masculin, qui lui a dit que toute question pourrait être réglée après son arrivée au Canada. À cause du stigmatisation entourant la grossesse hors mariage, elle n'a pas osé divulguer les détails à l'interprète. Elle a accouché avant son départ pour le Canada.

Après son arrivée au Canada, N. a tenté de parrainer son enfant, en demandant aux agents de faire une exception dans son cas pour des considérations humanitaires. Il s'agit de la solution proposée par Citoyenneté et Immigration Canada dans de tels cas. La demande a été refusée en juillet 2007.

N. veut désespérément retrouver l'enfant qu'elle a laissé derrière. Son enfant aîné au Canada se sent délaissé à cause du stress vécu par sa mère.»

Source : Conseil canadien pour les réfugiés, Manifeste pour la réunification familiale, La réunification rapide des familles : une priorité : www.ccrweb.ca

La détention des enfants et jeunes

Dans ses Observations finales du 27 octobre 2003, le Comité des droits de l'enfant rappelle au Canada que la détention des mineurs non accompagnés est une mesure de « dernier ressort ». Il est entre autre prévu dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* que sur la base en outre du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, la détention des mineurs doit n'être qu'une mesure de dernier recours.

- « Abdi, un garçon de 16 ans de la Corne de l'Afrique, a passé 25 jours en détention à la fin 2008. Il était accompagné de son frère aîné, Saïd, 19 ans. Ils ont été détenus parce que l'agent d'immigration n'était pas convaincu de leur identité, malgré le fait qu'ils ont présenté plusieurs pièces d'identité et qu'ils ont une tante et un oncle au Canada.

Parce qu'on sépare les enfants des adultes au centre de détention, Abdi et Saïd ont dû rester tout seuls toute la journée dans leur dortoir. Saïd commençait à s'inquiéter de son frère cadet, parce qu'il ne dormait pas bien, ne voulait pas manger et a commencé à perdre du poids. Abdi voulait coucher dans le même lit que Saïd pour se sentir en sécurité, mais les règles du centre de détention ne le permettent pas. Quand Abdi réussissait à s'endormir, il faisait souvent des cauchemars. Pendant ses 25 jours en détention, Abdi n'a reçu aucune scolarisation.

Les deux frères ont depuis été reconnus comme réfugiés. »

Selon *Action Réfugiés Montréal*, organisme de défense des droits, cinq nouveau-nés ont été détenus en 2008 au Québec, dont un est resté en détention avec sa mère pour plus de sept mois.

De plus, en 2008, en moyenne 77 mineurs non accompagnés étaient détenus chaque mois au Canada. Ce nombre a baissé à 31, au cours des six premiers mois de 2009. Ces données ne représentent qu'une partie de la situation, puisque les enfants détenus avec un parent ou un proche ne sont pas inclus dans les statistiques sur la détention. Par conséquent, l'intérêt supérieur de ces enfants n'est pas évalué. À titre d'exemple, l'obligation de fournir l'éducation aux mineurs d'âge scolaire n'est pas toujours respectée.

- « Une fille de 11 ans a été détenue à la fin décembre 2008, en compagnie de sa mère, lorsqu'elles ont fait une demande d'asile. Elles ont été détenues pour des raisons d'identité, malgré le fait qu'elles ont présenté des documents à la frontière, et que la sœur de la jeune fille se trouvait déjà au Canada ... Cette jeune fille a passé 31 jours en détention, sans instruction ou autre stimulation adaptée à un enfant. »

La majorité des enfants sont détenus parce qu'un agent d'immigration n'est pas convaincu de leur identité ou qu'il estime qu'ils ne se présenteront pas lors d'un contrôle,

enquête ou renvoi. La Section de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a pour mandat de réviser les motifs de détention à tous les 30 jours.

- « Albert avait 3 ans lorsqu'il a été détenu vers la fin 2008, en compagnie de son père, après avoir fait une demande d'asile au bureau d'immigration à Montréal. On les détenait pour des motifs d'identité.

Ils avaient fourni des pièces d'identité, mais elles ont été jugées insuffisantes pour établir leur identité. Albert et son père ont été libérés après 30 jours de détention, une fois qu'ils ont pu se faire envoyer d'autres documents d'identité. »

Les noms des personnes cités dans les exemples ont été changés, afin de protéger leur vie privée.

Sources : Présentation préparée par Action Réfugiés Montréal pour la Table de concertation des organismes au service des personnes immigrantes et réfugiées, février 2009 et *La détention et l'intérêt supérieur de l'enfant*, Conseil canadien pour les réfugiés.

Un réfugié sur deux est un enfant

« Les enfants constituent la moitié de la population réfugiée dans le monde, mais ils représentent beaucoup plus que la moitié du problème global des réfugiés.

Le visiteur qui découvrirait un camp en Afrique, en Asie ou en Amérique centrale pourrait aisément s'imaginer que la mission première du HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) est de s'occuper des enfants. La moitié des réfugiés du monde, soit environ six millions, ont moins de 18 ans; leurs espoirs et leurs attentes occupent une place primordiale dans notre conscience. Personne au HCR ne peut oublier qu'une fois sur deux, le terme réfugié est aussi synonyme d'enfant.

Cette forte proportion d'enfants parmi les réfugiés s'explique autant par les schémas démographiques du monde en développement que par les circonstances dans lesquelles ils ont dû abandonner leurs foyers. Lorsque des réfugiés fuient des conflits armés, ce sont souvent les enfants qui réussissent à s'échapper alors que les adultes sont tués, emprisonnés ou restent en arrière pour se battre. Une grande partie de réfugiés et personnes déplacées en Éthiopie, en Somalie et au Soudan, ainsi qu'en Amérique centrale et en Asie du Sud-est, sont ceux et celles qui ont survécu à d'implacables troubles civils dans leur patrie.

Il n'est pas facile de généraliser quand il s'agit d'enfants réfugiés. Il n'existe pas de diagnostic aisé ni de remèdes simples à leur drame. On s'est longtemps intéressé aux réfugiés adultes, dont la réinsertion, espérait-on, bénéficierait aussi à leurs enfants. Mais au fil des années, nous nous sommes aperçus que les besoins des enfants réfugiés sont plus complexes. Dans les situations de secours d'urgence, le HCR doit, bien entendu, viser à satisfaire les besoins vitaux de l'ensemble de la communauté mais les enfants réfugiés ont des besoins spécifiques, physiques, sociaux et psychologiques, dont il faut tenir compte.

La vulnérabilité physique est une première caractéristique des enfants réfugiés, et peut créer des problèmes extrêmement graves. Les jeunes enfants sont particulièrement sujets à des maladies provoquées par la malnutrition et par les changements de climat, de régime alimentaire, d'eau et de conditions sanitaires. Le stress permanent de la séparation, l'épuisement causé par le voyage depuis la fuite des réfugiés, et un premier séjour dans des locaux exigus et surpeuplés, sont autant de facteurs qui amplifient les risques de contagion.

Plus grave encore, les parents réfugiés ne remarquent pas toujours chez leurs enfants les signes de la maladie. À la maison, avec une vie réglée, une mère détecte habituellement les moindres changements dans les habitudes ou attitudes de son enfant; mais dans la tourmente de la fuite et de l'exil, dans un nouvel environnement, l'état de santé de l'enfant risque d'être négligé. Et même si les parents décèlent une maladie, ils ont rarement eux-mêmes les médicaments qu'il faudrait.

Leurs problèmes psychologiques rendent aussi les enfants réfugiés plus vulnérables que les autres devant les hauts et les bas de la vie. Ils commencent leur existence avec un lourd handicap. Ils sont doublement dépendants: (1) dépendants des parents ou des autres adultes qui subviennent à leurs besoins, (2) qui dépendent eux-mêmes de l'aide extérieure pour être protégés et secourus. Il n'est pas difficile d'imaginer le traumatisme que subit un jeune enfant brutalement déraciné de son univers familial; la fuite, souvent précédée ou accompagnée de violence; l'étrangeté d'un nouvel environnement inconnu; enfin l'incertitude de l'exil et de la réadaptation. L'enfant s'inquiète de l'avenir et n'est guère rassuré par ses parents, qui semblent partager les mêmes peurs et transmettent leur angoisse aux enfants. Comme en témoignent les récits et les dessins de beaucoup d'enfants réfugiés, la vie de l'enfant réfugié devient un cortège de peurs et de cauchemars; même en dormant, il ne peut se soustraire aux périls de la journée.

Les enfants réfugiés sont par ailleurs confrontés à des problèmes juridiques particuliers, par exemple la procédure de détermination du statut de réfugié, notamment pour ceux qui ne sont pas accompagnés par leurs parents. Lorsque l'enfant est assez mûr pour craindre à juste titre d'être persécuté et pour exprimer cette crainte, son cas peut être traité à peu près comme celui d'un adulte. Quand ce degré de maturité n'existe pas chez l'enfant, il faudrait accorder davantage de poids à des facteurs objectifs tels que la situation qui règne dans le pays d'origine et celle des membres de sa famille. Deuxièmement, les difficultés que peuvent avoir des enfants à s'exprimer nécessitent que l'on examine très attentivement leur cas, en n'oubliant pas qu'il convient de leur accorder le bénéfice du doute. Nous espérons vivement que les gouvernements en tiendront compte dans leurs procédures nationales de détermination du statut de réfugié. Malheureusement, cela ne semble pour l'instant pas toujours être le cas.

Enfin, encore plus grave, la sécurité physique des enfants réfugiés est loin d'être toujours garantie. Dans différentes régions du monde, les enfants réfugiés sont assassinés, torturés, maltraités, négligés, abandonnés et enlevés. Ils sont aussi exploités par le travail forcé, la prostitution, ou d'autres formes de sévices sexuels. Les enfants réfugiés sont également les victimes de la piraterie, en particulier dans les eaux d'Asie du Sud-est, et de la détention abusive parce qu'ils sont entrés clandestinement dans un pays, ou qu'un de leurs parents ou les deux sont eux-mêmes détenus. C'est aux autorités du pays d'asile qu'incombe la responsabilité essentielle d'assurer la sécurité physique des réfugiés; mais le HCR attire l'attention des autorités sur des rapports faisant état de violations. En réponse à celles-ci, dans certains pays on s'efforce par ailleurs d'élaborer des mesures d'assistance qui puissent améliorer leur sécurité physique et aider les enfants victimes d'un tel traumatisme à se rétablir.

Le problème des réfugiés de longue durée dans les camps de réfugiés a une conséquence tragique, pour ces enfants. Il a en effet créé une 'génération perdue' d'enfants réfugiés qui n'ont reçu qu'une éducation sommaire et ont eu bien peu d'occasions et de motivations de travailler dans l'environnement des entrepôts qui est celui de tant de camps de réfugiés en zone rurale. La perte pour la société de tout le potentiel de cette génération est navrante. La reconnaître devrait fortement inciter toute action en faveur de

l'autosuffisance dans les camps et dans la recherche de solutions le plus rapidement possible.

Tragiquement, pourtant, même les « solutions durables » vers lesquelles tend le HCR peuvent ne pas résoudre les problèmes de l'enfant réfugié. La réinstallation n'est pas une solution en soi. Elle a parfois conduit à un sentiment d'aliénation que peut renforcer l'attachement des parents au pays d'origine, mettant un frein à la rapidité d'adaptation de l'enfant à son nouvel environnement. Les parents, eux, éprouvent un profond sentiment de perte. Ils ont l'impression que la vie est une cavalcade qu'ils se contentent de regarder passer et qui n'a aucun lien avec leur passé. Ils sont obligés d'accepter le premier emploi venu, s'ils ont la chance d'en trouver. Dans ces circonstances, les parents sont moins en position de montrer l'exemple à leurs enfants et de leur apporter la protection, le soutien et l'éducation dont ils ont besoin.

Il est par conséquent primordial que les enfants réfugiés trouvent à l'école l'environnement propice qui ailleurs leur fait défaut. Il est déterminant pour l'avenir de chaque enfant réfugié d'avoir accès à un bon enseignement. Pour les enfants, l'école n'est pas seulement un lieu où ils peuvent réaliser leur potentiel intellectuel, mais un lieu où ils peuvent échapper à l'ambivalence culturelle dont souffrent leurs parents. Ils y acquièrent une nouvelle identité individuelle et nationale, apprennent d'autres langues, d'autres coutumes et modes de vie, et partagent avec leurs camarades le processus d'adaptation à une société nouvelle. À l'école, ils se sentent libérés des pressions et contraintes immédiates et s'attachent à relever de nouveaux défis.

Il ne faut jamais oublier que les enfants réfugiés sont affligés d'un plus grand nombre de problèmes que les autres enfants défavorisés des pays en émergence. Ils ont été déplacés et déracinés, arrachés à tout ce qui leur était familier. Ils se retrouvent souvent dans un environnement totalement étranger, obligés d'apprendre de nouveaux usages, de s'adapter à des régimes alimentaires étranges pour eux, de vivre dans un milieu inhabituel et des conditions généralement précaires. Pire, ils doivent quelquefois subir tout cela dans une atmosphère de confusion et de désespoir, tout en servant de lien, ou de pont, entre leurs parents et leur nouvel environnement.

On ne peut remédier à cet état de choses par la simple satisfaction des besoins matériels de l'enfant. Mais tout effort de l'enfant pour surmonter de lui-même ses problèmes ne pourra aboutir que si ses besoins vitaux sont satisfaits.

Numériquement, les enfants réfugiés représentent la moitié de la population réfugiée dans le monde. Mais une moitié qui pèse très lourd. Leur vulnérabilité, la spécificité de leurs besoins, et le fait que les crises vécues par le réfugié, si elles ne se dénouent pas, se transmettront aux générations suivantes en un douloureux héritage d'amertume : autant de raisons pour accorder une attention toute particulière aux enfants réfugiés. Aider un enfant réfugié, c'est transformer un passé de privation en un avenir créateur et porteur de sens, pour l'enfant et pour l'ensemble de la communauté. »

Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Magazine *Réfugiés*, numéro 122.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Film de l'Office national du film du Canada

Les Réfugiés de la planète bleue : Illustration de la situation méconnue des personnes qui doivent se réfugier à la suite de désastres environnementaux.

Reportage de Télé Québec

Qui sont les réfugiés accueillis au Québec? : Reportage de la saison 2009-2010 de l'émission *Kilomètre Zéro*

Épisode 320 de l'émission *Les Francs-Tireurs* : Réunification des 3 enfants plus âgés d'une famille provenant du Congo-Kinshasa qui ont été séparés de leur mère qui s'est réfugiée au Canada.

Autres films

La classe de Mme Lise : « Dans cette cour d'école, j'ai vu la planète entière et entendu la langue française servir de trait d'union entre les enfants. » Documentaire distribué par Les Films du 3 mars,

La première porte : Vidéo de Transit du Projet Refuge de la Mission communautaire de Montréal, www.montrealcitymission.org/fr

Histoires de vie, vidéos réalisés dans le cadre d'un projet du Musée de l'Histoire de Montréal, www.histoiresdeviemontreal.ca/fr

Forced to flee : Courts métrages en anglais réalisés en 2009 sur les personnes déplacées, www.irinnews.org

Des vies en suspens : Vidéo du Conseil canadien pour les réfugiés produit en 2006, www.ccrweb.ca

L'enfer des enfants invisibles : Court-métrage produit en 2005 par MK Film Production avec Coopération de développement italienne, Ministère des Affaires étrangères, UNICEF et WFP

The Right to play : Le projet « *The Right to Play* » apporte une aide humanitaire à de jeunes Érythréens vivant dans des camps de réfugiés au Soudan. La médaillée d'or canadienne en aviron, Silken Laumann, a participé au projet. Pour obtenir une copie en anglais : (416) 531-5683 ou par courriel : mlamport@sympatico.ca.

A moment in time - The United Colours of Bronstein : « En retraçant la vie remarquable de l'avocate canadienne des droits des enfants, Naomi Bronstein, le film raconte la vie des enfants au Cambodge, au Guatemala et au Vietnam. » Pour obtenir une copie en anglais : (250) 653-4068 ou par courriel : judy@saltspring_wireless.com

Radio

Ici-Radio Refuge de Radio Centre-ville

www.iciradiorefuge.org

Publications

Déclaration de meilleure pratique, Les enfants séparés au Canada

www.ibcr.org

Guide d'apprentissage du Human Rights Education Associates

www.hrea.org

Le Canada, les droits de l'enfant et les enfants réfugiés et immigrants

www.ccrweb.ca

La détention et l'intérêt supérieur de l'enfant

www.ccrweb.ca

La réinstallation des réfugiés : Un manuel international pour guider l'accueil et l'intégration

www.unhcr.fr

Les enfants apatrides du Canada

www.ccrweb.ca

L'intégration des enfants et des jeunes d'immigration de première génération du Québec, rapport de la TCRI, mars 2011

www.tcri.qc.ca

Nairobi : Protection retardée, protection refusée

www.ccrweb.ca

Protéger les réfugiés- le rôle du HCR

www.unhcr.fr

Réfugiés (volume 1, numéro 122, 2001) : Les enfants

www.unhcr.fr

Forum réfugiés

www.forumrefugies.org

Haut Commissariat pour les réfugiés (Le monde de l'enfance)

www.unhcr.fr

Activités pédagogiques

Guide pédagogique, Les réfugiés : une perspective canadienne

www.unhcr.ca

Guides pédagogiques du Haut Commissariat pour les réfugiés

www.unhcr.fr

Les Débrouillards : vivre dans un camp de réfugiés

www.lesdebrouillards.gc.ca

Les droits de l'homme, les réfugiés et le HCR

www.unhcr.fr

Les enfants réfugiés : à l'abri de la violence et de la guerre

www.unhcr.fr

Organismes

Agence canadienne de développement international

www.acdi-cida.gc.ca

Agence de secours et de travail des Nations Unies pour la Palestine

www.unrwa.org

Agence des services frontaliers Canada

www.cbsa-asfc.gc.ca

Centre national de coordination contre la traite de personnes (Gendarmerie Royale du Canada)

www.grc-rcmp.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada

www.cic.gc.ca

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

www.irb-cisr.gc.ca

Conseil canadien pour les réfugiés

www.ccrweb.ca

Croix-Rouge canadienne

www.redcross.ca

Haut Commissariat pour les réfugiés

www.unhcr.fr

Au Canada: www.unhcr.ca

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
www.micc.gouv.qc.ca

Organisation internationale pour les migrations
www.iom.int

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
www.tcri.qc.ca/

BOTTIN PERSONNEL

Connais-tu d'autres organismes qui défendent les droits des enfants réfugiés dans le monde? Si oui, inscris les dans le tableau.

Inscris les ressources qui accueillent et défendent les droits des enfants réfugiés dans ta communauté. Les as-tu déjà contactés ou visités?

Dans le monde

Au Canada/au Québec

Dans ta communauté

EXERCICES

ET

RÉFLEXION

EXERCICE 1

Description

Après avoir lu le contenu théorique de l'activité, les élèves effectuent des recherches sur les raisons pour lesquelles des enfants deviennent des réfugiés et quel peut être leur parcours. Par la suite, les élèves sont invités à discuter sur l'intégration des enfants réfugiés au sein de la société québécoise.

Matériel requis

Internet et contacts auprès d'organismes

Durée

1h 30

Déroulement

En équipe, choisissez une feuille de route d'une jeune personne réfugiée. Effectuez une recherche afin d'établir quel serait son parcours.

Pour vous aider, vous pouvez vous référer au contenu théorique et consulter la section des ressources supplémentaires de cette activité. Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez aussi contacter un organisme qui accueille et défend les droits des personnes réfugiées et immigrantes dans ta communauté.

Partagez les fruits de tes recherches avec les autres élèves de la classe.

1. Sherlie, une fille d'origine haïtienne de 13 ans, accompagnée de sa mère, qui arrive à l'aéroport.
2. Kuan Ti, un garçon chinois de 15 ans, qui est intercepté lorsqu'il tente de se rendre aux États-Unis avec d'autres jeunes et adultes.
3. Carolina, une fille d'origine colombienne de 16 ans qui arrive avec sa famille qui demande l'asile au bureau d'Immigration Canada.
4. Hamid, un garçon d'origine afghane de 14 ans qui vient rejoindre un oncle habitant déjà à Montréal.
5. Dalia, une fille d'origine somalienne de 12 ans, accompagnée de sa tante, qui revendique le statut de réfugié à la frontière terrestre.
6. Miguel, un garçon d'origine mexicaine de 4 ans qui arrive avec sa famille par avion au Canada. Étant né aux États-Unis, il a la citoyenneté américaine. Sa famille revendique le statut de réfugié.

REPLISSEZ LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA JEUNE PERSONNE RÉFUGIÉE.

Nom : _____ Lieu de naissance : _____

Sexe : _____ Âge : _____ Où est sa famille : _____

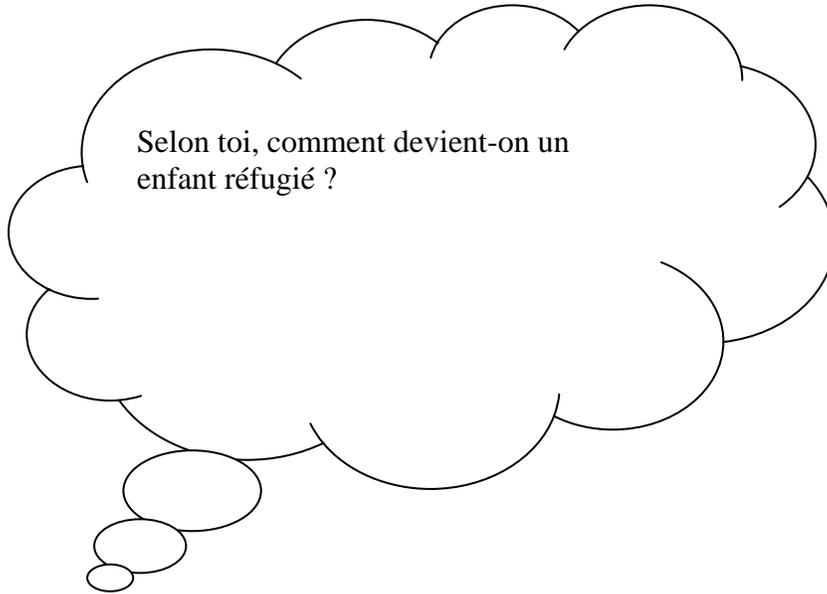
Quelle est la situation dans le pays d'origine?

Quelles sont les principales difficultés auxquelles il/elle doit faire face?

Quelles sont les pistes de solution pouvant répondre à celles-ci?

Existent-elles déjà ou doivent-elles être mises en place? Celles-ci engagent qui? (les décideurs, votre communauté, l'enfant réfugié, ses parents, l'école, toi, etc.)

RÉFLEXION



Afin de pousser la réflexion en classe, répond à une ou plusieurs des questions suivantes :

- Quelles sont les mesures qui peuvent faciliter le parcours et l'intégration éventuelle des enfants réfugiés à la société québécoise?
- Selon vous, l'intégration à la société québécoise engage qui?
- Qu'est-ce que les personnes réfugiées amènent de positif au Québec?

Activité 10

PROJET INTÉGRATEUR

PROJET INTÉGRATEUR

Activité 10

Compétences visées

« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village »
Proverbe africain

- Réaliser un projet intégrateur
- Établir des liens entre ses apprentissages

Chers (chères), enseignants (es),

Dans le cadre de cette dernière activité, chaque élève devra effectuer une recherche approfondie sur un sujet de son choix en lien avec la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Il s'agit d'un projet visant à intégrer plusieurs notions et compétences acquises par l'élève durant sa formation scolaire. Outre son ouverture à un large bassin de ressources disciplinaires et transversales, ce travail lui permettra de réfléchir davantage sur un sujet qui le touche, de l'approfondir et de faire des liens entre ses apprentissages.

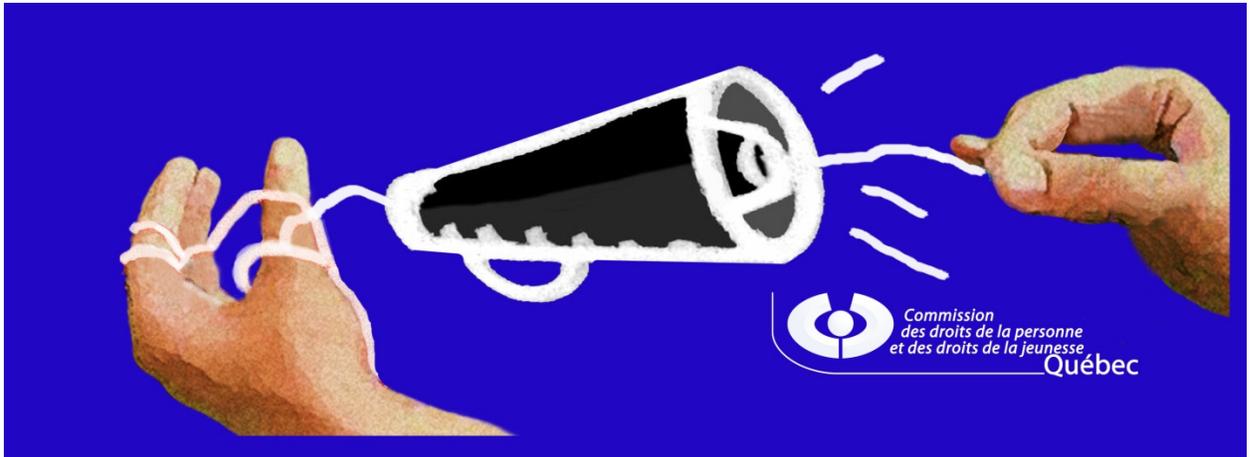
Afin de permettre aux enseignants (tes) de suivre l'évolution des recherches et d'aider les élèves à synthétiser les concepts relatifs à leur projet, la création d'un portfolio serait souhaitable. Plusieurs documents pourraient s'y retrouver comme ceux insérés dans le journal de bord ci-joint.

En fin de parcours, les élèves seront appelés à rendre compte de leur recherche lors d'une situation de communication orale qui pourrait être présentée sous forme de colloque ou sous forme d'exposition ou encore toutes autres formes souhaitées selon l'intérêt et le temps dont vous disposez.

À TOI DE JOUER !

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Journal de bord



Nom de l'élève : _____

Groupe classe : _____

MESSAGE DU JOURNAL DE BORD

Nous voici rendus à la fin de notre parcours. Tu as eu l'occasion d'examiner diverses facettes des droits de l'enfant tout en te familiarisant avec les articles de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Tu as démontré une sensibilisation aux situations de violation des droits des enfants d'ici et d'ailleurs. Dans ces pages, tu as lu les histoires d'Ishmaël Beah, d'Amos, de Kennedy et d'autres enfants, dont la conviction et la participation ont fait une différence dans la vie des enfants autour d'eux. Tu as eu l'opportunité de réfléchir sur ton propre engagement et d'explorer différents scénarios de participation en vue de défendre les droits de l'enfant.

Ce journal de bord, te permettra maintenant d'aller un peu plus loin dans ta réflexion.

À toi de jouer !

Réflexion personnelle

1. Y a-t-il un ou des domaines (personnels, professionnels et scolaires) dans lesquels tu excelles? Pourquoi?

2. Y a-t-il un ou des domaines (personnels, professionnels et scolaires) que tu aimerais explorer? Pourquoi?

3. Quels intérêts personnels peux-tu relier à ton choix de sujet envisagé?

4. Quels sont les liens entre ton choix de sujet envisagé et tes visées professionnelles?

5. Comment tes caractéristiques personnelles et tes intérêts peuvent-ils t'aider dans l'élaboration de ton projet?

6. Quels sont tes objectifs personnels reliés à ce projet?

7. Selon toi, qu'est-ce qu'un bon projet de recherche?

8. Identifie tes défis pour l'élaboration, la production et la présentation d'un projet de recherche de qualité?

Préparation à la recherche

1. Qu'est-ce que je sais par rapport au sujet?

2. Qu'est-ce que je voudrais apprendre?

3. Selon moi, quels sont les domaines, les enjeux qui s'y rattachent?

4. Quelles sont, de manière générale, les principales ressources auxquelles je pourrais me référer pour mon projet?

Bibliographie sommaire

du projet « À toi de jouer »

Convention relative aux droits de l'enfant

Références des principales sources d'information :

Encyclopédies

Livres, articles de journaux, revues scientifiques, etc. (français, anglais)

Sites Internet

Documents audio-visuels et autres

Ressources humaines

Proposition d'un plan préliminaire

Quel est mon sujet?

Quelle est mon hypothèse? Qu'est-ce que je désire démontrer?

Quels sont les aspects que je souhaite traiter afin de mieux comprendre le sujet?

Aspect 1 :

Aspect 2 :

Aspect 3 :

Aspect 4 :

Etc. :

CONCLUSION en ce qui concerne mon hypothèse de départ, ce que je tentais de démontrer.

Modèle d'un plan détaillé

Sujet : _____

INTRODUCTION

Amener le sujet _____

Poser le sujet _____

Diviser le sujet _____

PREMIÈRE PARTIE

Aspect 1 _____

Sous-aspect _____

Aspect 2 _____

Sous-aspect _____

DEUXIÈME PARTIE

Aspect 3 _____

Sous-aspect _____

Aspect 4

Sous-aspect

TROISIÈME PARTIE

Aspect 5

Sous-aspect

Aspect 6

CONCLUSION

Retour sur les aspects

Conclusion débouchant sur l'avenir

CONCLUSION

Si ce guide vous a donné le goût d’approfondir davantage vos connaissances de la *Convention relative aux droits de l’enfant*, ou de suivre une formation sur l’application dans votre milieu de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec, ses principes et ses valeurs, n’hésitez pas à communiquer avec nous :

Johanne Magloire, agente d’éducation et de coopération
Éducation-coopération
Téléphone : 514-873-5433 ou 1 800 361-6477
Courriel : johanne.magloire@cdpdj.qc.ca

Shirley Sarna, coordonnatrice
Éducation-Coopération
Téléphone : 514-873-5331 ou 1 800 361-6477
Courriel : shirley.sarna@cdpdj.qc.ca

Sachez que vous pouvez consulter le site web de la Commission www.cdpdj.qc.ca.

Espérons maintenant que vous vous sentez mieux outillé pour aborder les problématiques de droits des enfants et de « **Faire toute la différence!** »

